

Le 2 Février 1934

La COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES s'est réunie sous la présidence de son Président : M. HENRY BERENGER.

Problème du Désarmement

Elle a procédé à l'examen des memoranda français, allemand, anglais et italien, concernant la position actuelle du problème de la limitation et de la réduction des armements, ainsi que celui du réarmement de l'Allemagne. M. HENRY BERENGER a d'abord fait une analyse comparative de ces 4 documents. Il a résumé, tant au point de vue des principes qu'à celui des chiffres, le tableau synoptique des propositions faites par les quatre Puissances, en montrant les points communs, et ceux, encore plus nombreux, où elles divergent. La Commission a décidé de faire imprimer ce tableau qui sera distribué à chacun de ses Membres.

Sur la base de cette analyse, un débat s'est engagé, auquel ont pris part : M. M. Louis BARTHOU, LABROUSSE, FERNAND DAVID, Charles DUMONT, MILLERAND, LEMERY, BIENVENU-MARTIN, MESSIMY, CORNUDET, MAURICE ORDINAIRE, LE TROCQUER ET BOURGEOIS.

Les différents points concernant une définition exacte de ce que l'on appelle "l'égalité des droits", le "contrôle automatique", la "période d'épreuve", l'application des articles 42 et 43 du Traité de Versailles relatifs à la démilitarisation de la rive gauche du Rhin, ont fait successivement l'objet d'une critique serrée de la Commission. Le sentiment général a été que la France ne pouvait, dans les circonstances actuelles, accepter aucune diminution effective de ses forces. La Commission entend s'en tenir aux termes de l'ordre du jour voté par le Sénat à la suite de déclaration du précédent Gouvernement, c'est-à-dire à la consolidation de sa sécurité par le triple moyen d'une défense nationale vigilante, d'une organisation internationale effective et du renforcement de ses amitiés dans le monde.

Dans l'examen général qui a été fait de la politique européenne, M. HENRY BERENGER a rendu compte à la Commission du voyage qu'il venait de faire en Angleterre et des impressions qu'il avait rapportées de Londres. Il a, d'autre part, fait connaître certaines informations concernant les rapports actuels de l'Autriche avec diverses grandes puissances et la position exacte de celles-ci au sujet de l'Anschluss.

Sur la proposition de M. LOUIS BARTHOU, la Commission a décidé que son président, M. HENRY BERENGER, serait chargé de se rendre auprès de M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères et de lui faire part du sentiment unanime exprimé au cours de ce débat. M. HENRY BERENGER informera, en outre, M. DALADIER, du désir qu'éprouve la Commission de le voir venir devant elle aussitôt après la déclaration ministérielle, apporter lui-même la réponse aux questions posées au cours de cette séance.

Accord commercial Franco-Soviétique.

La Commission a chargé M. CAPUS d'examiner cet accord, qui lui a été communiqué par le Gouvernement, et de rapporter le projet de loi concernant l'avenant à l'accord commercial franco-allemand, récemment déposé sur le Bureau du Sénat.

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M Henry BERENGER son Président .

Elle a entendu un exposé fait par son Président des deux entretiens qu'il a eus avec M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Affaires Etrangères , au sujet des événements survenus en Autriche depuis le 3 Février dernier , date de l'appel du Chancelier DOLLFUS aux Puissances pour garantir , par les moyens de la S.D.N. , l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche menacées par les agissements du Reich , tels qu'ils sont relatés dans le dossier constitué et communiqué aux Puissances par le Gouvernement Autrichien .

M. Henry BERENGER a fait également un compte rendu détaillé des négociations diplomatiques qui n'ont cessé d'être échangées depuis cette date entre les diverses chancelleries européennes et la France , tant au point de vue des affaires autrichiennes qu'au point de vue des questions concernant soit la Conférence du désarmement soit le réarmement de l'Allemagne .

M. Henry BERENGER a souligné plusieurs fois au cours de son exposé l'extrême gravité de la situation ainsi créée au centre de l'Europe et les répercussions immédiates qu'elle pouvait avoir sur l'évolution des événements .

Après ce compte rendu , dont la Commission a été unanime à remercier son Président un débat s'est engagé auquel ont pris part MM. Charles DUMONT , LABROUSSE , Henry de JOUVENEL , DALBIEZ , LE TROCQUER , Fernand DAVID , René BESNARD , ECCARD , Marcel PLAISANT et MESSIMY .

Au cours de cette discussion , les différents aspects du problème Autrichien et de la question des armements en Europe ont été minutieusement examinés , ainsi que les solutions qui pouvaient être apportées à ce problème dans l'intérêt de la France et de la Paix Internationale . Il s'est dégagé notamment ce sentiment unanime de la Commission que l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche à l'égard de quelque puissance que ce fût , restait une condition absolue et indispensable du maintien de la Paix et de l'équilibre Européen . Cette indépendance et cette intégrité de l'Autriche ont été garanties par les Traité de Paix et les Protocoles d'Octobre 1922 où les puissances signataires et solidaires (Grande Bretagne , France , Italie , Tchéco-Slovakie) ont pris l'engagement de ne rechercher aucun intérêt spécial ou exclusif dans la protection accordée à l'Autriche sous l'égide et dans le cadre de la S.D.N. La Commission a donc pensé que c'était une obligation urgente pour les puissances signataires et solidaires de répondre collectivement à l'appel du chancelier Dollfus en préconisant la réunion la plus rapide possible du Conseil de la S.D.N. , aux fins de prendre connaissance des plaintes de l'Autriche et de statuer sur leurs bien fondé en prenant ensuite tels moyens qui paraîtraient les plus opportuns au Conseil .

La Commission s'est donc associée pleinement à la position prise par le Gouvernement Français , qui estime que l'Autriche est bien fondée à déférer au Conseil de la S.D.N. l'examen de la situation qui lui est faite 1° en raison de la nature et de la gravité des griefs allégués , qui touchent à des obligations Internationales de l'importance la plus grande dans une affaire dont la France reconnaît le caractère international ; 2° en raison des stipulations étant du pacte de la S.D.N. que des traités et protocoles concernant l'indépendance de l'Autriche .

La Commission s'est associée également à l'opinion du Gouvernement français ; qui , fidèle à la politique invariable de la France , ne négligera rien pour que l'indépendance de l'Autriche soit pleinement assurée par le respect des principes du droit des gens et des traités , qui ont fait de cette indépendance une des conditions de l'ordre et de la Paix en Europe .

Pleinelement consciente des dangers que présente la situation européenne et de l'intérêt supérieur d'une action concertée et internationale des puissances garantes de l'Autriche la Commission a chargé son Président de traduire ces sentiments à M. le

Ministre des Affaires Etrangères , et de lui demander de vouloir bien venir le plus tôt qu'il lui sera possible s'entretenir avec elle du double problème posé par la question Autrichienne et par celle des armements en Europe .

Préalablement M. Henry BERENGER avait donné connaissance à la Commission d'une lettre par laquelle M. BARTHOU , Ministre des Affaires Etrangères , le priait de traduire à la Commission , au moment où il cessait d'en faire partie pour devenir le Chef de notre Diplomatie , ses sentiments d'entièvre solidarité et son désir d'étroite collaboration . M. Henry BERENGER a été chargé de remercier M. le Ministre des Affaires Etrangères de cette lettre et de lui affirmer l'égal désir de la Commission de collaborer avec lui dans l'esprit d'un contrôle amical .

À l'issue de la séance , la Commission a chargé M. Charles DUMONT de lui présenter pour sa séance du 23 courant un rapport sur l'état actuel des problèmes concernant le désarmement , en s'appuyant sur la documentation diplomatique analysée par le President et sur celles qu'il pourra recueillir d'ici là .

Elle a ensuite chargé M. Henry de JOUVENEL de lui présenter , pour la même séance un rapport sur le différend douanier qui s'est développé entre la Grande-Bretagne et la France , et sur les solutions qui pourraient lui être apportées dans l'intérêt de l'entente Franco-Britannique .

Ferme

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de Monsieur Henry BERENGER son Président.

Elle a consacré sa séance à entendre Mr. Louis BARTHOU, Ministre des Affaires Etrangères, sur la position du Gouvernement Français concernant I : Les Affaires d'Autriche, 2 :- Les affaires du Désarmement.

Monsieur Louis BARTHOU a fait à la Commission une analyse très complète et substantielle des différentes dépêches diplomatiques échangées entre la Quai d'Orsay et les diverses Chancelleries Européennes depuis le 26 Janvier dernier, ainsi que des conversations qui ont eu lieu ces jours-ci entre les représentants du Gouvernement Français et le Représentant du Gouvernement Britannique, de passage à Paris, le Capitaine EDEN, Lord du Sceau privé.

Après cet exposé, dont Monsieur Henry BERENGER a remercié le Ministre des Affaires Etrangères pour sa précision et sa maîtrise, Monsieur Louis BARTHOU s'est excusé de ne pouvoir assister plus longtemps à la séance, devant recevoir au Quai d'Orsay Sa Majesté le Roi de Bulgarie. Il a été entendu avec le Ministre qu'un questionnaire lui serait adressé, auquel il voudra bien venir répondre à une prochaine séance.

Après le départ du Ministre, une délibération a eu lieu, à laquelle ont pris part MM. Charles DUMONT, de JOUVENEL, Henry BERENGER, CORNUDET, Marcel PLAISANT, René BESNARD, le Général BOURGEOIS, ECCARD, et DALBIEZ.

Il est résulté de cette délibération que la Commission est unanime à penser que dans les circonstances présentes la France doit avoir plus que jamais la Défense Nationale de sa diplomatie, et qu'une connexion de plus en plus étroite doit être établie entre notre Politique extérieure et nos forces militaires quelles qu'elles soient.

La Commission a marqué sa volonté en décidant de créer une sous-commission de la Défense Nationale, choisie parmi ses membres, et qui com rendra Monsieur Henry BERENGER, MM. BERGERON, BOURGEOIS, DALBIEZ, Charles DUMONT, De JOUVENEL, MESSIMY, et Lucien SAINT ~~et François LABROUSSE~~.

Le Président a en outre été chargé de rédiger le questionnaire sur l'affaire d'Autriche, en s'inspirant de la délibération qui venait d'avoir lieu, et de la faire parvenir le plus tôt possible à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur Charles DUMONT rédigera de son côté, dans les mêmes conditions, le questionnaire relatif aux négociations actuelles sur le désarmement.

La Commission des Affaires étrangères s'est réunie sous la Présidence de Monsieur Henry BERENGER son Président, qui a adressé ses souhaits de bienvenue à deux des anciens Membres de la Commission MM. Paul BONCOUR et RAYNALDY, récemment réélus.

Ratification de traités d'arbitrage avec la Suisse et la Perse .

A près une discussion , à laquelle ont pris part MM. Fernand DAVID , CORNUDET ; ECCARD , Maurice ORDINAIRE , Henry BERENGER , LABROUSSE , Paul BONCOUR , LEMERY et Charles DUMONT , la Commission a autorisé M. LABROUSSE Rapporteur à demander l'inscription à l'ordre du jour du Sénat du projet de loi portant approbation du Traité de conciliation et d'arbitrage obligatoire entre la France et la Suisse , ainsi que du projet de Loi relatif à la ratification du Traité ~~de~~ d'amitié et d'arbitrage entre la France et la Perse .

Le problème douanier au Maroc

M. Maurice ORDINAIRE a exposé la nécessité pour le Maroc , à la fois pour les besoins de son Trésor et la protection des produits de son Protectorat , de relever ses tarifs douaniers . Il a constaté que si l'Acte d'Algésiras institue l'égalité des tarifs pour tous les pays étrangers il n'édicte point de maximum pour ses tarifs . Il est donc certainement possible d'obtenir satisfaction pour les demandes du Maroc . M. Maurice ORDINAIRE exprime le désir que le Gouvernement accélère le plus possible les négociations qui pourront être utiles à cet effet .

Ces conclusions ont été appuyées par M. Lucien SAINT , qui a fourni des détails très intéressants , confirmant la légitimité des réclamations Marocaines , et examinant les meilleurs moyens de les satisfaire .

La Question du Désarmement .

Examinant ensuite la conclusion des travaux de sa Sous-Commission de Défense Nationale , la Commission , après un débat auquel ont pris part MM. MILLERAND , Charles DUMONT , LEMERY , DALBIEZ , LABROUSSE , Le TROCQUER , BOURGEOIS , Henry BERENGER , et Paul BONCOUR , a approuvé la correspondance échangée à ce sujet entre M. Henry BERENGER et M. Louis BARTHOU , et adopté le Questionnaire rédigé par M. Charles DUMONT au sujet des projets de Convention de limitation et de réduction des armements .

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Séance du 9 Mars 1934 .

ZONES FRANCHES DE HAUTE-SAVOIE ET DU PAYS DE GEX :- La Commission des Affaires étrangères s'est réunie sous la Présidence de Monsieur Maurice ORDINAIRE , Vice-Président .

Elle a procédé à l'examen de la proposition de résolution déposée par MM. Fernand DAVID , Albert FOUILLOUX GALLET , Eugène CHANAL CURRAL et MESSIMY ; à l'effet d'inviter le Gouvernement à demander à la Suisse l'exacte application aux Zônes franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex des dispositions de l'arrêt de la Cour permanente de Justice internationale du 7 Juin 1932 et de la sentence arbitrale du 1er Décembre 1933 et à prendre toutes mesures propres à resserrer les liens économiques entre les zônes franches et l'intérieur douanier français , ainsi qu'à consolider l'unité politique et administrative des deux départements conformément au voeu de la Loi du 27 Décembre 1933 .

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Marcel PLAISANT Rapporteur , Fernand DAVID , ECCARD , LEMERY , Paul BONCOUR , la Commission a adopté sur le Rapport de M. Marcel PLAISANT , la proposition de résolution . Elle a chargé M.. le Président Maurice ORDINAIRE d'entretenir de cette question M. le Ministre des Affaires étrangères , en lui faisant part de l'intérêt tout particulier qu'elle apporte à l'application rigoureusement exacte des clauses applicables aux zônes franches .

AVENANT A L'ACCORD COMMERCIAL FRANCO-ALLEMAND :- La Commission a adopté l'avis de M. CAPUS sur le Projet de Loi adopté par la Chambre des Députés , portant approbation de l'Avenant à l'Accord commercial Franco-Allemand du 17 Août 1927 , signé à BERLIN le 28 Décembre 1932 .

ORDRE DU JOUR VOTE À L'UNANIMITÉ PAR LA

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES
à sa

Séance du 16 Mars 1934

La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères
après avoir entendu l'exposé de la
Situation Internationale qui lui a été fait par
son Président , et après en avoir délibéré ,
confirme sa fidélité à l'ordre du jour
voté par le Sénat dans sa séance du 18 janvier 1934
par 257 voix contre 3 , en conclusion de l'interpellation
sur la Politique Extérieure ;

confirme également ses délibérations
antérieures d'après lesquelles la France , devant le
réarmement de l'Allemagne et dans l'absence de toute
Sécurité organisée , ne saurait se lier par une
Convention dont les termes l'obligeraient , soit à
réduire ses armements , soit à renoncer aux conditions
indispensables de sa propre sécurité .

LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ETRANGERES UNANIME CONTRE
LE REARMEMENT DE L'ALLEMAGNE ET L'ABSENCE DE SECURITE ORGANISEE .

La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères a entendu Vendredi après-midi , l'exposé de la situation internationale , d'après les documents diplomatiques du Quai d'Orsay , qui lui a été fait par M. Henry BERENGER , son Président

M. Henry BERENGER a également fait connaitre les lignes générales des entretiens qu'il a eus Mercredi et Jeudi derniers avec M. Louis BARTHOU , Ministre des Affaires Etrangères , au sujet des Mémorandums relatifs à la question du Désarmement , et notamment du dernier Mémorandum Allemand du 13 Mars .

Une longue délibération a suivi cet exposé . Tous les aspects de la réponse à faire aux diverses Puissances au sujet de leurs Mémorandums antérieurs ont été successivement examinés au cours d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Alexandre MILLERAND , Henry de JOUVENEL , LEMERY , Charles DUMONT , le Général BOURGEOIS , CORNUDET , Marcel PLAISANT ; LABROUSSE , Fernand DAVID , Maurice ORDINAIRE , et Henry BERENGER .

Cette discussion a finalement abouti à la rédaction et au vote unanime de l'ordre du jour suivant que la Commission a décidé de transmettre immédiatement à M. le Président du Conseil et à M. le Ministre des Affaires Etrangères .

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Séance du 18 Mai 1934 .

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

QUESTION DE LA SARRE .

La Commission a entendu une communication de M. CORNUDET sur son récent voyage dans la Sarre . A la suite de ce compte-rendu , dont M. Henry BERENGER a félicité M. CORNUDET au nom de la Commission , un échange de vues a eu lieu entre MM. DESJARDINS , ECCARD , le Général BOURGEOIS , François LABROUSSE , Henry BERENGER et CORNUDET au sujet des pressions terroristes exercées en ce moment par le régime Hitlérien jusque sur la justice sarroise , et des conditions de légalité et de liberté dans lesquelles devra être préparé et organisé le plébiscite prévu par le Traité de Versailles .

A la suite de ce débat , où a été examinée la question du vote par commune et par district conforme au Traité lui-même , la Commission a décidé d'entendre , à son retour de Genève , M. le Ministre des Affaires Etrangères , qui représente la France au Conseil de la Société des Nations .

RELATIONS FRANCO - ITALIENNES .

M. Henry BERENGER a ensuite rendu compte à ses Collègues du voyage qu'il a été amené à faire en Italie pendant les vacances Parlementaires , et notamment des entretiens qu'il a eus à Rome avec M. MUSSOLINI , chef du Gouvernement Italien en présence de notre Ambassadeur au Quirinal , le Comte de CHAMBRUN .

M. Henry BERENGER a fourni à ses Collègues de nombreuses preuves de l'amélioration des rapports entre la France et l'Italie depuis 18 mois , aussi bien sur le terrain diplomatique et Politique que sur le terrain économique et intelloctuel . Il a longuement exposé le point de vue particulier de M. MUSSOLINI sur le problème de la limitation des armements et des garanties de sécurité que comporterait la signature d'une nouvelle Convention où l'Allemagne devrait être partie prenante , comme Membre de la Société des Nations .

A la suite de cet exposé , dont la Commission , sur la proposition de M. Lucien HUBERT a vivement remercié et félicité son Président diverses questions ont été posées à M. Henry BERENGER par MM. Alexandre MILLERAND , Charles DUMONT , le Général BOURGEOIS , CORNUDET , François LABROUSSE Fernand MERLIN et Fernand DAVID

PROBLEME DU DESARMEMENT .

Enfin M. Henry BERENGER a donné lecture à la Commission des différents documents diplomatiques les plus récents concernant les échanges de vues entre les Chancelleries sur le réarmement de l'Allemagne et la réunion prochaine , le 29 Mai , de la Conférence du Désarmement , notamment des Notes franco-britanniques des 28 Mars , 6 Avril , 10 Avril et 17 Avril auxquelles il a été fait allusion soit dans la

Presse , soit à Genève , soit à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre .

Un échange de vues a eu lieu sur cette correspondance entre MM. Alexandre MILLERAND , le Général BOURGEOIS , Charles DUMONT , LABROUSSE , et Fernand DAVID . La Commission a décidé d'attendre le retour de M. le Ministre des Affaires Etrangères pour le prier de venir devant elle lui exposer le résultat de ses activités diplomatiques soit en Europe Centrale soit à GENEVE .

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Séance du 25 Mai 1934

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER, son Président.

Elle a entendu un exposé de M. André HONNORAT sur son récent voyage au Japon, où il avait été invité par la maison Franco-japonaise de Tokio que préside un Juriste éminent ancien étudiant de la Faculté de Droit de Lyon, M. le Baron TONII, et par la Société franco-japonaise, que préside un ancien élève de l'Ecole Polytechnique Membre de la Chambre des Pairs, M. le Vicomte SOGA.

Il a indiqué les principaux résultats pratiques par lesquels se sont traduites les conversations qu'il a eues à Tokio sur les échanges intellectuels entre le Japon et la France. Il s'est félicité de l'accueil extrêmement courtois et compréhensif que lui ont réservé non seulement les autorités, mais toutes les Universités du Japon.

Il a également fait part des impressions qu'il lui a été donné de recueillir au cours de son voyage de retour, en Corée, en Mandchourie, en Chine, en Indo-Chine, au Siam, dans les Etats Malais et à Java où autorités et Universités lui ont fait un accueil extrêmement sympathique et ont manifesté l'intérêt le plus vif pour le problème des échanges intellectuels.

Il a insisté sur la nécessité qu'il y avait pour les Nations d'Occident et la France en particulier à se faire une vision plus claire des problèmes que pose l'évolution de l'Orient et à développer les échanges intellectuels avec l'Orient. Enfin il a fait un tableau très documenté de la situation économique et des principaux problèmes politiques qui se posent à l'heure actuelle.

M. Henry BERENGER, au nom de la Commission tout entière, a vivement remercié M. André HONNORAT d'un exposé si précis où abondaient les constatations personnelles et les vues originales.

De nombreuses questions ont été posées par M.M. Charles DUMONT, le Général BOURGEOIS, Henry de JOUVENEL, Maurice ORDINAIRE, Henry BERENGER et ECCARD. M. André HONNORAT a complété par des réponses détaillées la communication d'ensemble qu'il avait faite et la Commission a décidé que cet exposé serait imprimé et transmis aux Ministres des Affaires Etrangères et des Colonies aux fins d'une audition ultérieure et de diverses mesures à prendre.

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Séance du 8 Juin 1934 .

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

ADOPTION DE DIFFERENTS RAPPORTS

Elle a examiné et approuvé plusieurs rapports de MM. RAYNALDY, DESJARDINS , et Charles DUMONT sur le Traité de travail franco-autrichien , la Convention du 20 Novembre 1931 entre la France et la Belgique , l'unification internationale de la signalisation routière et la Conférence télégraphique internationale de Bruxelles du 22 Septembre 1928 .

Les auteurs de ces Rapports ont été autorisés à les déposer dans le plus bref délai sur la Tribune du Sénat et à en demander la discussion immédiate .

ETAT DE L'OPINION BRITANNIQUE

M. Marcel PLAISANT , sur la demande qui lui en a été faite par le Président , a bien voulu faire part à ses Collègues des impressions recueillies par lui sur l'état de l'opinion britannique , au cours d'un voyage de plusieurs semaines qu'il vient de faire à Londres comme Président de la Conférence internationale pour la révision des Conventions sur la propriété industrielle .

La Commission , par ses applaudissements , a témoigné à M. Marcel PLAISANT combien elle lui était reconnaissante du tableau précis qu'il lui a tracé , et dont elle entend retenir les enseignements.

LEGATION DE FRANCE EN BAVIERE

M. Henry BERENGER a donné lecture d'une lettre par laquelle le Ministre des Affaires Etrangères le prie de donner son sentiment préalable sur la demande du Gouvernement allemand de voir transformer la Légation de Bavière en Consulat Général par suite des mesures récentes d'unification administrative du Reich . Il a exposé les conditions juridiques et politiques dans lesquelles se présentait la question .

Après un échange d'observations entre , MM. Maurice ORDINAIRE , ECCARD , de JOUVENEL, Marcel PLAISANT et Lucien SAINT , la Commission a chargé son Président de s'entendre avec M. le Ministre des Affaires Etrangères sur les conditions utiles à la France dans lesquelles pourrait être conduite cette négociation , où il devrait être tenu compte notamment de deux suggestions importantes présentées par MM. Lucien SAINT et ECCARD.

QUESTION DU DESARMEMENT

La Commission a ensuite examiné les documents contenus dans le Livre Bleu Diplomatique relatif à la question du Désarmement .

M. Henry BERENGER a donné lecture à ses Collègues d'une lettre à M. le Ministre des Affaires Etrangères , où il a réclamé certaines précisions sur l'enchaînement des pièces contenues dans cette publication diplomatique .

La Commission a ensuite décidé de demander à son Président et à son Rapporteur , M. Charles DUMONT , de se mettre en contact avec le Ministre des Affaires Etrangères , pour présenter Vendredi prochain un exposé complet de la situation , telle qu'elle résulte à la fois des documents du Livre Bleu et des récentes délibérations de la Conférence de Genève .

AFFAIRE DE LA SARRE

La Commission a abordé l'examen du dossier concernant les récents accords sur le plébiscite de la Sarre , et après un premier exposé de M. ECCARD , elle l'a chargé de présennter Vendredi prochain un rapport complet sur cette question .

C O M M I S S I O N D E S A F F A I R E S E T R A N G E R E S

Séance du 15 Juin 1934 .

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

CONVENTION D'ETABLISSEMENT ENTRE LA FRANCE ET LA ROUMANIE

La Commission a approuvé le rapport de M. LE TROCQUER et l'a invité à la déposer sur le Bureau du Sénat , en en réclamant , vu les circonstances et le voyage à Bucarest de M. le Ministre des Affaires Etrangères , l'extrême urgence et la discussion immédiate .

ACCORDS SUR LA SARRE .

M. ECCARD a fait à ses Collègues un exposé complet et minutieux des accords signés à Genève sur le prochain plébiscite de la Sarre , et il a présenté les conclusions qui lui paraissaient s'imposer .

Ce rapport , dont le Président a chaudement félicité son auteur , a donné lieu à un débat très important et animé , entre les Membres de la Commission . Successivement MM. Alexandre MILLERAND , MESSIMY , de JOUVENEL , HONNORAT , LE TROCQUER , Maurice ORDINAIRE , LEMERY , Charles DUMONT et Henry BERENGER ont posé des questions , soit sur les forces de police qui sont prévues , soit sur l'avenir des mines de la Sarre et la monnaie qui les concerne au moment de la liquidation , soit sur les rapports futurs de l'Alsace et de la Sarre , soit enfin sur l'interprétation finale du Traité de Versailles concernant la souveraineté définitive .

La Commission a décidé de charger son Président d'obtenir des réponses du Gouvernement sur ces différentes questions .

LE DESARMEMENT ET LA CONFERENCE DE GENEVE .

M. Charles DUMONT a présenté à la Commission le Rapport qu'elle lui avait demandé sur la documentation diplomatique contenue dans le Livre Bleu et sur les débats de la Conférence de Genève . Ce rapport , fait avec précision , impartialité , et une éloquence chaleureuse , a été l'objet des applaudissements unanimes de la Commission . Un débat s'en est suivi sur les conditions dans lesquelles les négociations ont été menées et sur leur avenir . MM. Alexandre MILLERAND , Henry de JOUVENEL , Maurice ORDINAIRE , PAUL-BONCOUR , BERGEON et André HONNORAT ont présenté diverses observations ou demandé communication de certaines pièces . Il a été décidé que le Président serait chargé de demander au Gouvernement toutes les précisions nécessaires à ce sujet .

SÉNAT

République Française

COMMISSION DES
AFFAIRES ETRANGERES
ET DE POLITIQUE
GÉNÉRALE DES PROTECTORATS

Séance du 9 Novembre 1934.

Au début de la séance de la Commission des Affaires Etrangères qui a eu lieu aujourd'hui, son Président, M. Henry BERENGER, a salué la mémoire de MM. Maurice ORDINAIRE, Raymond POINCARE et Louis BARTHOU qui ont été à diverses reprises soit Président soit Vice-Président, soit Membre de la Commission.

La séance a été levée pendant quelques minutes en signe de deuil et d'hommage de reconnaissance.

Le Président a ensuite donné la parole à MM. LE TROCQUER et HONNORAT qui ont fait partie des délégations françaises aux obsèques de S.M.le Roi Alexandre de Yougoslavie, à BELGRADE.

MM. LE TROCQUER et HONNORAT ont fait à leurs collègues un récit émouvant de ces cérémonies où la Yougoslavie et la France ont communiqué dans le souvenir des héros assassinés pour la cause sacrée de la Paix Européenne et de l'Amitié franco-yougoslave.

Le Président a chaleureusement remercié ses deux collègues ainsi que M. PAUL-BONCOUR, excusé à la séance, d'avoir représenté avec tant d'autorité la Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères dans cette circonstance Nationale.

S'inspirant des communications faites par MM. LE TROCQUER et HONNORAT, la Commission s'est préoccupée dès conditions intérieures et extérieures dans lesquelles s'est produit l'abominable attentat de Marseille. Elle a émis le regret que les précautions nécessaires et les préparatifs règlementaires n'aient pas été pris pour la réception d'un Souverain ami et allié de la France, débarquant sur le sol français et accompagné par notre Ministre des Affaires Etrangères.

Elle a chargé son Président d'intervenir auprès du Gouvernement pour demander que toutes les responsabilités soient établies, les sanctions intérieures prises, et qu'en outre une action concertée soit menée par le Gouvernement français, d'accord avec les autres Gouvernements, pour démasquer et réduire à l'impuissance les entreprises répétées de comités occultes de terrorisme international dont les gestes successifs mettent en danger la paix générale et en péril la vie de millions d'hommes.

ELECTION D'UN VICE - PRESIDENT

En remplacement de M. Maurice ORDINAIRE la Commission a désigné à l'unanimité et par acclamations M. CORNUDET comme l'un de ses Vice-Présidents.

SITUATION EXTERIEURE

M. Henry BERENGER a rendu compte des entretiens récents qu'il a eus avec M. Pierre LAVAL, Ministre des Affaires Etrangères, sur la situation internationale, notamment sur sa récente entrevue avec l'Ambassadeur d'Allemagne, sur son voyage projeté à Rome, sur la prochaine session du Conseil de la S.D.N. relative au plébiscite de la Sarre et enfin sur le degré d'avancement du Pacte Oriental dans ses relations avec la politique de la Pologne et la récente entrée de la Russie à la S.D.N.

Après une délibération à laquelle ont pris part MM. le Général BOURGEOIS , CORNUDET , ECCARD , LABROUSSE , HONNORAT , Charles DUMONT, et Lucien SAINT , la Commission a décidé que son Président se mettrait immédiatement en contact avec M. le Ministre des Affaires Etrangères pour lui affirmer son désir de collaboration constante et lui demander de bien vouloir venir devant elle lui exposer le plus tôt possible les lignes essentielles de notre politique extérieure . M. Pierre Laval a remercié la Commission et accepté de venir devant elle Vendredi prochain 16 Novembre .

SÉNAT

Republique Française

COMMISSION DES
AFFAIRES ETRANGERES
ET DE POLITIQUE GENERALE
DES PROTECTORATS .

Séance du 16 Novembre 1934 .

AUDITION DE M. Pierre LAVAL .

La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , a élu pour secrétaire M. ECCARD , Sénateur du Bas-Rhin .

Elle a ensuite entendu M. Pierre LAVAL , Ministre des Affaires Etrangères , sur la politique extérieure de la France et notamment sur les affaires de la Sarre et les relations franco-allemandes; sur les responsabilités intérieures et extérieures engagées dans l'attentat de Marseille et sur les mesures que comptent prendre les Gouvernements pour enrayer le terrorisme international; sur le prochain voyage de M. LAVAL à ROME et les relations franco-italiennes sur la situation en Europe Centrale; et enfin sur le Pacte Oriental, les rapports franco-polonais et les rapports franco-soviétiques.

AFFAIRES DE LA SARRE .

M. Pierre LAVAL a exposé à la Commission le plus récent état diplomatique du dossier de la Sarre avant le très prochain Conseil de la Société des Nations qui devra régler la procédure définitive du plébiscite de la Sarre le 13 Janvier. Le Ministre a relaté ses entretiens récents avec l'Ambassadeur d'Allemagne et l'affirmation catégorique qu'il lui a réitérée que le problème de la SARRE n'était pas un problème spécifiquement franco-allemand mais un problème international soumis à la juridiction souveraine du Conseil de la Société des Nations. M. LAVAL a donné tous les détails nécessaires sur l'intervention éventuelle de forces de police dans la SARRE au cas de troubles, de désordres ou de pressions.

M. Pierre LAVAL a conclu son exposé par les paroles suivantes :

" Le traité et les décisions du Conseil de la Société des Nations ont mis à la charge de la France certaines obligations; c'est dans un esprit sincèrement pacifique que le Gouvernement entend s'y conformer.

" Le Gouvernement français a le devoir de protéger les intérêts dont il a la charge; mais il n'apporte dans la question aucune arrière-pensée. Le traité a entendu donner à la population du territoire de la Sarre le droit de décider librement de son sort en choisissant entre trois solutions. Il a promis à cette population que le plébiscite serait libre, sincère et secret; des garanties matérielles et morales sont, à cet effet, nécessaires : le Gouvernement français a le souci que ces garanties, définies par le Conseil de la Société des Nations et par ses organes, soient efficacement assurées."

De nombreuses questions ont été posées au Ministre par M.M. Le Général BOURGEOIS, ECCARD, CORNUDET, LEMERY, DUMONT, MILLERAND, PAUL-BONCOUR, LABROUSSE, DALBIEZ, Henry de JOUVENEL, sur les diverses modalités politiques, sociales, économiques, monétaires qui précèderont ou suivront le plébiscite. M. Pierre LAVAL s'est expliqué sur ces questions avec une entière précision qui lui a valu les remerciements de la Commission.

LES RESPONSABILITES DANS L'ATTENTAT DE MARSEILLE
ET LES MESURES ENVISAGEES.

M. Henry BERENGER fait part à M. Pierre LAVAL de l'éotion qu'a ressentie la Commission devant les défaillances de police et de sécurité qui se sont produites au moment de l'attentat de Marseille qui a coûté la vie au roi de Yougoslavie, au Ministre des Affaires Etrangères français et à de nombreux citoyens. Il relate les accusations qui ont été portées contre les différents services administratifs, y compris ceux du Quai d'Orsay et il demande à M. Pierre LAVAL de s'expliquer à la fois sur les responsabilités encourues et sur les mesures concertées pour faire face aux entreprises occultes de terrorisme international multipliées dans les dernières années.

M. Pierre LAVAL s'est expliqué complètement sur ces deux points. Il a dégagé les responsabilités des services du Ministère des Affaires Etrangères, qui ont fait en cette tragique circonstance tout leur office réglementaire. Répondant à diverses questions pressantes de MM. Henry de JOUVENEL, BIENVENU-MARTIN, MILLERAND René BESNARD, Lucien HUBERT, HONNORAT, LEMERY, le Ministre des Affaires Etrangères a pris l'engagement d'établir une réglementation plus rigoureuse à l'intérieur et une organisation internationale plus serrée à l'extérieur. La Commission a approuvé les déclarations de M. Pierre LAVAL et lui a fait confiance pour son action à Genève, dans le sens de la paix et de la sécurité réciproque des peuples.

LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES

M. Pierre LAVAL a communiqué à la Commission l'essentiel des positions prises par le Conseil des Ministres dans la préparation d'un règlement franco-italien en fonction d'une entente avec le Yougoslavie. M.M. le Général BOURGEOIS, le Général MESSIMY, LEMERY, Henry de JOUVENEL, René BESNARD ont posé diverses questions précises au sujet des conversations franco-italiennes sur l'Afrique du Nord et l'Afrique Orientale. M. LAVAL a déclaré que son prochain voyage à ROME devait aboutir à des résultats pratiques, qu'il fallait mieux ajuster la collaboration franco-italienne dans ces régions et que M. de CHAMBRUN, notre ambassadeur auprès du Quirinal, repartait à ROME avec des instructions complètes.

LE PACTE ORIENTAL
LA POLOGNE & LA RUSSIE

M. le Ministre des Affaires Etrangères a fait connaître à la Commission, sur son désir, les grandes lignes des conversations échangées entre le Gouvernement polonais et le Gouvernement

français au sujet de la préparation et la signature éventuelle d'un Pacte Oriental. Répondant à des questions posées par M.M. MILLERAND, BERGEON, LEMERY, CORNUDET, DE JOUVENEL, LE TROCQUER, Charles DUMONT, M. Pierre LAVAL a affirmé le caractère amical des négociations engagées et son espérance agissante d'aboutir à une entente amicale dans l'Orient Européen et même l'Extrême-Orient asiatique, en vue de la paix générale.

M. Henry BERENGER s'est fait l'interprète de tous ses collègues pour remercier M. Pierre LAVAL des communications si vivantes, appuyées de documents probants qu'il a bien voulu réservé à la Commission Sénatoriale et qu'elle a accueillies dans l'esprit de collaboration amicale qui caractérise ses rapports avec le chef de notre diplomatie.

SENAT

Republique Française

COMMISSION DES
AFFAIRES ETRANGERES
ET DE POLITIQUE GENERALE
DES PAYS DE PROTECTORATS.

Séance du 23 Novembre 1934

LA SITUATION EUROPEENNE .

La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères a entendu un compte-rendu que lui a fait son Président , M. Henry BERENGER , d'un entretien qu'il venait d'avoir avec M. Pierre LAVAL, Ministre des Affaires Etrangères , à son retour de l'Assemblée de la Société des Nations à Genève . Dans cet entretien , M. Pierre LAVAL avait fait le point des négociations poursuivies et des contacts pris entre les représentants de la France et ceux de l'Italie , de la Petite-Entente , de la Russie , de la Pologne et de la Grande-Bretagne . L'impression rapportée de Genève par M. Pierre LAVAL était favorable en dépit des difficultés nombreuses de la situation européenne actuelle , après l'attentat de Marseille et à la veille du plébiscite de la Sarre .

LES REARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE .

M. le Général BOURGEOIS a fait ensuite à ses collègues , un tableau des réarmements actuels de l'Allemagne et de ceux qu'il aura réalisés au cours de l'année 1935 . Ce tableau , tracé d'après les documents les plus sérieux , a compris la réorganisation des effectifs , l'accélération des matériels au rythme de guerre , l'exécution du plan d'aviation militaire dit " Plan GOERING " , l'éducation d'un nouveau Corps multiplié d'Officiers , le développement du potentiel de fabrication des usines .

Au nom de la Commission , M. Henry BERENGER a exprimé au Général BOURGEOIS la reconnaissance émue de ses collègues pour un tableau aussi poussé et aussi saisissant .

Un délibération approfondie a suivi l'exposé de M. le Général BOURGEOIS . MM. le Général MESSIMY , François de WENDEL CORNUDET , Charles DUMONT , Yves LE TROCQUER , Henry de JOUVENEL André HONNORAT , DESJARBINS , le Général BOURGEOIS et Henry BERENGER ont examiné les comparaisons à faire entre le réarmement de l'Allemagne et les forces de la France aux points de vue militaire et diplomatique .

M. Lucien SAINT a été chargé par la Commission de présenter un Rapport d'ensemble sur la situation en Afrique du Nord et dans les Etats du Levant .

Au début de la séance M. Henry BERENGER avait salué au nom de la Commission ses deux nouveaux Membres MM. LEEBVRE DU PREY et François de WENDEL qui occuperont les sièges de MM. Louis BARTHOU et Raymond POINCARE .

SÉNAT

République Française

COMMISSION DES
AFFAIRES ETRANGERES
ET DE POLITIQUE GENERALE
DES PROTECTORATS .

Séance du 7 Décembre 1934

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER .

Saisie de la proposition de loi déjà votée par la Chambre des Députés , et tendant à déclarer que M. Louis BARTHOU , Ministre des Affaires Etrangères , a bien mérité de la Patrie , la Commission s'est montrée unanime à charger son Président de rapporter favorablement cette proposition devant le Sénat à l'une de ses prochaines séances .

LES RELATIONS FRANCO-POLONAISES .

M. Henry BERENGER a ensuite donné connaissance à ses collègues d'une communication de M. le Ministre des Affaires Etrangères concernant le projet de Pacte Oriental , la note du Gouvernement polonais du 27 Septembre 1934 et la réponse du Gouvernement français du 26 Novembre 1934 . A la suite de cette communication , une délibération approfondie a eu lieu , à laquelle ont pris part , MM. MILLERAND , CORNUDET , LEMERY , LE TROCQUER , Henry de JOUVENEL , PAUL-BONCOUR ; la commission , sur la proposition du Président , a décidé de charger M. Lucien SAINT d'un rapport sur les conditions du Pacte Oriental , les caractères principaux des projets préparés et l'évolution des relations entre la France et la Pologne . M. Lucien SAINT a bien voulu accepter et présentera prochainement un rapport complet à la Commission sur cette question .

AFFAIRES DE LA SARRE .

La Commission a ensuite examiné les principaux documents les plus récents concernant les affaires de la Sarre . Après diverses interventions de MM. Henry de JOUVENEL , Marcel PLAISANT , LABROUSSE et Charles DUMONT , la Commission s'est félicitée de l'accord international intervenu à Genève relativement aux conditions du plébiscite de la Sarre , sur l'initiative de la Délégation française et qui , - entièrement conforme à la politique traditionnelle de la France , - consacre les efforts poursuivis par ses représentants à Genève , depuis l'ouverture des débats sur la Sarre devant le Conseil de la Société des Nations .

LE MEMORANDUM YOUGOSLAVE ET LE TERRORISME INTERNATIONAL.

Le Président a communiqué à ses collègues/le texte du mémorandum et de la Note Yougoslave , ainsi que la réponse hongroise à ces documents , relatives aux actes de terrorisme international concerté en Europe dans les dernières années . La Commission a chargé M. Marcel PLAISANT de se rendre dans les Balkans et de lui présenter un rapport à la rentrée de Janvier .

LA FRANCE DANS LE PROCHE-ORIENT .

Sur la demande du Président , M. François LABROUSSE a bien voulu faire connaître à la Commission les remarques essentielles que lui a suggéré son voyage récent en Turquie et dans le Proche Orient à propos de la récente session de l'Union Interparlementaire. Sur sa proposition , acceptée par la Commission , le Président a été chargé de transmettre à M. le Ministre des Affaires Etrangères diverses observations sur l'organisation de notre action universitaire et diplomatique dans les régions du Proche-Orient .

AFFAIRES RUSSO-JAPONAISES .

M. André HONNORAT a fait a ses collègues un exposé des relations russo-sino-japonaises en Extrême-Orient et de la position que la France , selon lui , y pouvait prendre . Après intervention de MM. de JONVEL et PAUL-BONCOUR la Commission a remercié M. André HONNORAT de son exposé et l'a chargé de suivre l'évolution du problème extrême-oriental pour lui en rendre compte à une prochaine séance .

SÉNAT

Commission des Affaires Etrangères
et de
Politique Générale des Protectorats.

Séance du Vendredi 17 Janvier 1935

LA MEDITERRANEE AMERICAINE ET LE TRICENTENAIRE DES ANTILLES FRANÇAISES .

La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER pour entendre le compte-rendu de la Délégation qu'elle avait envoyée aux cérémonies du Tricentenaire des Antilles Françaises pour la représenter à la Guadeloupe , à la Guyane , à la Martinique en même temps qu'aux Républiques de Haïti et de Cuba .

Au nom de ses collègues MM. Albert SARRAUT , Henry LEMERY ECCARD et Henry BERENGER , M. Charles DUMONT a fait une relation détaillée du voyage accompli par la Délégation Nationale dans nos colonies antillaises et dans la Méditerranée américaine . Il a fait revivre la solennité émouvante des fêtes du souvenir en l'honneur de trois siècles de civilisation française au cœur du Centre-Amérique. Il a montré aussi le puissant effort réalisé par la Troisième République dans nos Antilles françaises pour les travaux publics (ports , routes canaux , hôpitaux , écoles , Lycées) aussi bien que pour la production agricole et industrielle (sucre , rhums , bananes , cafés , ananas , cultures vivrières) et pour la pêche maritime très importante dans ces régions . Rattachant ce vigoureux progrès de nos deux départements français d'Outre-Mer au développement général de la civilisation européo-américaine dans la mer des Antilles , M. Charles DUMONT a fait le récit des visites rendues par la Délégation française à l'île américaine de Saint-THOMAS , à la République indépendante de HAITI et à la République de Cuba . Il a montré l'amalgame réalisé par les diverses civilisations européennes , sous le ciel et dans les eaux du Centre-Amérique , avec la collaboration ardente et généreuse de la race africaine transplantée depuis deux siècles sur les rivages de la Méditerranée américaine à l'entrée du Canal de Panama , cette autre création du génie français .

Le compte-rendu de M. Charles DUMONT a été accueilli avec la plus grande faveur par la Commission tout entière . Répondant à la demande du Président , M. Albert SARRAUT a relaté le voyage qu'il a fait à la Guyane comme Président de la Délégation nationale; il a montré la possibilité de cette grande colonie et aussi les erreurs qui jusqu'ici l'ont empêchée d'atteindre son plein développement économique et financier .

Au nom de la Commission unanime , M. Henry BERENGER a remercié M. Albert SARRAUT , LEMERY , Charles DUMONT et ECCARD de la manière dont ils s'étaient acquittés du mandat qui leur avait été confié et a notamment félicité M. le Président Albert SARAUT de l'autorité et de la bonne grâce avec laquelle il avait rempli la charge de Président de la Délégation Nationale nommée par le Gouvernement de la République à l'occasion des cérémonies du Tricentenaire des Antilles Françaises .

SENAT

République Française

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GENERALE DES PROTECTORATS.

Séance du 25 Janvier 1935

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de son doyen d'âge , M. le Général BOURGEOIS .

CONSTITUTION DU BUREAU

Sur la proposition de M. Charles DUMONT appuyé par M. le Général BOURGEOIS , M. Henry BERENGER a été réélu Président de la Commission à l'unanimité et par acclamations .

Ont été également réélus à l'unanimité les deux Vice-Présidents sortants , MM LEMERY et CORNUDET , ainsi que M. ECCARD , Secrétaire sortant .

M. Jean PHILIP ayant cessé d'appartenir à la Commission par le choix qu'il a fait de la Commission des Finances , M. Marc PLAISANT , sur la proposition de M. Henry de JOUVENEL , a été élu à l'unanimité comme Secrétaire de la Commission .

ALLOCUTION DE M. le PRESIDENT Henry BERENGER .

M. Henry BERENGER , en prenant place à la Présidence , a remercié ses collaborateurs au nom du Bureau tout entier , de la confiance réitérée qui venait de leur être témoignée avec tant de sympathie .

Après avoir salué le Doyen d'âge et lui avoir exprimé la reconnaissance de toute la Commission pour les grands services rendus au Pays par ses avertissements répétés concernant la nécessité pour un peuple de posséder l'armée de sa diplomatie , M. Henry BERENGER a salué la mémoire de M. Fernand DAVID , qui avait été à plusieurs reprises le Rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères , et qui savait allier la justesse élégante de la parole à la fermeté vigilante de l'action .

Le Président ^aexprimé son regret qu'une décision récente de groupe ait mis MM. BIENVENU-MARTIN et Jean PHILIP dans l'obligation de choisir entre la Commission des Finances et la Commission des Affaires Etrangères , et il a rendu hommage à la collaboration que ces deux collègues avaient assurée pendant de longues années à la Commission des Affaires Etrangères .

Il a enfin salué l'entrée dans la Commission de MM. Albert SARRAUT , ISRAEL et JOVELET .

Passant à l'examen des devoirs de la Commission pendant l'année 1935 et du rôle qu'elle aurait à jouer dans le développement de notre diplomatie M / BERENGER a prononcé les paroles suivantes :

Henry

" En maintenant le même Bureau que l'an dernier et que les années précédentes , vous n'avez pas seulement voulu , mes chers Collègues , nous assurer , dans le renouvellement règlementaire annuel , une sorte d'inamovibilité dont nous sentons d'autant plus le prix qu'elle n'est pas un droit , mais une grâce , car vos suffrages pouvaient bien facilement se porter sur d'autres choix non moins justifiés , et vous nous donnez ainsi l'illusion flatteuse de mériter chaque année un peu plus de votre confiance alors que c'est à votre bienveillance que nous avons en fin de compte la certitude d'être chaque année plus redéposables . "

" Mais vous avez voulu , aussi et surtout , affirmer la continuité de nos méthodes et de nos travaux dans le sens d'une politique extérieure française à la fois très-vigilante et très-conciliatrice . Notre Commission a toujours été profondément attachée à la Paix dans la Sécurité . Elle a voulu énergiquement l'une et l'autre l'une par l'autre , l'une avec l'autre . Elle y a souvent réussi par les conseils qu'elle n'a cessé de donner , après les examens les plus attentifs , aux Ministres des Affaires Etrangères successifs de la République . Sans doute , Messieurs , nous tenons du Sénat tout entier une autorité qui nous vient de sa confiance répétée à toute occasion . Mais nous nous sommes toujours attachés à justifier cette autorité , à la renforcer encore si possible , en exerçant notre contrôle législatif sous la forme d'une collaboration continue et efficace avec le Pouvoir Exécutif . Nous nous sommes toujours appliqués à ne pas gêner nos gouvernements dans les difficiles négociations dont ils recevaient la charge . Nous avons plutôt tâché de les réconforter que de les décourager et nous avons mis notre honneur à les faire aboutir plutôt qu'à les faire trébucher . Les événements sont là pour montrer que nous y avons souvent réussi . Nous continuerons résolument dans les voies que nous nous sommes tracées et que nous avons jusqu'ici suivies . Les Commissions Parlementaires n'ont , en aucun cas , à se substituer ni aux Assemblées , dont elles émanent , ni aux Gouvernements , qu'elles contrôlent . Leur mission règlementaire est de rapporter les projets qui leur sont soumis et , à cette occasion , de faire entendre les avertissements qu'elles croient nécessaires . Il faut garder pour celà l'indépendance , l'objectivité , l'esprit de bienveillance et de collaboration . "

" Dans cet esprit , de nombreuses tâches nous attendent cette année . Nous aurons à examiner les récents Accords signés à Rome entre les Gouvernements de la France et de l'Italie , ainsi que les résultats diplomatiques acquis à la suite des diverses sessions de la Société des Nations à Genève au cours de l'année 1934 . Mais déjà Rome et Genève sont des escales dépassées . Une nouvelle escale , et non la moins préoccupante s'annonce à Londres pour la fin du présent mois . En ces temps troublés , la politique internationale ressemble assez à une navigation côtière le long de terres inconnues . À peine un cap est-il franchi qu'un autre surgit ; à peine des récifs évités que de nouveaux apparaissent . Le temps est encore bien lointain où notre diplomatie retrouvera la mer libre . D'ici là , que de gruffres à éluder , que d'écueils à contourner , que de brisants à traverser ! Ce ne sera pas trop de toute l'expérience et de toute la discipline française pour en sortir honorablement . "

" Mettons-nous donc résolument à l'œuvre en ce sens , mes chers Collègues . Je suis assuré par avance que notre Commission continuera de justifier le crédit que le Sénat et la République n'ont cessé de lui attribuer dans les directions permanentes de notre politique extérieure . "

Cette allocution de M. Henry BERENGER a été saluée d'unanimes applaudissements , et après avoir arrêté l'ordre de ses travaux législatifs , la Commission a décidé de faire droit à une demande exprimée par M. Pierre LAVAL , Ministre des Affaires Etrangères , en se réunissant exceptionnellement le Mercredi 30 Janvier à 15 heures 30 , pour l'entendre , de concert avec la Commission des Colonies , sur les récents Accords de Rome entre les Gouvernement Italien et Français .

SENAT

Republique Francaise

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GENERALE DES PROTECTORATS .
ET COMMISSION DES COLONIES.

Séance du 30 Janvier 1935 .

Les Commissions Sénatoriales des Affaires Etrangères et des Colonies, réunies sous la double Présidence de MM. Henry BERENGER et Théodore STEEG, ont entendu M. Pierre LAVAL, Ministre des Affaires Etrangères, accompagné de M. Louis ROLLIN, Ministre des Colonies, sur les Accords de Rome, leurs origines et leurs conséquences. En saluant les Membres du Gouvernement, M. Henry BERENGER a fait remarquer que ces Accords, qui comprennent 9 pièces, se répartissent en 2 groupes très distincts : 1° Les Protocoles relatifs à la situation européenne, et notamment à l'Autriche et aux Groupements des Puissances en Europe Centrale et Orientale, 2° le Traité liquidant un contentieux colonial franco-italien remontant aux Accords de Londres en 1915 et visant plus spécialement les frontières de la Libye, de l'Erythrée, des Somalis, et enfin la situation des Italiens en Tunisie. Bien que ces deux groupes d'Actes soient liés par la politique générale franco-italienne, M. Henry BERENGER a demandé à M. Pierre LAVAL s'il ne croyait pas utile de les aborder successivement d'une façon distincte. M. Pierre LAVAL a fait droit à cette observation et s'est expliqué avec beaucoup de précision documentaire et une grande ampleur de vue sur le rapprochement franco-italien dans toutes les questions européennes et sur les bases de collaboration territoriale et économique adoptée dans le continent Africain.

LE PROBLEME DE L'EUROPE CENTRALE .

Répondant à diverses questions posées par MM. CORNUDET, ECCARD, MILLERAND, LEMERY, LE TROCQUER et de JOUVENEL, M. Pierre LAVAL a démontré que les nouveaux Accords signés à Rome le 7 Janvier dernier ouvraient la porte à une Convention générale de respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance réciproque de tous les Etats intéressés à la succession de l'ancien Empire d'Autriche-Hongrie et à l'équilibre danubien de l'Europe Centrale. Le Ministre des Affaires Etrangères a fait spontanément aux Commissions un exposé très vigoureux de la position que la France entendait prendre à Londres dans les conversations des jours prochains.

LE CONTENTIEUX FRANCO-ITALIEN EN AFRIQUE .

Passant ensuite à la liquidation du Contentieux africain entre l'Italie et la France, M. Pierre LAVAL a donné à MM. le Général BOURGEOIS, HACHETTE, LABROUSSE, HONNORAT, Mario ROUSTAN et Charles DUMONT, les plus complètes clartés sur le tracé géographique des frontières ainsi que sur la portée juridique du statut définitif des Italiens en Tunisie.

En réponse à une question de M. Théodore STEEG, Président de la Commission des Colonies, M. Louis ROLLIN, Ministre des Colonies, a constaté que les résultats obtenus par M. Pierre LAVAL à Rome étaient entièrement conformes à la position prise par la Rue Oudinot, et s'est félicité d'une négociation qui rapprochait la France et l'Italie dans une coopération africaine.

M. Henry BERENGER, au nom de M. Lucien SAINT, souffrant, a demandé au Gouvernement la simultanéité des ratifications à intervenir dans ces différents Accords coloniaux.

- 2 -

Les explications du Ministre des Affaires Etrangères ont à diverses reprises chaleureusement applaudies par les deux Commissions réunies . Au nom des deux Commissions , MM. Henry BERENGER et Théodore STEEG ont remercié M. Pierre Laval de la largeur et de vigueur avec lesquelles il avait su resserrer à Rome , par un Pacte définitif d'arbitrage et d'amitié , les liens traditionnels des deux grandes Nations latines , pour le maintien de la Paix générale .

Les explications du Ministre des Affaires Etrangères ont été à diverses reprises chaleureusement applaudies par les deux Commissions réunies . Au nom des deux Commissions , MM. Henry BERENGER et Théodore STEEG ont remercié M. Pierre Laval de la largeur et de la vigueur avec lesquelles il avait su resserrer à Rome , par un Pacte définitif d'arbitrage et d'amitié , les liens traditionnels des deux grandes Nations latines , pour le maintien de la Paix générale .

SENAT

République Française

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GENERALE DES PROTECTORATS.

Séance du Ier Février 1935

La Commission des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , a consacré sa séance à l'~~examen~~ d'un certain nombre de rapports particulièrement importants :

- 1°- Avis présenté par M. LE TROCQUER sur l'Accord Commercial entre la France et l'U.R.S.S.
- 2°- Avis présenté par M. LE TROCQUER sur la Convention internationale de Rome sur la protection des végétaux.
- 3°- Rapport de M. Marcel PLAISANT sur le Projet de loi portant approbation du Traité sur l'admission des Monégasques à des emplois publics en France et sur le recrutement de fonctionnaires de la Principauté de Monaco conclu entre la Principauté de Monaco et la France le 28 Juillet 1930 .
- 4°- Rapport de M. Marcel PLAISANT sur le projet de loi tendant à la ratification des Conventions de Genève sur l'unification du droit en matière de chèques .
- 5°- Rapport de M. René BESNARD sur le projet de loi portant approbation de la Convention pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne et de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre ainsi que de l'Acte finale de la Conférence de Genève signé à Genève le 27 Juillet 1929.

Après discussion , la Commission a approuvé ces différents Rapports à l'unanimité et a chargé leurs auteurs de les déposer sans délai sur la Tribune du Sénat .

SENAT

République Française

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GENERALE DES PROTECTORATS

Séance du 8 Février 1935

La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

SITUATION EN EUROPE CENTRALE

La Commission a entendu un exposé de son Vice-Président , M. CORNUDET , sur un voyage récemment accompli par lui en Europe Centrale , et notamment en Autriche , en Hongrie , et en Bavière .

Cet exposé a reçu l'approbation de la Commission , et M. CORNUDET a été remercié et félicité par le Président au nom de ses collègues .

SITUATION DES ETRANGERS EN FRANCE

La Commission s'est préoccupée des problèmes que soulève la situation des étrangers en France , notamment celle des réfugiés allemands , tant au point de vue de la main-d'oeuvre que du droit d'asile . Elle a été frappée de la contradiction qui existe à l'heure actuelle entre les différents ministères au sujet du statut des étrangers et des possibilités de travail qu'ils peuvent trouver dans notre pays , une fois qu'ils y ont été accueillis .

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. HONNORAT LE TROCQUER , MILLERAND et Henry BERENGER , la Commission a chargé son Président de se faire l'écho de ces préoccupations auprès de M. le Ministre des Affaires Etrangères , et elle a prié M. Henry de JOUVENEL de lui faire un exposé complet de la question à sa prochaine séance .

SÉNAT

République Française

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GÉNÉRALE DES PROTECTORATS

Séance du Vendredi 15 Février 1935

LES CONDITIONS DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE

La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères , réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , a consacré sa séance à l'examen des problèmes diplomatiques et sociaux que soulève la situation des étrangers en France .

Elle a d'abord entendu un important rapport présenté par M. Henry de JOUVENEL sur les divers aspects de cette question de la plus pressante actualité .

M. de JOUVENEL a fait un tableau saisissant des contradictions de la politique française depuis la guerre au sujet de l'accueil fait aux étrangers et du statut interministériel qui le régit . Il a montré les dangers redoutables pour notre politique extérieure et notre influence dans le monde que présente cette absence d'organisation dans le statut des étrangers en France . Il a conclu en demandant que le Gouvernement prenne sans tarder les mesures organiques imposées par les circonstances .

Après le rapport de M. de JOUVENEL , un débat approfondi a eu lieu dans la Commission . Y ont pris part MM. LABROUSSE , HONNORAT , ECCARD , STEEG , CORNUDET , LEMERY , DESJARDINS , LE TROCQUER , qui ont vivement appuyé par de nombreux exemples , les observations du Rapporteur .

Comme conclusion à ce débat , la Commission a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

" La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères ,
" après avoir entendu le Rapport présenté par M. Henry de JOUVENEL
" sur les conditions actuelles du séjour des étrangers en France ,
" s'est montrée profondément émue des contradictions interministérielles que révèle cette situation , et des inconvénients d'ordre
" diplomatique et social que présente la continuation d'un pareil état de choses . La Commission a décidé de se saisir de la question
" elle a chargé son Président et son Rapporteur de se rendre auprès
" du Gouvernement pour l'inviter à venir devant elle pour lui faire quelles mesures d'ensemble il compte prendre pour régler les
" conditions du séjour des étrangers en France d'une façon conforme aux traditions les plus anciennes de notre pays et profitable
" au rétablissement des échanges intellectuels , économiques et sociaux entre la France et les autres Nations du monde . "

comme

PROPAGANDE DANS LES ECOLES ALLEMANDES

M. le Général BOURGEOIS a fait une courte analyse d'un livre scolaire très répandu en Allemagne et destiné aux petits enfants dont le titre est : " Enfants , que savez-vous du Führer ? " La note dominante de ce petit ouvrage est que c'est Dieu qui a suscité Adolf HITLER pour sauver l'Allemagne et la libérer de l'oppression et de l'iniquité . Tout ce livre , écrit dans un style messianique est extrêmement habile et tendancieux , et mérite , par sa grande diffusion d'être pris en sérieuse considération .

SENAT

Republique Francaise

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GENERALE DES PROTECTORATS

Séance du 8 Mars 1935

LE PROBLEME MUSULMAN

EN AFRIQUE DU NORD ET EN MEDITERRANEE

La Commission des Affaires Etrangères et de Politique Générale des Protectorats s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

Elle a consacré toute sa séance à l'audition et à l'examen d'un Rapport qu'elle avait demandé à M. Lucien SAINT sur le problème Musulman en Afrique du Nord .

L'ancien Résident-général en Tunisie et au Maroc a fait à ses collègues, avec toute l'autorité qu'on pouvait attendre d'une expérience consacrée par quatorze années d'administration africaine, un tableau saisissant de la situation en Syrie , en Tunisie , en Algérie et au Maroc .

M. Lucien SAINT n'a pas dissimulé le sérieux de cette situation . Il a montré les difficultés créées dans nos diverses possessions par la cohabitation et souvent les conflits de races , de religions et de civilisations différentes . Il a analysé ces conflits développés dans ces dernières années par diverses influences étrangères , principalement celle de l'Allemagne hitlérienne. Il a examiné les revendications formulées par les nouvelles générations musulmanes . Le mouvement est un mouvement d'ensemble : le panislamisme , qui s'étend de l'Asie-Mineure jusqu'à l'Atlantique et même jusqu'au Pacifique . Le Panislamisme , doctrine à la fois politique , religieuse et morale , réclame pour l'Islam le droit de se substituer aux divers Etats Européens Colonisateurs installés en Afrique du Nord et dans la Méditerranée

Après avoir décrit les causes et analysé les formes de la crise , M. Lucien SAINT a présenté un programme des solutions à adopter . Il a rappelé les services rendus par la Conférence Nord-Africaine naguère créée par M. STEEG . S'inspirant de ce précédent, il a demandé que l'on fortifie , sous l'autorité directe du Président du Conseil, un organisme de centralisation des affaires musulmanes , dont le Haut-Comité méditerranéen de l'Afrique du Nord , créé récemment par M. FLANDIN , peut fournir une première ébauche . Il faut renforcer l'armature politique , militaire et administrative de l'Afrique du Nord . Grâce à cette restauration de l'autorité , il sera possible d'y pratiquer une politique indigène en profondeur, politique de collaboration sainement économique , humaine et juste, bienveillante et affectueuse , mais sans faiblesse et sans faux idéalisme . Il faut multiplier l'accession à la propriété privative, aux institutions de crédit , aux postes administratifs locaux et techniques .

Il faut aussi remédier énergiquement aux inégalités et aux injustices budgétaires qui écrasent trop souvent les populations musulmanes de l'Afrique du Nord .

La situation en Afrique du Nord est grave ; elle n'est pas désespérée . Il ne convient pas de céder aux mouvements excessifs d'une opinion publique passant trop facilement de l'optimisme au pessimisme et réciproquement . Il appartient au Gouvernement de prendre les mesures énergiques et équitables que comportent les circonstances .

La Commission a chaleureusement applaudi le rapport de M. Lucien SAINT . Aussi M. Henry BERENGER s'est-il fait l'interprète de tous ses collègues en adressant à l'ancien Résident-général leurs plus vives félicitations pour un exposé qui alliait à l'autorité de l'expérience et à l'élévation des vues une élégance particulière de forme . Sur la proposition de son Président , la Commission a décidé que ce rapport serait distribué à tous les membres de la Commission et communiqué à M. le Président du Conseil et au Ministre des Affaires Etrangères .

Après un premier échange de vues auquel ont pris part M.M. DALBIEZ, Albert SARRAUT, CORNUDET, le Général BOURGEOIS, JOVELET, le Général MESSIMY et François LABROUSSE, la Commission a décidé de continuer la discussion sur les conclusions du rapport de M. Lucien SAINT le mercredi 20 Mars.

Elle entendra M. Pierre Laval, Ministre des Affaires Etrangères, le vendredi 15 Mars sur la situation générale diplomatique à propos des projets de pactes aérien, danubien et oriental.

SÉNAT

République Française

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GÉNÉRALE DES PROTECTORATS.

Séance du 15 Mars 1935

La Commission s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER son Président, pour entendre M. Pierre LAVAL, Ministre des Affaires Etrangères.

Au nom de la Commission, M. Henry BERENGER avait rédigé un questionnaire portant sur les principaux développements de notre politique extérieure depuis la dernière audition du Gouvernement qui avait eu lieu le 30 janvier dernier à la veille des conversations franco-britanniques de Londres.

Dans ce questionnaire les problèmes principaux évoqués étaient :

1^o- La mise en oeuvre des Accords de Rome relatifs à un Pacte Danubien entre les diverses puissances de l'Europe Centrale.

2^o- L'état des négociations entre les Chancelleries au sujet du Pacte aérien de l'Ouest.

3^o- La situation diplomatique au sujet du Pacte Oriental et des difficultés qu'il rencontrait notamment du côté de la Pologne et de l'Allemagne.

4^o - Enfin la Commission désirait savoir où en était, en France même, la convergence effective et constante entre l'action de notre Diplomatie et les moyens de notre Défense Nationale (Aviation, Marine Armée de Terre, dans la Métropole et dans nos possessions d'Outre-Mer).

Sur tous ces points, M. le Ministre des Affaires Etrangères s'est expliqué, pièces en main, avec la plus entière précision et la plus large *confiance*.

Au cours des explications de M. Pierre LAVAL, diverses questions ont été posées par les Commissaires, qui étaient venus très nombreux à la séance. MM. LALBIEZ, CORNUDET, PAUL-BONCOUR, Henry de JOUVENEL, Charles DUMONT, LABROUSSE, HONNORAT, et Albert SARRAUT, ont obtenu des réponses très documentées sur les points les plus préoccupants de la situation actuelle, notamment sur le réarmement aérien de l'Allemagne, plaçant systématiquement les autres Puissances devant le fait accompli avant toute négociation, sur le caractère des conversations franco-autrichienne, lors du passage à Paris de M. SCHUSCHNIGG et BERGER-WALDENEG, et relatives à la garantie internationale de l'indépendance de l'Autriche, sur les affaires de MEMEL, et enfin sur le développement de la situation en Extrême-Orient, dans ses rapports avec l'Europe.

Avant de quitter la Commission a fait connaître à ses collègues que le Ministre d'Italie à BELGRADE, le Comte VIOLA, venait de faire au Prince Régent Paul de Yougoslavie, lors de la remise de ses lettres de créance les déclarations les plus rassurantes et même les plus cordiales sur les rapports de l'Italie et de la Yougoslavie. M. MUSSOLINI, par l'ordre de son Ministre, a fait en effet savoir au Gouvernement Yougoslave, que l'Italie entendait assurer à la Yougoslavie sa collaboration la plus cordiale, tant au point de vue du respect absolu de sa intégrité territoriale qu'au point de vue du développement des relations économiques et diplomatiques.

Cette communication de M. Pierre LAVAL a été accueillie par la Commission toute entière avec le plus vif contentement , et M. Henri BERENGER a félicité M. Pierre LAVAL de ce nouvel accomplissement d'une politique Franco-Italo-Yougoslave , que la Commission n'a cessé de préconiser depuis de longues années .

Après deux heures et demi d'une audition particulièrement noyée M. Pierre LAVAL a quitté la Commission après que la Président l'eût remercié de la confiance faite à tous ses collègues et de la vigueur si documentée de son exposé .

SENAT

Republique Française

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GENERALE DES PROTECTORATS .

Séance du 22 Février 1935

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

Elle a entendu et approuvé trois rapports de M. RAYNALDY
1° - sur le projet de loi tendant à l'approbation d'un protocole additionnel à la Convention commerciale franco-tchécoslovaque du 23 Septembre 1931 ;

2° - sur le projet de loi tendant à l'approbation de l'arrangement commercial entre la France et la Suède , du 13 Mars 1933.

3° - sur le projet de loi portant approbation de la Convention signée à Paris le 27 Avril 1932 entre les Etats-Unis et la France , au sujet des doubles impositions .

LEGISLATION COLONIALE

La Commission a entendu ensuite un rapport de M. Lucien Saint sur la proposition de loi tendant à faciliter l'application des lois d'intérêt général aux Colonies et aux Territoires africains sous mandat français .

Conformément aux conclusions du rapporteur elle a émis un avis défavorable à cette proposition de loi , mais elle a en même temps souligné , sur les conclusions de M. Lucien SAINT , qu'une coordination plus serrée de nos diverses lois coloniales devrait être réalisée par un Comité de Législation au Ministère des Colonies.

AFFAIRES DE LA SARRE

La Commission a confié à M. Yves LE TROCQUER le soin de rapporter et de défendre devant le Sénat , au nom de la Commission , le projet de loi tendant à l'approbation des Accords signés à Naples le 18 Février 1935 concernant le changement de régime dans le Territoire de la Sarre .

ENTRETIENS AVEC M. PIERRE LAVAL

Enfin le Président a fait part à la Commission des récents entretiens qu'il a eus avec M. Pierre LAVAL , Ministre des Affaires Etrangères

1°- sur la question du statut des étrangers en France
2° - sur la carence de l'enseignement de l'Italien et de l'Espagnol dans nos Etablissements d'Instruction Publique .
3° - sur les conversations diplomatiques qui se poursuivent dans les diverses Capitales à la suite des Accords de Rome , de la Déclaration de Londres , et des deux réponses allemandes à cette Déclaration et à ces Accords .

A la suite d'un échange de vues auquel ont pris part MM. HONNORAT , CORNUDET , RAYNALDY , DESJARDINS , François LABROUSSE , et Albert SARRAUT , la Commission a décidé qu'elle entendrait à l'une de ses prochaines séances M. Pierre LAVAL , Ministre des Affaires Etrangères , qui a bien voulu faire savoir à son Président qu'il se tiendrait à sa disposition dès que le moment utile serait venu .

SÉNAT

République Française

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES :- Séance du 31 Mai 1935

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

Elle a approuvé trois rapports de M. CAPUS sur l'organisation internationale des Chemins de fer et l'Assistance judiciaire instituée par la Convention entre la France et la Hongrie .

Elle a ensuite procédé à un exposé de la situation internationale à la suite des récents voyages du Ministre des Affaires Etrangères et du discours prononcé au Reichstag par le Reichsführer allemand . Après cet échange de vues la Commission a décidé d'entendre le Ministre des Affaires Etrangères aussitôt que le nouveau Gouvernement serait constitué .

La Commission s'est aussi préoccupé de la situation des étrangers en France . De nombreux membres ont signalé les contradictions administratives qui rendent cette question de plus en plus irritante Il a été décidé qu'une séance spéciale serait consacrée à cette affaire pour entendre le Ministre qui en est chargé , aussitôt après la constitution du nouveau Cabinet .

SÉNAT

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE POLITIQUE GENERALE DES
PROTECTORATS .

Séance du 26 Juin 1935

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

M. Henry BERENGER a rendu hommage à la mémoire de M. AMIARD dont les conseils plairvoyants et expérimentés ont été si utiles à la Commission pendant de longues années .

Il a adressé , au nom de la Commission ses souhaits de bienvenue à M. René RENOULT qui revient prendre ~~place~~ la Commission , où sa distinction d'esprit et sa haute compétence dans les questions internationales seront , une fois de plus , particulièrement appréciées .

APPROBATION DE RAPPORTS .

La Commission a adopté trois rapports de M. le Comte CORNUDET , Vice-Président , sur trois projets de loi portant ouverture de crédits pour les aménagements nécessaires à la création d'une Légation de France à PRETORIA , à BAGDAD et à DJEDDAH .

DESIGNATION DE RAPPORTEURS .

La Commission a désigné M. Albert SARRAUT comme rapporteur du projet de loi sur la Convention réglant les rapports entre la France et la Chine relativement à l'Indochine Française et signée à Nankin le 16 Mai 1930 .

Elle a désigné M. le Général BOURGEOIS , comme rapporteur du projet de loi portant autorisation de ratifier un protocole additionnel sur la Convention franco-tchécoslovaque sur la navigation aérienne .

Enfin elle a désigné M. Lucien SAINT comme rapporteur du projet de loi portant approbation de la Convention internationale de Londres pour la protection de la flore et de la faune en Afrique .

SENAT

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE POLITIQUE
GENERALE DES PROTECTORATS.

Séance du 26 Juin 1935

Les Commissions Sénatoriales des Affaires Etrangères et de la Marine, réunies sous la double Présidence de MM. Henry BERENGER et RIO, ont entendu tout l'après-midi M. LAVAL, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, accompagné de M. PIETRI, Ministre de la Marine. L'audition des deux Ministres, qui a duré de 3 heures à 6 heures 45 de l'après-midi, n'a pas porté seulement sur les conditions et les répercussions du Pacte naval anglo-allemand, mais aussi sur les principaux éléments actuels de la politique extérieure française.

Pour le Pacte naval franco-allemand, M. PIETRI a fait connaître les observations amicales présentées à l'Angleterre sur le caractère bilatéral de cet accord, et il a précisé que la France entend réserver sur ce point toute sa liberté d'action, pour l'établissement et la mise en oeuvre de son programme naval des années à venir, tous les accords antérieurs se trouvant remis en cause de la façon la plus sérieuse pour la sécurité maritime de la France. Le Ministre de la Marine a insisté sur l'entièvre liberté qu'entendait reprendre la France, sans pour cela interrompre une conversation avec l'Angleterre ni d'ailleurs avec aucune autre puissance.

Le Pacte Franco-Soviétique, l'affaire Italo-éthiopienne, les entretiens de M. Pierre LAVAL en Pologne, celui qu'il a eu avec M. GORING à Cracovie, ont fait successivement l'objet de questions posées par les membres des deux Commissions, qui étaient venus particulièrement nombreux à cette très importante séance. A ces questions, les deux Ministres ont répondu par des communications diplomatiques d'un caractère d'autant plus confidentiel que les négociations auxquelles elles se réfèrent sont loin d'être terminées ; certaines même de ces négociations sont actuellement en cours, et les membres des deux Commissions se sont engagés solennellement à ne faire état sous aucune forme des communications documentaires faites au cours de cette séance par M. Pierre LAVAL.

La position générale du Gouvernement est la suivante : il reste plus que jamais des pactes multilatéraux et des négociations d'ensemble entre les puissances au sujet de la paix européenne. La S.D.N. reste, pour le Gouvernement français, le cadre nécessaire de cette paix, tel qu'il a d'ailleurs été à nouveau fixé par l'accord de Rome du 7 Janvier, la déclaration franco-britannique du 3 Février et les Accords de Stresa du début d'avril.

Répondant aux critiques formulées sur la non concordance entre le Traité de Locarno et le protocole annexe du Traité franco-soviétique, M. Pierre LAVAL a démontré que les critiques étaient vaines et qu'il était en cela complètement d'accord avec les Gouvernements britannique et Italien.

S'agissant de l'indépendance et de l'intégralité de l'Autriche, dans ses rapports avec le Pacte Danubien, M. Pierre LAVAL a fait savoir que la France s'en tenait à une coopération de toutes les puissances intéressées, au cas où cette indépendance et cette intégrité se trouveraient menacées. Il a affirmé qu'entre l'Allemagne et la France, après le discours-programme du Reichsführer ^{le 21 Mai dernier}, offrant à nouveau la paix et l'amitié de l'Allemagne à la France en dehors de toute revendication territoriale quelconque, la conversation restait ouverte, et que si l'éventualité d'un arrangement franco-allemand dans le respect

de l'intégrité de toutes les puissances apparaissait réellement possible et prochaine , le Chef du Gouvernement français n'hésiterait pas à faire ce qu'il considérait comme son devoir en faveur de la paix générale et de la reconstruction de l'Europe .

Ont pris part à la délibération MM. LEMERY , CORNUDET , Charles DUMONT , FARJON , ECCARD , HACHETTE , PAUL-BONCOUR , LE TROCQUER , HENRY de JOUVENEL , François LABROUSSE , MESSIMY , Léonus BENARD , et Henry BERENGER .

A l'issue de cette réunion , qui a pris par moments un caractère pathétique M. Henry BERENGER , en son nom et au nom de M. RIO , ainsi que de tous leurs collègues des deux Commissions réunies a vivement remercié MM. Pierre LAVAL et M. PIETRI , pour la confiance qu'ils avaient faite aux deux Commissions Sénatoriales en leur communiquant l'essentiel des négociations entamées . Il a également , aux applaudissements de toute l'Assemblée félicité le Chef du Gouvernement pour l'orientation purement réaliste qu'il a su donner à la politique traditionnelle de la France toujours pratiquée par ses prédécesseurs en faveur d'un rapprochement de toutes les puissances , pour la reconstruction de l'Europe sous l'égide de la S.D.N.

SENAT

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES
& de POLITIQUE GENERALE DES PROTECTORATS.

SEANCE du 29 Octobre 1935

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER pour entendre M. Pierre LAVAL , Président du Conseil , Ministre des Affaires Etrangères, sur la situation internationale et la politique diplomatique de la France .

ELOGE FUNEBRE DE MM. MESSIMY & de JOUVENEL

Au début de la séance , M. Henry BERENGER a fait l'éloge funèbre de deux membres de la Commission , M. le Général MESSIMY et M. l'Ambassadeur de JOUVENEL , décédés subitement au cours de l'intersession parlementaire . Sur la proposition du président , cinq minutes de silence ont été observées par la Commission en hommage aux deux grands disparus .

DELEGATION AUX ANTILLES , à HAITI et à CUBA pour la CELEBRATION DU TRICENTENAIRE .

Le président a ensuite informé la Commission de l'invitation qui lui était adressée par le Comité du Tricentenaire des Antilles Françaises de désigner deux de ses membres pour la représenter aux cérémonies commémoratives de ce grand évènement national et colonial . Elles auront lieu à la fin de l'année 1935 à la Guadeloupe , à la Martinique , en Guyane , ainsi qu'à Haïti et à Cuba où des invitations sont déjà faites aux représentants de la France par les Gouvernements des Républiques d'Haïti et de Cuba pour des réceptions solennelles . La Commission a désigné comme délégués M. le Président Albert SARRAUT et M. le Ministre Charles DUMONT .

AUDITION DE M. PIERRE LAVAL SUR LA POLITIQUE EXTERIEURE

M. Pierre LAVAL a été ensuite entendu par la Commission

M. Henry BERENGER a rappelé à M. Pierre LAVAL qu'il avait été entendu pour la dernière fois par la Commission le 26 juin dernier , conjointement avec M. PIETRI , Ministre de la Marine , et que la plus grande partie de cette audition avait porté sur les conditions dans lesquelles l'Angleterre avait signé avec l'Allemagne un accord naval en dehors de la France et sur les conséquences que comportaient pour la politique internationale cette violation du traité de Versailles ainsi que le réarmement militaire , naval et aérien de l'Allemagne . Depuis le 26 juin , d'autres bouleversements se sont produits en Europe et en Afrique , par le fait du conflit italo-éthiopien. Ces bouleversements ont eu leur répercussion retentissante à la Société des Nations . La Commission , a conclu M. Henry BERENGER , demande à être informée complètement des conditions dans lesquelles se sont développés et aggravés ces évènements . La Commission

désire connaître la position prise par le Gouvernement et la Diplomatie françaises en face des difficultés nouvelles qui ont surgi à côté des difficultés anciennes et non encore résolues (réarmement allemand , pacte danubien , pacte oriental , réexamen de l'accord naval de Washington en 1921 , etc.,etc.) .

Répondant à cette invitation du Président , M. Pierre LAVAL a fait devant la Commission une analyse détaillée et émouvante des diverses phases par lesquelles ont passé les évènements européо-africains , entre sa dernière audition et celle-ci . Il a fait connaître à la Commission les documents diplomatiques essentiels concernant les relations de la France avec les diverses Puissances au cours du conflit de l'Afrique Orientale , notamment avec le Gouvernement britannique et le Gouvernement italien . Il a expliqué aussi la position qu'il avait été amené à prendre pendant les quatre derniers mois , soit au Conseil de la S.D.N. soit à l'Assemblée elle-même , soit dans les rapports des Chancelleries entr' elles , en vue de réaliser le double objectif qui lui paraît être celui de la politique extérieure actuelle de la France en regard du conflit italo-éthiopien : 1° Tenir loyalement les engagements solennels de la France à l'égard du Pacte . 2° S'employer à obtenir le plus rapidement possible , dans le cadre de la S.D.N. une solution pacifique du conflit .

Cet exposé de M. Pierre LAVAL, qui n'a pas duré moins d'une heure et demie , a favorablement impressionné la Commission qui ne lui a pas ménagé ses approbations . De nombreuses questions ont été posées au Président du Conseil sur diverses modalités du conflit actuel . MM. MILLERAND , René BESNARD , Charles DUMONT et LEMERY ont signalé les divers inconvénients pouvant résulter de l'engrenage de mesures trop répressives dans les circonstances actuelles , en face d'une Allemagne réarmée et d'Etats n'appartenant pas à la S.D.N. M. CORNUDET s'est inquiété de savoir quelles améliorations économiques pouvaient être obtenues au Maroc au cours de nos conversations avec l'Angleterre . MM. Marcel PLAISANT et Lucien HUBERT ont posé des questions relatives à certains documents des Accords de Rome ainsi qu'aux Accords de 1906 et 1928 concernant l'Ethiopie . MM. LABROUSSE et HONNORAT ont demandé des précisions sur les opérations militaires de l'Italie en Ethiopie ainsi que sur sa situation économique et financière .

D'une façon générale , les Commissaires se sont préoccupé de connaître les conséquences éventuelles pour le commerce de la France des mesures coercitives à l'égard de l'Italie .

A toutes ces questions M. Pierre LAVAL a répondue de la façon la plus complète et la plus satisfaisante . Aussi le Président a-t-il pu le féliciter de n'avoir désespéré à aucun moment d'une situation aussi critique pour le maintien de la Paix et d'annoncer sa volonté de continuer sans défaillance l'effort de maintenir les amitiés de la France avec tous les peuples en cause et de faire courageusement coincider le devoir de la Paix avec les obligations du Pacte .

SENAT

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE POLITIQUE GENERALE DES PROTECTORATS.

Séance du Vendredi 29 Novembre 1935

EXPOSE DE M. CHARLES DUMONT SUR LA QUESTION DES EMPRUNTS-OR ET LES PAIEMENTS A FAIRE A LA FRANCE

La Commission des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER , a entendu un très substantiel exposé de M. Charles DUMONT , Président de la Commission des Emprunts-Or, sur la situation de ces Emprunts dans leurs relations avec notre politique extérieure .

M. Charles DUMONT a présenté d'abord un tableau synthétique des prêts-or que la France avait faits avant la guerre . Le chiffre s'en élève à 40 milliards de francs-or , soit environ 200 milliards de notre monnaie actuelle . Les intérêts servis s'élèvent à environ 3 milliards de notre monnaie actuelle , soit environ 1,50 % . Le Rapporteur a ensuite fait l'analyse des divers prêts-or consentis par la France à la Belgique , à la Russie , à la Roumanie , à l'Egypte , à l'Asie-Mineure , et il a montré les carences qui se sont produites pour le règlement de ces dettes ainsi que les motifs de ces carences .

Il a continué par un examen de la Dette Brésilienne à l'égard de la France , qui s'élève à plus de quatre milliards de francs actuels Il s'est étonné que les créances britanniques et américaines soient placées au premier rang d'exigibilité , alors que les créances françaises malgré notre balance commerciale déficitaire , sont placées au dernier rang . Il a souligné de facheuses négligences dans la récupération des sommes à percevoir sur divers emprunts de cette Dette . M. Charles DUMONT a rendu hommage aux remarquables travaux de M. le Député René BESSE et de M. GAILLET-BILLOTTEAU sur les Emprunts de São Paulo - Rio Grande .

S'agissant des emprunts de Tokio à la France , pour une somme d'environ 450 millions , M. Charles DUMONT a montré les progrès accomplis pour obtenir du Japon des paiements analogues à ceux faits aux américains et aux Anglais .

M. le Rapporteur a tiré les conclusions de son exposé . Une série de lois et de Décrets-Lois , rendus de Juillet 1934 à Octobre 1935 a établi une législation interne plus satisfaisante au sujet des droits des porteurs . Le décret du 30 octobre 1935 organise la masse des obligataires et lui donne le droit d'établir un mandataire collectif pour défendre et faire valoir leurs intérêts .

La seconde conclusion est que les intérêts de l'épargne française doivent être représentés obligatoirement dans les Conventions commerciales .

Enfin la S.D.N. a été amenée par les travaux de la Commission à créer un Comité financier et juridique chargé d'établir les contrats-types des Emprunts financiers internationaux . La renaissance du crédit international est à ce prix .

Après diverses questions posées par MM. LE TROCQUER, CORNUDET Henry BERENGER, Lucien HUBERT, et Marcel PLAISANT, la Commission a invité son Président, assisté de MM. Charles DUMONT et LE TROCQUER à se rendre auprès de M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, pour lui demander d'examiner la question du paiement des Dettes Russes corrélativement à celle de la ratification du Pacte franco-soviétique.

~~SECRET~~
COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE POLITIQUE GENERALE DES
PROTECTORATS .

Séance du Vendredi 6 Décembre 1935

LE DROIT INTERNATIONAL ET LA SITUATION ACTUELLE
AU MAROC .

UN EXPOSE DE M. LUCIEN HUBERT

La Commission des Affaires Etrangères , réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , a entendu un exposé de M. Lucien HUBERT sur divers problèmes concernant le droit international au Maroc dans ses rapports avec les questions actuelles d'Afrique Orientale et les modifications qui peuvent résulter de la marche plus ou moins rapide des évènements .

M. Lucien HUBERT a souligné le parallélisme étroit établi par le Traité de 1904 , reconduit par celui d'Algésiras , entre la question d'Egypte et la question du Maroc . Il a insisté sur la contradiction des états d'esprit qui ont déterminé la rédaction de ces deux traités successifs , contradiction dont il est résulté un flottement dans l'application des textes par chacune des puissances intéressées , surtout dans leurs relations avec la puissance protectrice qui est la France . M. Lucien SAINT a comparé les deux régimes des capitulations au Maroc et en Egypte : il en a tiré certaines suggestions relatives à l'avenir africain , lesquelles ont vivement intéressé la Commission toute entière .

L'exposé de M. Lucien HUBERT a été l'occasion d'un important échange de vues entre M. le Général BOURGEOIS , MM. Charles DUMONT , Marcel PLAISANT , CORNUDET , LE TROCQUER , Lucien SAINT et STEEG .

M. Lucien SAINT a soulevé la question du Statut marocain dans ses rapports avec le problème des sanctions décidées par la Société des Nations . M. Marcel PLAISANT a montré juridiquement les inconvénients d'un rapprochement trop étroit entre les capitulations égyptiennes et les capitulations marocaines . M. LE TROCQUER s'est fait l'interprète de l'inquiétude du commerce franco-marocain devant les stipulations économiques en vigueur et la situation actuelle . M. Charles DUMONT a insisté sur l'utilité de causer avec le Gouvernement britannique à propos du double problème marocain et égyptien . Répondant à une question de M. Henry BERENGER sur le grave malaise économique actuel du Maroc , tel qu'il ressort de la récente délibération des trois Assemblées élues par les colons M. STEEG a montré les raisons de ce malaise qui résulte essentiellement du déséquilibre douanier entre la France , le Maroc et les diverses puissances intéressées .

Résumant le débat , M. Henry BERENGER a remercié M. Lucien HUBERT d'avoir soulevé un problème si angoissant et si actuel devant la Commission des Affaires Etrangères . Celle-ci sur la proposition de son Président , a décidé de confier à M. Lucien HUBERT Th. STEEG et Lucien SAINT , la mission de préparer le plus rapidement un rapport d'ensemble sur la situation juridique et économique du Maroc en vue d'une audition prochaine du Ministre des Affaires Etrangères .

La Commission a également confié à M. le Vice-Président CORNUDET qui se rend au Maroc la mission de lui rapporter , à la rentrée de Janvier le résultat de ses observations .

SÉNAT

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE POLITIQUE GENERALE DES
PROTECTORATS .

Séance du Vendredi 20 Décembre 1935

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la présidence de M. CORNUDET , en l'absence de M. Henry BERENGER Président Délégué du Gouvernement aux fêtes du Tricentenaire du Rattachement des Antilles à la France .

Le Président a donné connaissance à la Commission de différentes communications qu'il avait reçues du Maroc . Il a informé ses collègues qu'il devait partir dans quelques jours pour un voyage au Maroc , en Tunisie et en Algérie ; à son retour , il ne manquera pas , comme il a été convenu de rapporter à la Commission le résultat de ses observations.

A la veille de quitter définitivement la Commission , le Président a exprimé à ses collègues ses chaleureux remerciements pour la bienveillance qu'ils lui ont toujours témoignée et dont il gardera le souvenir .

M. le Général BOURGEOIS a donné lecture de son rapport sur le projet de loi portant ratification de la Convention aérienne franco-tchécoslovaque , que la Commission a adopté .

M. Lucien HUBERT a été chargé de rapporter un projet de résolution présenté par M. LABROUSSE tendant à adresser l'expression de l'admiration du Sénat français à M. MASARYK , ancien Président de la République Tchécoslovaque et ses félicitations au nouveau Président M. BEES . M. Lucien HUBERT a rappelé que les anciens combattants tchécoslovaques , qui ont reçu le baptême du feu dans le secteur de Vouziers , ont élevé dans cette ville une école primaire .

M. MILLERAND , se faisant l'interprète de ses collègues a exprimé le regret que cause à la Commission le départ de deux de ses membres : M. CORNUDET et M. le Général BOURGEOIS . A la suite de cette intervention , la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

La Commission des Affaires Etrangères , avant de clore sa dernière séance de la session parlementaire , exprime aux collègues qui vont la quitter tous ses regrets et toute sa sympathie . Elle tient tout particulièrement à manifester sa reconnaissance émue au Général BOURGEOIS , pur Français d'Alsace , qui n'a cessé de mettre au service de la Défense Nationale ses admirables ressources de probité , de science et de vigueur intellectuelle .

SÉNAT

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE POLITIQUE GENERALE DES
PROTECTORATS .

Séance du Mercredi 5 Février 1936

La Commission des Affaires Etrangères élue hier par le Sénat , s'est réunie sous la Présidence de son doyen d'âge , M. Alexandre MILLERAND . Elle a sur sa proposition réélu à l'unanimité par acclamations comme Président M. Henry BERENGER . M Henry BERENGER en prenant possession du fauteuil présidentiel a remercié M. Alexandre MILLERAND dont la haute et bienveillante autorité honore la Commission tout entière . Il a aussi adressé au nom de tous un salut cordial à ceux de ses membres qui l'ont quittée : MM. le Général BOURGEOIS , CAPUS , CHAUMAIS , CORNUDET , DALBIEZ , ECCARD , LEMERY , de LUDRE PAUL-BONCOUR , SARRAUT et un souhait de bienvenue aux nouveaux membres qui les ont remplacés : MM . ARMBRUSTER , BERTHOD , de BLOIS , CABART-DANNÉVILLE , de CHAMBRUN , GASNIER - DUPARC , Paul LAFFONT , Pierre Laval , de LÉUSSE , Robert THOUMLYRE . Ont été ensuite élus à l'unanimité Vice-Présidents:MM. Marcel PLAISANT et LEFEBVRE DU PREY , Secrétaires : MM. PAUL LAFFONT , et de BLOIS .

Au nom du Bureau tout entier M. Henry BERENGER a remercié la Commission des votes unanimes qui ont marqué de sa part la volonté d'une collaboration courtoise dans l'examen de notre politique extérieure ; il y a là une tradition que la Commission nouvelle a voulu conserver et qui ne peut qu'être infiniment utile dans les délibérations qui vont venir .

" Le Bureau , a conclu M. Henry BERENGER , s'efforcera de mériter la confiance de ses collègues par son indépendance et son impartialité . Notre Commission a voulu toujours considérer la politique extérieure de la France en fonction de ses libertés nationales , de sa sécurité et de la paix du monde . Ces trois facteurs ne peuvent être séparés , ils constituent la doctrine traditionnelle de notre diplomatie et nous ne manquerons pas de nous appuyer sur eux dans la discussion des projets de loi qui vont nous être soumis . "

M. Henry BERENGER a ensuite proposé à la Commission une méthode de travail pour l'examen du projet de loi concernant la ratification du pacte franco-soviétique : I° Audition du Ministre des Affaires Etrangères , M. Pierre-Étienne FLANDIN , dans une séance spéciale du Vendredi 14 février prochain 2° délibération par la Commission à la suite de cette audition du Gouvernement 3° Nomination d'un rapporteur à la suite du vote émis par la Commission sur ce projet de loi , aussitôt que la Chambre se sera prononcée .

Cette procédure a été adoptée à l'unanimité . M. GASNIER-DUPARC a été chargé d'un rapport sur la Convention d'établissement avec le Canada . M. RAYNALDY a été prié de rapporter le projet de loi concernant le régime consulaire entre la France et la Lettonie . Enfin la Commission a confirmé M. Lucien SAINT dans le mandat de lui présenter prochainement un exposé de la situation marocaine et de celle des Pays du Levant .

SENAT

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES .

Séance du Vendredi 14 Février 1936

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères , réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , a tenu une très importante séance de quatre heures consacrée principalement à l'audition de M. P.E. FLANDIN , Ministre des Affaires Etrangères , sur les problèmes actuels de la politique extérieure de la France , notamment les récentes conversations de Londres et de Paris , au sujet de l'Europe Centrale et Orientale . , les échanges de vues entre chancelleries au sujet du conflit italo-abyssin , et enfin la ratification éventuelle du Pacte d'assistance mutuelle franco-soviétique dans ses rapports avec la situation générale de l'Europe .

Au début de la séance , M. François LABROUSSE avait fait une communication à ses collègues concernant le développement intensif des réarmements de l'Allemagne dans les diverses régions du Reich .

Aussitôt après , M. le Président FLANDIN a été entendu par la Commission et s'est expliqué devant elle avec la plus grande précision , toutes pièces diplomatiques en mains , sur les questions qui lui ont été posées par M. Henry BERENGER au nom de la Commission tout entière , ainsi que par MM. Pierre Laval , Marcel PLAISANT , Alexandre ISRAEL , LE TROCQUER , René RENOULT , de BLOIS , Alexandre MILLERAND , François LABROUSSE et René BESNARD .

M. le Ministre des Affaires Etrangères a établi toutes les raisons qui militaient en faveur d'une prompte ratification du Pacte d'assistance mutuelle franco-soviétique signé le 2 Mai 1935 par MM. Pierre Laval et POTEMKINE . Il a montré que ce pacte , purement politique , avait été conçu et rédigé dans le cadre de la Société des Nations et en connexion très stricte avec le Traité de Locarno et les Pactes russo-tchécoslovaque et russo-roumain déjà existants .

" Ce Pacte d'assistance mutuelle , a dit M. FLANDIN , reste ouvert à l'Allemagne et ne saurait donc avoir aucune pointe dirigée contre elle " .

S'agissant des conversations de Paris et de Londres , M. le Ministre des Affaires Etrangères en a fait devant la Commission un récit très circonstancié , et il a montré l'utilité qu'elles avaient eue pour resserrer les liens de la France avec les Gouvernements de la Petite-Entente et de l'Entente Balkanique ainsi qu'avec toutes les puissances de la Région danubienne . L'indépendance de l'Autriche , en liaison avec la Petite-Entente a été confirmée et consolidée au cours de ces entretiens . Les relations économiques de la France avec la région des Balkans ont pu être accentuées et redressées .

Enfin répondant aux questions relatives au conflit italo-éthiopien le Ministre des Affaires Etrangères a fait un tableau de la situation la plus récente et renouvelé l'assurance que le Gouvernement ne perdait à aucun moment de vue le caractère politique du problème .

toute

Au nom de la Commission , M. Henry BERENGER a remercié M. P.E. FLANDIN d'un exposé à la fois aussi brillant et aussi documenté , et il lui a renouvelé l'assurance que la Commission sénatoriale , fidèle à ses traditions , entendait accorder au nouveau Ministre une collaboration où le contrôle s'exercerait en toute confiance réciproque .

Après le départ du Ministre , la Commission a décidé d'examiner Vendredi prochain le projet de Pacte franco-soviétique et de nommer éventuellement un rapporteur .

Commission des Affaires Etrangères
Séance du 28 Février 1936

La Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie cet après - midi avec à son ordre du jour l'examen du projet de ratification du pacte franco- soviétique adopté hier par la Chambre des Députés et aussi l'examen de la situation internationale dans ses rapports avec la politique extérieure de la France.

Elle a d'abord entendu la communication que lui a faite son Président, M. Henry BERENGER de l'entretien qu'il a eu ce matin même avec M. Pierre - Etienne FLANDIN, Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale telle qu'elle se présente avant la Conférence de Genève, lundi prochain et sur la procédure demandée par le Gouvernement à la Commission en matière de ratification du pacte.

Sur la situation internationale; M. Alexandre MILLERAND, LABROUSSE, de BLOIS, Pierre LAVAL et René BESNARD ont présenté diverses observations et des questions complémentaires auxquelles le Président a répondu.

Ensuite, s'agissant du pacte franco-soviétique bien que le projet de ratification n'ait pu être encore déposé sur le bureau du Sénat et ne puisse l'être qu'à la plus prochaine séance du mardi 3 mars, la Commission a estimé qu'il y avait urgence à procéder immédiatement à l'examen approfondi des circonstances dans lesquelles avaient été signés à Paris l'accord du 2 Mai 1935 et le Protocole qui y avait été joint. M. Henry BERENGER a donné connaissance à ses collègues des documents diplomatiques essentiels qui avaient précédé la signature de ce pacte et de ceux qui l'ont suivi. La Commission a ensuite ouvert une discussion générale à laquelle ont pris part M.M. Pierre LAVAL, de BLOIS, Charles DUMONT, François LABROUSSE, Alexandre MILLERAND, Marcel PLAISANT, Yves LE TROCQUER, Aimé BERTHOD, Alexandre ISRAEL, et René BESNARD. Elle a entendu l'exposé très complet et très vivant que lui a fait le négociateur français du Pacte alors Ministre des Affaires Etrangères, aujourd'hui membre de la Commission M. Pierre LAVAL.

Après cette délibération, la Commission a décidé de passer à l'examen des articles. Estimant qu'aucun retard ne saurait être apporté au règlement rapide d'une affaire qui intéresse à la fois, notre diplomatie et notre défense nationale, la Commission a déci dé de se réunir à nouveau lundi prochain à 3 heures, jour où elle espère être en mesure d'émettre un vote d'ensemble et éventuellement de désigner à la suite de ce vote un rapporteur au projet de loi.

SENAT

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES
et de
POLITIQUE GENERALE DES PROTECTORATS

Séance du Lundi 2 Mars 1936

Conformément à la décision qu'elle avait prise vendredi dernier , la Commission des Affaires Etrangères a tenu aujourd'hui sous la Présidence de M. Henry BERENGER une seconde séance pour procéder à l'examen officieux du Traité franco-soviétique dont le projet de loi de ratification sera déposé devant mardi sur la Tribune du Sénat par le Gouvernement .

M. Henry BERENGER a d'abord communiqué à ses collègues tout le dossier des documents diplomatiques relatifs à cette affaire et leur a ensuite demandé d'examiner successivement le point de vue juridique et le point de vue politique de la question , puis de se prononcer sur l'ensemble , étant donné qu'une Convention diplomatique de ce genre ne peut pas être amendée par voie législative et que , par suite , le projet de loi devra être ou approuvé ou repoussé en bloc .

Cette méthode ayant été adoptée , une longue délibération de 3 heures a suivi à laquelle ont pris part MM. BERGEON , Charles DUMONT , Aimé BERTHOD , HONNORAT , Alex. ISRAEL , Marcel PLAISANT , LE TROCQUER , T. STEEG , de LEUSSE , René BESNARD , René RENOULT , Lucien HUBERT , DESJARDINS et Henry BERENGER . A l'issue de cette délibération où tous les aspects du problème ont été envisagés , la Commission a décidé d'entendre toutes affaires cessantes M. Albert SARRAUT , Président du Conseil . C'est après cette audition que , le projet de loi ayant été officiellement déposé sur le Bureau du Sénat , la Commission sera en mesure d'émettre son vote et de désigner immédiatement son rapporteur pour que la discussion puisse venir en séance publique avant la séparation des Chambres et vraisemblablement le Jeudi 12 Mars .

SÉNAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mercredi 4 Mars 1936

M. Albert SARRAUT président du Conseil a été entendu cet après-midi entre 17 heures et 19 heures par La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères à propos de la ratification du Pacte franco-soviétique par le Sénat . Les Commissaires étaient venus extrêmement nombreux puisque 33 membres sur 36 assistaient à la séance . Le Président de la Commission M. Henry BERENGER a remercié le chef du Gouvernement d'avoir bien voulu déférer aussi rapidement à la demande que la Commission lui avait faite de venir devant elle répondre aux questions essentielles de politique générale profondément liées à la ratification de ce Traité . M. Henry BERENGER a rappelé que dans une précédente séance , M. P.E. FLANDIN Ministre des Affaires Etrangères avait été longuement entendu par la Commission et lui avait exposé tout le dossier diplomatique de cette affaire avec une clarté qui avait donné toute satisfaction aux commissaires . Ce que la Commission demandait maintenant au Président du Conseil c'était de lui faire connaître les raisons supérieures du Gouvernement pour demander l'urgence d'un vote par le Sénat avant la séparation des Chambres . M. Albert SARRAUT s'est expliqué sur les questions posées avec une précision et une force que la Commission a appréciées . Il a non seulement répondu au questionnaire qui lui avait été remis par M. Henry BERENGER mais aussi sur divers points que lui ont exposé MM. de BLOIS , René BESNARD , Charles DUMONT , GASNIER-DUPARC , Pierre LAVAL , ARIBRUSTER , Alexandre ISRAEL , PORTMANN .

Au cours de cette audition M. le Président Pierre LAVAL qui fut le négociateur et le signataire du Pacte franco-soviétique a été amené à faire devant ses collègues un exposé impressionnant des raisons qui l'avaient amené à traiter en Mai dernier et qui le déclinaient aujourd'hui à ratifier .

Après que M. Albert SARRAUT eut quitté la salle , la Commission a décidé de clore les délibérations qu'elle avait poursuivies pendant 4 séances et de passer au vote . La ratification a été votée à une forte majorité et M. Yves LE TROCQUER a été élu Rapporteur avec mandat de déposer dès demain jeudi son rapport sur le Bureau du Sénat en séance publique de manière qu'il puisse être imprimé et distribué au commencement de la semaine prochaine et que le Sénat puisse s'il le juge utile inscrire la discussion à son ordre du jour à partir du jeudi 12 mars .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Lundi 9 Mars 1936 .

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER a approuvé trois rapports 1^o un rapport présenté par M. RAYNALDY sur la Convention Consulaire entre la France et la Lettonie - 2^o Un avis présenté par M. Lucien SAINT relatif à la Légation de France au Caire et l'achat d'un terrain à Belgrade - 3^o un rapport de M. LEFBVRE DU PREY sur le projet de loi relatif à l'exercice des attributions notariales dans les postes diplomatiques et consulaires .

Elle a abordé ensuite l'examen du ~~Rapport dont~~ M. Yves LE TROCQUER lui a donné lecture approuvant le projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant approbation des Traité et Protocole signés le 2 Mai 1935 entre la France et la Union des Républiques Soviétistes socialistes .

Le Président au nom de la Commission toute entière a félicité M. Yves LE TROCQUER de ce remarquable document qui contient un exposé historique , une analyse juridique et des conclusions d'ordre politique . Il l'a remercié d'avoir , en moins de 48 heures , su accomplir un effort entièrement réussi et d'avoir mis la Commission en mesure de se présenter devant le Sénat dès demain mardi pour la distribution du rapport imprimé et pour la fixation de l'ordre du jour .

Divers Commissaires , notamment MM. Alexandre MILLERAND , Charles DUMONT , François de WENDEL , Lucien HUBERT , René BESNARD LEFBVRE DU PREY , Robert THOUMYRE et de LEUSSE ont déclaré qu'ils étaient décidés à voter désormais la ratification du Traité franco-soviétique en réponse à la provocation de l'Allemagne nettement caractérisée par la violation effective du Traité de Locarno et l'occupation militaire de la zone démilitarisée . Ces déclarations faites en termes émouvants , notamment par M. Alexandre MILLERAND ont provoqué les applaudissements de toute la Commission .

A la suite de ces interventions auxquelles se sont jointes celles de MM. François LABROUSSE , Pierre LAVAL , Alx. ISRAEL , Comte de BLOIS , Aimé BERTHOD et André HONNORAT le rapport de M. Yves LE TROCQUER concluant à la ratification a été adopté à la quasi-unanimité des voix .

Le Président a reçu de toute la Commission mandat de demander demain à l'ouverture de la séance l'inscription du projet de loi à l'ordre du jour de la séance de jeudi .

SÉNAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 13 Mars 1936

La Commission des Affaires Etrangères réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER a entendu et approuvé :

- 1^o)- Un rapport de M. Marcel PLAISANT sur le projet de loi portant approbation de la Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissances , signée à Bruxelles le 25 Août 1924 .
- 2^o)- Un rapport de M. François LARROUSSE sur le projet de loi portant approbation de la Convention entre la France et la Lithuanie relative à la protection et à l'assistance judiciaire .

La Commission a ensuite nommé divers rapporteurs :

M. PORTMANN sur le projet de loi portant ratification de la Convention internationale conclue le 5 juin 1935 pour l'unification des méthodes d'analyse des vins dans le commerce international -

M. René RENOULT pour le projet de loi tendant à autoriser le renouvellement pour une durée de cinq ans de l'adhésion de la France à la juridiction de la Cour de Justice internationale telle qu'elle est décrite à l'article 36 du statut .

M. RAYNALDY pour le projet de loi tendant à la ratification de la Convention concernant le " Travail forcé ou obligatoire " adopté par la Conférence Internationale du travail dans sa 14^e session tenue à Genève du 10 juin au 28 Juin 1930 .

SÉNAT

COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Séance du Vendredi 20 Mars 1936

sénatoriale

La Commission des Affaires Etrangères , réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , a procédé à un examen de la situation internationale telle qu'elle ressort des négociations de Londres . Ces négociations n'étant pas encore terminées ni les textes définitivement établis , la Commission a chargé son Président de rester en contact avec le Ministre des Affaires Etrangères et de communiquer à ses collègues toutes les informations utiles jusqu'au moment où une nouvelle séance de la Commission apparaîtra nécessaire .

La Commission a ensuite entendu le rapport que lui a fait M. CORNUDET , son ancien Vice-Président , de la mission qu'il a remplie au Maroc en son nom dans les derniers mois . M. CORNUDET a fait aux Commissaires un tableau très vivant et très complet de la situation économique et sociale au Maroc . Il a montré les brillants résultats obtenus , mais aussi les graves difficultés survenues depuis la crise mondiale . Il a conclu à la nécessité pour la métropole de ne pas laisser concurrencer les productions complémentaires d'Outre-mer par des traités de commerce nettement défavorables à notre effort colonial .

De nombreuses questions ont été posées à M. CORNUDET par MM. Lucien SAINT , Th. STEEG , CABART-DANNEVILLE , LEFBVRE DU PREY , Henry BERENGER et Paul LAFFONT .

Le Président , aux applaudissements de toute la Commission , a félicité et remercié M. CORNUDET de son rapport et de la mission qu'il a si utilement accomplie . Il a été entendu que les conclusions de M. CORNUDET seront communiquées par M. Henry BERENGER à M. le Ministre des Affaires Etrangères .

SENAT

République Française

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES

Séance du Vendredi 12 Juin 1936

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie pour entendre un compte-rendu de M. Henry BERENGER, son Président, sur les entretiens qu'ils a eus ces jours derniers avec M. Yvon DELBOS, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre VIENOT, Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, lors des visites qu'ils ont bien voulu lui faire dès la constitution du nouveau Gouvernement.

Cette communication a porté sur les principaux problèmes posés;

1°)- par l'absence de réponse de l'Allemagne à l'Angleterre mandatée par les Puissances de Locarno, dans le Questionnaire du 6 Mai 1936 et par le réarmement massif du Reich à la suite de l'occupation militaire de la Rhénanie ;

2°)- par le maintien ou la levée des sanctions à l'égard de l'Italie ;

3°)- par la question de l'Autriche, l'éventualité d'une restauration des Habsbourg et l'équilibre danubien en Europe Centrale et Orientale ;

4°)- par les problèmes méditerranéens posés depuis les derniers mois en Afrique du Nord et en Asie Mineure ;

5°)- par la politique de la France en vue de la réunion du Conseil et de l'Assemblée de la Société des Nations à Genève .

M. Henry BERENGER a fourni sur tous ces points à ses Collègues les informations complètes qui lui avaient été données par M. Yvon DELBOS. Il a tenu à souligner le caractère de confiance et de cordialité qu'avait eu son entretien avec M. le Ministre des Affaires Etrangères et avec son Sous-Secrétaire d'Etat .

Cet exposé du Président dont la Commission tout entière l'a unanimement remercié a donné lieu à un très important débat auquel ont pris part successivement MM. de BLOIS, Alexandre MILLERAND, T. STEEG, LABROUSSE, René BESNARD et Charles DUMONT. M. Henry BERENGER a répondu aux diverses questions complémentaires qui lui étaient posées par ses Collègues .

A l'issue de ce débat, la Commission a chargé M. Henry BERENGER de remercier M. Yvon DELBOS des informations qu'il a bien voulu fournir spontanément à son Président et de le prier de vouloir bien venir s'entretenir avec elle, le plus tôt qu'il lui sera possible au sujet de l'évolution de la situation internationale dans ces derniers jours avant le départ pour Genève de la Délégation française à la Société des Nations .

Au début de la séance M. Henry BERENGER avait adressé ses félicitations à M. GASNIER-DUPARC, membre de la Commission des Affaires Etrangères pour son accession au poste de Ministre de la Marine .

(Suite page suivante)

Ont été nommés rapporteurs:M . Charles DUMONT pour le projet de loi portant approbation des Conventions et arrangements de l'Union postale Universelle signée au Caire le 20 Mars 1934 ,

M. PORTMANN pour le projet tendant à l'approbation de l'arrangement commercial entre la France et l'Union Sud-Africaine ;

M. Marcel PLAISANT pour le projet portant approbation de la Convention relative au statut international des réfugiés ;

M. Marcel PLAISANT pour le Projet de loi portant approbation d'une Convention internationale concernant les immunités des navires d'Etat

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mardi 23 Juin 1936

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER a entendu le compte-rendu que lui a fait son président des entretiens qu'il a eus ces jours derniers avec M. le Ministre des Affaires Etrangères et a procédé ensuite à un échange de vues sur les grandes lignes de la déclaration gouvernementale relative à la politique extérieure de la France .

SÉNAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

République Française

Séance du Vendredi 10 Juillet 1936

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , son Président .

Elle a d'abord entendu et approuvé deux rapports par M. RAYNALDY : le premier sur le projet de loi tendant à l'abrogation de la loi du 27 février 1882 et des règlements qui en découlent ; le deuxième sur le projet de loi concernant l'approbation d'une Convention sur le Travail forcé ou obligatoire ..

Elle a entendu ensuite M. Charles DUMONT ~~qui~~ à présenté un rapport sur le projet de loi relatif à des Conventions et arrangements de l'Union postale universelle .

Le rapport de M. Charles DUMONT a été adopté .

M. Henry BERENGER a ensuite rendu compte à ses Collègues de ses impressions sur la récente ~~séssio~~n de la 16^e Assemblée de la S.D.N. qui s'est tenue à Genève du 28 Juin au 5 Juillet 1936 et à laquelle il a assisté comme Délégué de la France . Après cet exposé qui a reçu l'approbation unanime de la Commission, un échange de vues a eu lieu auquel ont pris part MM. Charles DUMONT, de LEUSSE , Paul LAFFONT et Marcel PLAISANT .

SENAT
COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

République Française

Séance du 24 Juillet 1936

La Commission des Affaires Etrangères a entendu le compte-rendu que son président , M. Henry BERENGER , lui a fait des entretiens qu'il a eus cette semaine avec M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères, et des communications qu'il a reçues du gouvernement français à propos des négociations de Londres .

Après un échange de vues entre MM. LABROUSSE ; ISRAEL , René BESNARD , Alexandre MILLERAND , RAYNALDY , Paul LAFFONT et CABART-DANNEVILLE , la Commission a chargé son Président de faire part à M. le Ministre des Affaires Etrangères , dès son retour de Londres , des questions qu'elle désire lui poser et des éclaircissements qu'elle désire recevoir de lui .

La Commission a ensuite entendu un exposé de M. le Sénateur HACHETTE sur la situation franco-italienne de DJIBOUTI et les intérêts français à la Côte des Somalis par suite des évènements d'Ethiopie , notamment la question de l'emploi du Chemin de Fer et du Port . Au nom de la Commission , le Président a remercié M. HACHETTE de son exposé très documenté et il a été décidé que communication en serait faite à M. le Ministre des Affaires Etrangères . Enfin la Commission a entendu et approuvé : 1° un rapport de M. Marcel PLAISANT sur le projet de loi relatif au Statut international des Réfugiés ; 2° un avis de M. Georges PORTMANN sur le projet de loi concernant une Convention entre la France et l'Union Sud-Africaine . Les deux rapporteurs ont été invités à déposer leurs rapports sur le Bureau du Sénat et à en demander l'urgence .

SÉNAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

République Française

Séance du Jeudi 30 Juillet 1936

M.M. Léon BLUM et YVON DELBOS s'EXPLIQUENT SUR LA
CONFERENCE DE LONDRES , LES AFFAIRES D'ESPAGNE et
LE REGLEMENT GENERAL EUROPEEN .

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères a entendu ce matin le Président du Conseil des Ministres et le Ministre des Affaires Etrangères sur l'ensemble de la situation internationale et de la politique extérieure française .

M.M. Léon BLUM et Yvon DELBOS ont longuement et complètement répondu aux différentes parties du Questionnaire qu'avait préparé au nom de la Commission son Président , M. Henry BERENGER . Ce questionnaire portait sur les points suivants :

1° - Quels ont été les résultats de la Conférence de Londres au point de vue de la question rhénane restée en suspens et du règlement général européen envisagé ?

2° - Que peut-on attendre d'une participation éventuelle de l'Allemagne et de l'Italie à un pareil règlement ?

ont repondu avec toutes pièces et documents diplomatiques à l'appui . De nombreux membres de la Commission M.M. ARMBRUSTER , Charles DUMONT , René RENOULT , A. ISRAEL , M. PLAISANT , JOVELET Alexandre MILLERAND ont demandé aux deux ministres des précisions ou présenté des observatuons auxquelles les deux Ministres ont fourni toutes les réponses utiles .

Au nom de la Commission , M. Henry BERENGER a félicité les deux représentants de la France de la façon dont ils ont défendu à Londres la sécurité nationale en même temps que l'avenir de la paix internationale et dont ils ont su réaliser avec les représentants de la Grande-Bretagne et de la Belgique une solidarité large et compréhensive , favorable à la réussite de la futur conférence .

AFFAIRES D'ESPAGNE :

En ce qui concerne les affaires d'Espagne , la Commission a demandé au Gouvernement s'il y avait quelque chose de fond dans divers bruits qui ont circulé .

Au cours d'un exposé de la situation , fait avec b
de force et de spontanéité , M. le Président du Conseil et M. l
Ministre des Affaires Etrangères ont déclaré que le Gouvernement
donnait un démenti absolu à tous les bruits concernant les
prétendues livraisons françaises d'armes , d'avions et de matér
de guerre .

Au nom de la Commission unanime , M. Henry BERENGER a
remercié et félicité le Gouvernement de son attitude . Diverses
questions ont été posées par MM. DESJARDINS , LEFEBVRE DU PREY
PAUL-LAFFONT , de LEUSSE , René BESNARD , Lucien SAINT , Yves
LE TROCQUER , T. STEEG . A toutes ces questions les membres du
gouvernement ont fourni les précisions nécessaires .

LA CONFERENCE DE MONTREUX -

M. BERGEON a posé au Ministre des Affaires Etrangères
question sur la Conférence de Montreux et il s'est associé à l'
que M. Henry BERENGER avait fait dans la précédente séance du
négociateur français , M. PAUL-BONCOUR . M. Yvon DELBOS , au m
du Gouvernement , a répondu à M. BERGEON et montré les brillant
résultats obtenus par l'éminent Délégué de la France à la Confé
rence de Montreux .

A l'issue de la séance , M. Henry BERENGER au nom des
Collègues a remercié MM. Léon BLUM et Yvon DELBOS et il les a
assurés de l'entièvre collaboration de la Commission pour la déf
de la sécurité française et de la Paix Internationale .

c
M.
em
atér
ER a
rses
PRE
es
du
ère
l'
du
u m
ant
nfé
n a
éf

SÉNAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du 7 Août 1936

La Commission des Affaires Etrangères a entendu aujourd'hui le compte-rendu que son Président M. Henry BERENGER lui a fait de ses conversations avec M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale actuelle et notamment sur les affaires d'Espagne et de Méditerranée .

Après une échange de vues auquel ont pris par M.M. Alexandre MILLERAND , de BLOIS , LABROUSSE , LE TROCQUER , DESJARDINS , René BESNARD , PAUL LAFFONT , René RENOULT et FOURMENT et de CHAMBRUN , la Commission a été unanime à remercier M. le Ministre des Affaires Etrangères de ses communications et elle a chargé M. Henry BERENGER de se tenir en contact avec le Chef du Gouvernement et le Ministre des Affaires Etrangères pour suivre la marche des événements extérieurs et lui en rendre compte .

La Commission a nommé comme Rapporteur pour avis du projet de loi tendant à l'ouverture de crédits pour l'assistance , la protection et le rapatriement des Français d'Espagne , M. Paul LAFFONT

SÉNAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Samedi 8 Août 1936

A la Commission des Affaires Etrangères qui s'est réunie cet après-midi , M. Henry BERENGER , son Président a fait un compte-rendu de la mission que lui avait confiéées ses collègues auprès de M. le Président du Conseil et de M. Le Ministre des Affaires Etrangères concernant la situation internationale et notre activité diplomatique .

M. Henry BERENGER a fait connaître les informations les plus récentes que le Gouvernement avait bien voulu lui communiquer à ce propos .

Après un échange de vues auquel ont pris part M.M. René RENOULT , Yves LE TROCQUER , Alexandre MILLERAND , de BLOIS , Paul LAFONT et Lucien HUBERT , la Commission s'est montrée unanime pour remercier le Gouvernement de ses communications si complètes et a chargé son Président de conserver un contact étroit avec les Ministres pendant toute cette période .

La Commission a décidé de se réunir au cours des vacances parlementaires toutes les fois que son Président le jugera nécessaire .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du - 13 Novembre 1936

La Commission des Affaires Etrangères a entendu aujourd'hui de 15 heures à 19 heures M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères , sur la situation européenne et la politique extérieure de la France . Répondant au Questionnaire que M. Henry BERENGER Président de la Commission lui avait soumis au nom de ses Collègues, le Ministre a fait un tableau très précis et très complet des difficultés surgies et des négociations engagées .

LE NOUVEAU LOCARNO et LA CONFÉRENCE DES CINQ

Il a notamment fourni des explications sur les échanges de vue actuels entre les cinq Puissances directement intéressées au Traité de Locarno . Il a montré les divergences qui subsistent encore , notamment au sujet de l'extension du Pacte envisagé et il a souligné que le Gouvernement français entendait rester fidèle à la position qu'il avait prise qu'un règlement général européen doit suivre le règlement rhénan .

EVENEMENTS D'ESPAGNE ET COMITE DE NON-INTERVENTION .

S'agissant des évènements d'Espagne et répondant aux questions posées sur le Comité de non-intervention , le Ministre en a retracé le fonctionnement et l'action depuis l'initiative qu'avait prise la France au mois d'Août dernier . Il a déclaré que ce Comité est en voie de réaliser pratiquement un ensemble de mesures communes , solidaires , de contrôle efficace des livraisons d'armes et de matériel de guerre . Au sujet de ces livraisons , M. Yvon DELBOS a affirmé que la position du Gouvernement français n'avait pas changé , depuis le 8 Août 1936 et qu'il continue à respecter l'accord de non-intervention .

LA FRANCE ET L'EUROPE CENTRALE .

Interrogé sur les évènements récents d'Europe Centrale et la politique de la France , M. Yvon DELBOS a exposé , toutes pièces en main , les diverses négociations entre les Puissances intéressées . La France a-t-il déclaré , entretient avec la Pologne et la Petite-Entente d'amicales relations , à la fois politiques et économiques qui se poursuivent et se développent .

PACTE FRANCO-SOVIETIQUE

Les problèmes nés autour du Pacte franco-soviétique ayant fait l'objet de nombreuses questions , au sujet de la proposition de résolution de M. Henry HAYE renvoyée par le Sénat au rapport de la Commission des Affaires Etrangères , M. Yvon DELBOS après avoir rappelé les conditions dans lesquelles le Pacte avait été conclu et doit fonctionner , a affirmé la nécessité de son maintien dans l'intérêt de la Paix et du respect des Traités .

LES TROIS DEMOCRATIES

M. Yvon DELBOS a terminé son exposé en soulignant avec force l'heureuse solidarité de vues et d'action entre la Grande-Bretagne et la France dont M. EDEN s'est chaleureusement félicité à la Chambre des Communes et qui doit avoir de si utiles effets sur la

consolidation de la paix générale . Dans le même esprit , le Ministre des Affaires Etrangères a souligné la confiance qu'à le Gouvernement français dans l'action pacificatrice du Président ROOSEVELT et du Gouvernement américain inspirée des mêmes sentiments démocratiques que la République française et la Communauté britannique .

PAS DE CROISADES D'IDEOLOGIES

Enfin répondant à une question posée , M. Yvon DELBOS a déclaré avec force que demain comme hier , ses efforts tendraient à empêcher que des croisades d'idéologies et de mystiques ne deviennent des causes de guerre générale .

LA COLLABORATION CONFIANTE

Au nom de tous ses Collègues , M. Henry BERENGER a remercié M. Yvon DELBOS de la loyauté , de la clarté , de la précision avec lesquelles il avait su exposer à la Commission la situation européenne actuelle et la politique extérieure de la France . Le Président s'est félicité de la collaboration confiante , ainsi confirmée entre la Commission et le Ministre des Affaires Etrangères . M. Yvon DELBOS s'est déclaré dans les mêmes sentiments de confiance et de collaboration aux applaudissement de la Commission tout entière .

Au cours de cette audition de nombreuses questions auxquelles le Ministre a toujours répondu ont été posées par M.M. Alexandre MILLERAND , DESJARDINS , LABROUSSE , PAUL-BONCOUR , de BLOIS , Aimé BERTHOLD , PORTMANN , René BESNARD , ARMBRUSTER , Charles DUMONT , Alexandre ISRAEL , Albert PEYRONNET , Yves LE TROCQUER , T. STEEG et Lucien HUBERT

is-
ents
an-
lar
M.
ée-
ent
tre
LBOS
-
é
EG

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du 18 Décembre 1936

Réunie sous la Présidence de M. Marcel PLAISANT , la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères a tout d'abord adressé l'hommage de sa sympathie à M. Henry BERENGER , légèrement souffrant , en formant des voeux pour son prompt rétablissement .

M. Marcel PLAISANT a rendu compte des entretiens qu'il avait eus avec M. le Ministre des Affaires Etrangères en faisant connaître l'état favorable des négociations concernant la proposition franco-britannique pour une médiation en Espagne . Il a marqué , en outre , quelle était la situation internationale à la suite de la garantie réciproque franco-britannique , et des réactions de l'opinion allemande .

Le Président a communiqué à ses collègues les impressions qu'il avait recueillies au cours de son récent séjour à Londres . Un échange de vue a eu lieu auquel ont pris part M.M. JE TROCQUER , de BLOIS , Lucien HUBERT , de LEUSSE , PORTMANN , et Alexandre MILLERAND , René BESNARD et DESJARDINS .

Au sujet des dernières informations parvenues de Chine et d'Extrême-Orient , M. HONNORAT a traduit les sentiments de la Commission désireuse que l'évolution des évènements soit suivie avec la plus étroite attention .

Le rapport de M. Lucien SAINT sur la convention internationale de Londres pour la protection de la faune et de la flore en Afrique a été adopté .

M. PAUL LAFFONT a été désigné comme rapporteur du projet de loi portant approbation des conventions postales pour l'expédition des imprimés .

SENAT

Republique Francaise

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du 29 Décembre 1936

La Commission des Affaires Etrangères réunie sous la présidence de M. Marcel PLAISANT a procédé à l'examen du projet de loi tendant à accorder la garantie de l'Etat français à des emprunts du Gouvernement polonais et de la Compagnie franco-polonaise des chemins de fer.

Elle a entendu M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères qui a donné les justifications de cette opération à la Commission principalement sous l'aspect politique . Après avoir ~~z~~appelé l'évolution des rapports franco-polonais , avant et depuis les accords de Rambouillet de Septembre 1936, il a constaté le bon état des relations qui continuent à unir les deux pays .

Des questions ont été posées au Ministre par MM. de BLOIS , Charles DUMONT , PAUL-BONCOUR , LE TROCQUER , ARMBRISTER et Paul LAFFONT . Le Ministre a donné à la Commission les éclaircissements les plus complets d'ordre politique , économique et financier sur les modalités de la garantie d'Etat envisagée .

A la demande de M.M. Paul LAFFONT , René BESNARD et Alexandre MILLERAND le Ministre a donné des informations à la Commission sur l'évolution des négociations en ce qui concerne l'exécution du pacte de non-intervention et singulièrement la question des volontaires .

M. Marcel PLAISANT s'est fait l'interprète de la Commission pour remercier le Ministre de l'exposé si net assorti de justifications précises qu'il a faites à la Commission .

La Commission a désigné M. Aimé BERTHOD comme rapporteur de de projet de loi autorisant le Ministre des Finances à accorder la garantie de l'Etat français à des emprunts du Gouvernement polonais et de la Compagnie franco-polonaise des chemins de fer .

Elle a adopté le rapport de M. RAYNALDY sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant ouverture d'une enquête dans les Colonies , pays de protectorat et sous mandat .

SÉNAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES .

Séance du 15 Janvier 1937

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER a consacré sa séance à l'examen des traités franco-syrien et franco-libanais et de leurs répercussions sur les relations franco-turques à propos du Sandjak d'Alexandrette .

Elle a entendu M. VIENOT , Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères qui fut le négociateur de ces traités et qui est particulièrement chargé au Quai d'Orsay des questions relatives aux Etats du Levant . M. VIENOT était accompagné de M. de Saint-QUENTIN , Ambassadeur de France , Directeur des Services du Levant au Ministère des Affaires Etrangères . M. VIENOT a commencé par excuser M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères , retenu à la Chambre des Députés par la discussion du projet de loi relatif à l'interdiction de départ de volontaires pour l'Espagne .

M. Vienot a ensuite fait un exposé très précis et très brillant des origines, du développement et des répercussions des traités , conventions , protocoles et lettres annexes signés dede Septembre à Novembre dernier par le Gouvernement de la République Française avec le Gouvernement syrien et avec le Gouvernement Libanais en vue de faire accéder ces deux Puissances au rang d'Etats souverains et indépendants et de relever la France des obligations que lui impose sa charge de puissance mandataire , tout en réglant ses rapports futurs avec les divers Etats du Levant

Répondant à de nombreuses questions qui lui ont été posées par le Président , M. Henry BERENGER , ainsi que par M.M. Aimé BERTHOD , Alexandre MILLERAND , François LABROUSSE , Paul LAFFONT , François de WENDEL et PAUL-BONCOUR , M. VIENOT s'est expliqué complètement sur les difficultés amicales qui avaient surgi entre la France et la Turquie à propos du statut des nationaux turcs dans l'unité syrienne et sur la position que le Gouvernement français défendrait la semaine prochaine devant le Conseil de la S.D.N.

M. Yves LE TROCQUER a ensuite posé à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères une question au sujet des incidents récents qui ont préoccupé l'opinion européenne dans l'affaire du Maroc espagnol . M. VIENOT a répondu à la question posée avec documentation et une force qui ont reçu l'approbation de la Commission ; aussi M. Henry BERENGER l'a-t-il remercié et félicité au nom de tous ses collègues .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mardi 19 Janvier 1936

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie aussitôt après la séance du Sénat pour examiner le projet de loi que venait de déposer M. le Président du Conseil sur le Bureau de la Haute Assemblée avec demande de discussion immédiate et qui tend à autoriser le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'empêcher le départ de volontaires pour l'Espagne .

Après une délibération approfondie à laquelle ont pris part M.M. Alexandre MILLERAND , François LABROUSSE , ARMBRUSTER , DESJARDINS , Pierre Laval , René BESNARD , Lucien HUBERT , Marcel PLAISANT , T. STEEG , Charles DUMONT , Alexandre ISRAEL Aimé BERTHOD et Paul LAFFONT, la Commission s'est montrée unanime à accepter sans modifications le projet du Gouvernement tel qu'il a été voté par la Chambre des Députés . Aussi pour manifester cette unanimité la Commission a chargé son Président M. Henry BERENGER de rapporter favorablement Jeudi prochain ce projet devant la Haute Assemblée .

SÉNAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 22 Janvier 1936

LE MAROC ESPAGNOL ET LES RELATIONS
FRANCO-ESPAGNOLES

La Commission des Affaires Etrangères a entendu cet après-midi un exposé par son Président M. Henry BERENGER des principales informations diplomatiques concernant les questions du Maroc espagnol et des relations franco-allemandes depuis le mois d'Août 1936 jusqu'à ces jours derniers . A la suite de cette communication dont la Commission a remercié et félicité son Président un échange de vues a eu lieu entre M.M. Aimé BERTHOD , Alexandre MILLERAND , T. STEEG , Pierre LAVAL , Yves LE TROCQUER Charles DUMONT , de BLOIS , Marcel PLAISANT , François LABROUSSA et Lucien HUBERT .

M. Henry BERENGER a été chargé par ses Collègues de leur présenter dans une prochaine séance des informations nouvelles concernant ces questions .

SÉNAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

République Française

Séance du 3 Février 1937

La Commission des Affaires étrangères renouvelée pour 1937 par le Sénat a procédé à la constitution de son Bureau sous la présidence de M. Alexandre Bachelet doyen d'âge ; sur sa proposition , la Commission a réélu à l'unanimité et par acclamations M. Henry BERENGER comme son Président . M. Henry BERENGER ensuite prenant place au fauteuil a remercié ses collègues du témoignage de confiance et d'amitié qu'ils venaient lui donner pour la septième fois . Il a ensuite prié la Commission de compléter son Bureau en désignant deux vice-présidents et deux Secrétaires . A l'unanimité et par acclamations Messieurs Marcel PLAISANT et LEFEBVRE DU PREY ont été réélus vice-présidents , M.M. Paul LAFFONT et le Comte de BLOIS Secrétaires .

En remerciant la Commission au nom du Bureau tout entier M. Henry BERENGER a dit qu'il voglait voir dans cette réélection unanime la préoccupation qu'avait la Commission de veiller à la fois à la sécurité de la France et à la paix internationale . La Commission a-t-il ajouté continuera de remplir dans notre politique extérieure sa mission de contrôle et de conseil auprès du Gouvernement dans l'esprit de collaboration qui n'a cessé d'être le sien .

Le Président de la Commission a ensuite salué les deux collègues sortants M.M. ARMBRUSTER et le Marquis de CHAMBRUN qui avaient apporté à la Commission un concours si continu et si autorisé . Il a souhaité la bienvenue aux deux nouveaux membres de la Commission M.M. Alexandre BACHELET et le Marquis de LUDRE.

La Commission a ensuite chargé M. Lucien HUBERT de lui présenter un rapport sur les traités franco-syrien et franco-libanais ainsi que sur la convention franco-turque relative au Sandjak d'Alexandrette .

Sur la proposition de M. Marcel PLAISANT , M. JOURDAIN a été prié de faire connaître à la Commission dans une de ses prochaines séances la situation des intérêts français en Egypte à la suite des récents changements de constitution .

M. RAYNALDY a été chargé de présenter à la Commission un exposé des revendications économiques de l'Allemagne notamment à propos du problème de la répartition des matières premières et de celui de l'attribution éventuelle de certains mandats .

Enfin M. Yves LE TROCQUER a vu renouveler ses pouvoirs de rapporteur de la proposition de résolution de M. HENRY-HAYE relative au pacte franco-soviétique .

POUR LES FRANCAIS REFUGIES D'ESPAGNE

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER a entendu la lecture du rapport pour avis que lui a fait M. Paul LAFFONT sur le projet de loi , voté par la Chambre des députés accordant de nouveaux crédits pour l'assistance , la protection et le rapatriement des Français d'Espagne . M. Paul LAFFONT a conclu à l'adoption de ce projet de loi destiné à secourir , encore bien incomplètement , les détresses , les misères et les difficultés de toute nature subies par nos compatriotes français au cours de la guerre civile qui a ravagé la péninsule Ibérique .

Après de nombreuses observations présentées par M.M. LABROUSSE , Charles DUMONT , BERTHOD , de BLOIS , Pierre LAVAL LE TROCQUER , Alexandre MILLERAND , René BESNARD , Marcel PLAISANT et PORTMANN , la Commission a été unanime à approuver le rapport de M. Paul LAFFONT qui a été autorisé à le faire imprimer et distribuer pour une prochaine séance du Sénat .

LES INCIDENTS DE TUNISIE .

M. Henry BERENGER a fait part à ses Collègues des entretiens qu'il a eus , ces jours derniers , avec M. Yvon DELBOS et M. VIENOT , Ministre et Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères , au sujet des troubles graves qui ont éclaté dans la région minière de Gafsa , notamment à Métlaoui , MOULARES et REDEYEFF et qui ont abouti à des collisions sanglantes entre la force armée et la population ouvrière .

Le Président a donné connaissance des informations venues de la Résidence au sujet de ces évènements . Le calme étant revenu , grâce aux mesures prises , le travail a été repris dans les mines et des enquêtes ont été ouvertes par l'Administration et par la Justice pour déterminer exactement les origines du conflit et les responsabilités encourues . A la suite de la communication du Président un échange de vues a eu lieu auquel ont pris part M.M. François de WENDEL , PORTMANN , René BESNARD Pierre LAVAL , BERTHOD , de BLOIS , LE TROCQUER , et Alexandre MILLERAND

LA SITUATION EUROPEENNE

M. Henry BERENGER a ensuite tenu ses collègues au courant des conversations qu'ils a eues avec M. le Ministre des Affaires Etrangères au sujet de la situation européenne notamment en Espagne dans la Méditerranée , en Europe Centrale , et dans les rapports franco-allemands .

La Commission a chargé son Président de rester en contact étroit avec le Gouvernement de manière à pouvoir lui fournir toutes informations utiles sur le développement des différents problèmes en cours .

Au début de la séance M. Robert THOUMLYRE a été désigné comme rapporteur pour avis : 1^o du projet de loi relatif à l'approbation de l'avenant commercial entre la France et l'Autriche ; 2^o du projet de loi tendant à approuver le protocole additionnel à l'avenant commercial franco-hellénique .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 19 Mars 1937

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER a consacré sa séance à l'examen des questions les plus actuelles de la politique européenne , c'est-à-dire les affaires d'Espagne , les affaires de Méditerranée , les Notes française allemande et italiennes en réponse à la note britannique concernant l'éventualité d'un Pacte occidental , à substituer au Traité de Locarno .

I - AFFAIRES D'ESPAGNE

M. Henry BERENGER a tenu ses collègues au courant des conversations qu'il a eues cette semaine avec M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères , au sujet de la présence en Espagne de différents contingents étrangers européens qui prennent part aux opérations militaires . Des entretiens ont eu lieu avec les Ambassadeurs des Puissances intéressées pour signaler l'extrême gravité de ces interventions étrangères . Le Comité international de non-intervention siégeant à Londres sous la Présidence de Lord PLYMOUTH sera saisi incessamment de cette grave question .

S'agissant du Maroc espagnol M. Henry BERENGER a fait connaître à la Commission qu'il avait reçu en plein accord avec M. Yvon DELBOS , M. le Général NOGUES Résident Général au Maroc et il a transmis à ses collègues toutes les informations utiles à ce sujet .

2 - AFFAIRES DE MEDITERRANEE

M. Henry BERENGER a transmis à la Commission l'essentiel de l'entretien qu'il a eu avec M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères au sujet des récents troubles tunisiens et des directives précises qui devraient désormais être appliquées . S'il convient de continuer en Tunisie une politique réformatrice et s'il faut accorder dans le statut franco-tunisien tout ce qui est libéralement possible , il faut en même temps s'opposer clairement et énergiquement à tout ce qui est chimérique et impossible . Une autorité unique celle du Résident Général de France doit s'exercer avec celle de S.A. le Bey de Tunis pour la meilleure collaboration franco-tunisienne .

Le Président de la Commission a fourni les explications les plus complètes sur l'affaire des récompenses tunisiennes accordées aux militaires blessés dans les derniers troubles de METLAOUI .

M. Henry BERENGER a également donné à la Commission les informations sur les relations franco-italiennes en Méditerranée à propos du voyage de M. MUSSOLINI en Lybie .

3 - PACTE OCCIDENTAL

Le Président de la Commission a résumé pour ses Collègues la substance des communications que lui a faites le Ministre des Affaires Etrangères au sujet de la position de diverses puissances intéressées (Angleterre , Italie , Allemagne ,

Tchécoslovaquie , Belgique et Pologne) dans la substitution éventuelle d'un nouveau Pacte Occidental à l'ancien Pacte de Locarno . M. Henry BERENGER a ensuite analysé les quatre notes diplomatiques concernant cette affaire : note britannique du 19 Novembre 1936 , note Française du 19 Décembre 1936 , note allemande et note italienne simultanées du 12 mars 1937 . Ces quatre notes tendent à un but commun qui serait d'assurer la sécurité occidentale de l'Europe par le statu quo des frontières de la région du Rhin (Belgique et France). Leur divergence portait sur le rôle de la Société des Nations , sur la répartition des Puissances garantes et garanties , sur l'extension d'un Accord occidental à telles ou telles Puissances de l'Europe Centrale ou Orientale .

Après l'exposé complet ainsi présenté par son Président la Commission a délibéré ; M. PAUL-BONCOUR , Charles DUMONT , STEEG , LABROUSSE , René RESNARD , LE TROCQUER , HONNORAT , LEFEBVRE DU PREY et Marcel PLAISANT ont présenté diverses considérations à la suite desquelles M. Henry BERENGER a été chargé d'avoir un nouvel entretien avec M. Yvon DELBOS et de lui faire part des réflexions et des suggestions de la Commission notamment au sujet du Pacte occidental .

NOMINATION DE DELEGUES .

D'accord avec la Commission des Colonies la Commission des Affaires Etrangères a désigné M. Aimé BERTHOD pour la représenter dans la Commission d'enquête créée par une loi récente , pour tout ce qui concerne l'examen de la situation en Tunisie et au Maroc .

La Commission a d'autre part délégué deux de ses membres M.M. Charles DUMONT et Albert PEYRONNET pour lui faire part de leurs impressions lors de leur prochain voyage au Maroc .

Enfin la Commission a nommé M. LEFEBVRE DU PREY comme rapporteur pour avis du projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant approbation de l'Accord sur l'assistance réciproque aux chômeurs conclu entre la France et la Tchécoslovaquie , et M. Charles DUMONT comme rapporteur pour avis du Projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant approbation des Conventions franco-suédoises tendant à éviter les doubles impositions .

AUDITION DE M. Yvon DELBOS SUR LA SITUATION
EUROPEENNE ACTUELLE

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères , réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , a entendu un exposé de M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères , sur la situation européenne consécutive aux récentes activités diplomatiques concernant le Pacte Occidental et la Belgique , les conversations de BELGRADE , de ROME et de BUCAREST , le contrôle et la non-intervention dans les affaires d'Espagne .

Sur ces trois points essentiels le Ministre des Affaires Etrangères a fourni aux commissaires du Sénat les explications les plus précises et la documentation la plus complète .

Avec la Belgique , le France et l'Angleterre viennent de réaliser une entente qui donnera plus de souplesse à leurs moyens de défense respectifs dans la région rhénane . Cette entente ne doit faire aucun obstacle à la conclusion éventuelle du Pacte Occidental , toujours en suspens avec l'Italie et l'Allemagne .

Du côté centre-européen , la France et l'Angleterre ont toujours soutenu qu'un accommodement pacifique était désirable entre toutes les Puissances de cette région dont ni l'Allemagne ni l'Italie ne peuvent évidemment être exclues . Ce qu'il faut obtenir en Europe Centrale , c'est un régime stable de collaboration danubienne dans l'indépendance réciproque .

M. Yvon DELBOS a insisté sur la nécessité pour la Communauté Britannique et la République Française d'être plus que jamais unies , vigilantes et puissamment armées .

Répondant à différentes questions posées par les affaires d'Espagne et le bombardement de Guerhica ainsi que sur l'évacuation éventuelle de BILBAO , M. le Ministre des Affaires Etrangères a rappelé à la Commission que c'est l'initiative du Gouvernement français jointe à l'action britannique qui a obtenu successivement le Comité de non-intervention et le Comité de Contrôle .

Une enquête est décidée en ce moment concernant les conditions de la destruction de GUERNICA ; enfin le Gouvernement Français d'accord avec le Gouvernement britannique se préoccupe du sort des femmes et des enfants et des civils dans toute la région basque , et de leur évacuation éventuelle .

Répondant à diverses questions posées par M. M. Alex. MILLERAND , Ch. DUMONT , ISRAEL , M. PLAISANT , R. RENOULT , M. le Ministre des Affaires Etrangères a précisé la position de la France en face des activités diplomatiques récentes . Il a affirmé à nouveau la continuité de la politique extérieure française en conformité du pacte de la S.D.N. , de l'entente complète avec la Grande-Bretagne et des accords antérieurs avec les Nations de l'Europe Centrale et occidentale .

RÉSUMÉ DES DÉBATS

-2-

M. Henry BERENGER s'est fait l'interprète de ses Collègues pour remercier M. Yvon DELBOS d'avoir donné à la Commission toutes les informations et explications concernant la marche et le développement des négociations diplomatiques en cours.

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du 21 Mai 1937

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères , réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , a consacré sa séance à l'examen des relations germano-soviétiques et à celui de la situation au Maroc .

RELATIONS GERMANO-SOVIETIQUES

M. Georges PORTMANN a présenté à ses collègues le rapport dont ils l'avaient chargé sur les relations entre l'Allemagne et la Russie .

Après un historique des relations de l'Allemagne et de la Russie depuis la guerre , M. Georges PORTMANN a étudié les raisons d'une politique en apparence incohérente de la part des dirigeants du Reich , mais en fait parfaitement explicable .

Les accords officiels concrétisés par les traités germano-russes de RAPALLO en 1922 puis de BERLIN en 1926 , enfin par le protocole de Juin 1931 , ont toujours subsisté , - même depuis l'avènement du national-socialisme - en dépit de nombreux discours anti-soviétiques prononcés par les dirigeants du Reich.

Si on ne peut nier l'hostilité du national-socialisme vis-à-vis du bolchévisme , on ne saurait oublier que la politique de Rapallo a correspondu à des tendances traditionnelles et à des intérêts qui n'ont pas disparu .

En fait tout se passe comme si les maîtres de l'Allemagne se réservaient le droit , dans un cas précis et peut-être dans un avenir proche , d'affermir sur le plan militaire des relations qui sur le plan politique n'ont jamais été démenties .

M. Henry BERENGER , au nom de tous ses collègues , a remercié M. Georges PORTMANN , d'un rapport aussi remarquable que la Commission a décidé de communiquer au Président du Conseil et au Ministre des Affaires Etrangères .

LA SITUATION AU MAROC .

La Commission a ensuite entendu les rapports que lui ont fait ses deux délégués , M.M. Albert PEYRONNET et Ch. DUMONT , sur la situation au Maroc . Les deux anciens Ministres , qui ont fait un voyage d'étude dans les diverses parties de l'Etat Chérifien ont fait à leurs collègues un tableau de l'œuvre économique et administrative accomplie par l'administration française sous la haute direction du Résident-Général , M. le Général NOGUES , en pleine collaboration avec le Sultan du Maroc . Ils ont rendu hommage à une action qui continue celle de ses grands prédecesseurs , le Maréchal LIAUTEY , M. STEEG , M. Lucien SAINT , M. PONSOT . Mais ils ont souligné aussi la crise économique et sociale qui pèse , du fait des mauvaises récoltes et de débouchés insuffisants , sur les populations indigènes aussi bien que sur les colons français .

.....

La Commission a décidé de faire siennes les conclusions de ses rapporteurs et d'inviter le Ministre des Affaires Etrangères à apporter , en conformité de ces conclusions , de prompts et grands remèdes au chômage , à la famine et aux misères qui angoissent les divers éléments de la population marocaine et menacent de compromettre en certaines de ses parties l'œuvre grandiose accomplie par la France dans le Nord-Africain .

SENAT

Republique Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du 12 Février 1937

LA QUESTION DES MATIERES PREMIERES ET LA REVENDICATION
DE
TERITORIALE / L'ALLEMAGNE .

La Commission des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER a consacré sa séance d'aujourd'hui à l'examen de la question soulevée par l'Allemagne dans les récents discours du Chancelier HITLER et de M.M. GOERING et GOEBBELS concernant la répartition des matières premières et la revendication des territoires d'outre-mer qu'elle a perdus lors du traité de Versailles .

M. RAYNALDY a présenté à ses collègues , au nom du Sous-Comité des Rapports franco-allemands créé par la Commission un rapport très circonstancié sur l'ensemble de cette question . A la suite de ce rapport qui a reçu l'approbation unanime de la Commission une importante délibération a eu lieu à laquelle ont pris part M.M. LE TROCQUER , HONNORAT , de BLOIS , LAVAL , PAUL-BONCOUR , Alexandre ISRAEL , T. STEEG , LABROUSSE , de LEUSSE , Charles DUMONT Marcel PLAISANT et Lucien SAINT .

La Commission a décidé de se prononcer ultérieurement sur les conclusions à donner au rapport de M. RAYNALDY et elle a chargé , en attendant , son Président de se tenir en contact avec M. le Ministre des Affaires Etrangères pour la renseigner sur le développement diplomatique de cette affaire dans les diverses capitales .

Au début de la séance la Commission avait approuvé un rapport de M. LEFEBVRE DU PREY favorable au projet de loi , adopté par la Chambre des Députés portant approbation de l'accord sur l'assistance réciproque aux chômeurs conclu entre la France et la Suisse . Elle a en outre désigné M. Paul LAFFONT comme rapporteur pour avis du projet de loi , adopté par la Chambre des Députés tendant à l'ouverture de nouveaux crédits pour l'assistance , la protection et le rapatriement des Français d'Espagne . Elle a nommé M. de LEUSSE , rapporteur pour avis du projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant approbation de l'accord et de l'arrangement franco-allemand relatifs aux pensions dues aux anciens fonctionnaires de nationalité française du Gouvernement de la Sarre .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 4 Juin 1937

LA SITUATION INTERNATIONALE

A LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ETRANGERES .

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères a entendu le ^pcompte-rendu que M. Henry BERENGER, son Président , lui a fait de ses entretiens avec M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères, au sujet de la situation internationale développée cette semaine depuis les affaires d'IBIZA et d'ALMERIA , soit dans les Chancelleries soit dans les Etats-Majors des diverses puissances .

M. Henry BERENGER a communiqué à ses collègues les propositions faites par le Gouvernement Britannique aux autres Gouvernements pour le renforcement du Comité de non-intervention et l'établissement de zones de sécurité en haute-mer et de protection dans les ports et au long des côtes d'Espagne . Le Président a fait connaître la position prise par le Gouvernement français, position en plein accord avec celle du Gouvernement britannique et tendant à assurer une solidarité européenne pour la sauvegarde de la paix générale .

En ce qui concerne un Pacte Occidental devant remplacer celui de LOCARNO , le Gouvernement français enverra mardi prochain sa réponse aux observations formulées le 13 Mars par les Gouvernements d'Allemagne et d'Italie .

Après un échange de vues entre M.M. LABROUSSE , Marcel PLAISANT , PAUL-BONCOUR , Ch. DUMONT , Yves LE TROCQUER et BACHELET , la Commission a approuvé l'exposé de M. Henry BERENGER et l'a invité à conserver avec le Ministre des Affaires Etrangères un contact étroit dans le sens de la non-intervention , du retrait des volontaires étrangers et du maintien de la paix .

LE MONUMENT NATIONAL A ARISTIDE BRIAND

La Commission s'est déclarée favorable au projet de loi concernant les crédits d'inauguration pour le monument national à Aristide BRIAND . M. François LABROUSSE a été à nommé à l'unanimité rapporteur de ce projet devant le Sénat .

L'EXPANSION ECONOMIQUE DE L'ALLEMAGNE .

M. Yves LETROCQUER a fait ensuite devant la Commission l'exposé qu'elle lui avait demandé sur les activités économiques de l'Allemagne et son expansion renaissante à travers le monde .

Après avoir rappelé les efforts accomplis par l'Allemagne pour se libérer des importations étrangères , qu'il s'agisse des carburants , du caoutchouc , des produits textiles , des minerais , des produits allemands , M. LE TROCQUER a montré que cette politique autarchique n'était pas exclusive d'une politique particulièrement active d'échanges internationaux .

Soulignant le solde actif important de la balance commerciale allemande , le rapporteur a montré l'activité que le Ministre de l'Economie du Reich et les industriels ne cessent de poursuivre pour développer les échanges avec les autres nations et il a souligné que les revendications allemandes concernant les matières premières s'inspiraient plus spécialement de préoccupations monétaires .

M. LE TROCQUER a conclu en soulignant la nécessité de lier les questions économiques aux questions de politique générale et de diplomatie , rien de durable ne pouvant être ni entrepris ni achevé dans l'insécurité .

Au nom de la Commission toute entière , M. Henry BERGER a remercié M. Yves LE TROCQUER de cet exposé si complet et si lumineux . La Commission a décidé que le rapport de M. Yves LE TROCQUER serait communiqué à M. le Ministre des Affaires Etrangères ainsi qu'à M. le Ministre de l'Economie Nationale .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES .

Séance du Mercredi 23 Juin 1937 .

HOMMAGE A GASTON DOUMERGUE .

Au début de sa séance , la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER a rendu hommage à la mémoire de M. Gaston DOUMERGUE qui fut son Président de 1922 à 1924 .

LA TENSION INTERNATIONALE EN MEDITERRANEE

M. Henry BERENGER a rendu compte à ses collègues des communications que lui a faites M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères , sur les rapports de l'Allemagne avec l'Angleterre et la France dans le Comité de non-intervention et l'action navale de contrôle sur les côtes espagnoles .

LES TRAITES FRANCO-SYRIEN et FRANCO-LIBANAIS

La Commission a repris l'examen de l'exposé fait par M. Lucien HUBERT dans la précédente séance sur les traités franco-syrien , franco-libanais et franco-turc soumis à la ratification du Parlement .

M. BERGEON dans une communication très documentée a présenté des observations nombreuses sur certains articles de ces traités et des protocoles annexés .

Sans s'opposer à la ratification par le Parlement M. BERGEON a fait valoir que certaines garanties et certains apaisements pourraient faire l'objet de nouvelles négociations entre la France et les Etats du Levant .

POUR LES FRANCAIS REFUGIES D'ESPAGNE

La Commission a entendu la lecture du rapport pour avis que lui a fait M. Paul LAFFONT sur le projet de loi voté par la Chambre des Députés pendant à l'ouverture de nouveaux crédits pour l'assistance , la protection et le rapatriement des Français d'Espagne . M. Paul LAFFONT a été autorisé à faire imprimer et distribuer ce rapport pour une prochaine séance du Sénat .

LES RELATIONS AVEC LE SIAM

M. Lucien HUBERT a été désigné comme rapporteur du projet de ratification de l'Accord conclu avec le Siam .

SÉNAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mercredi 7 Juillet 1937

LA TENSION EUROPEENNE DANS LES AFFAIRES D'ESPAGNE

à LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DU SENAT

Avant la clôture de la session parlementaire, la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères, réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER, a consacré une séance exceptionnelle de trois heures 1/2 à l'audition de M. Yvon DELBOS, Ministre des Affaires Etrangères, sur les Affaires d'Espagne, le Contrôle naval, la non-intervention, le retrait des volontaires et les droits de belligérance.

Au nom de tous ses collègues, M. Henry BERENGER a exposé à M. Yvon DELBOS combien la Commission avait été émue par la tension européenne provoquée depuis les récents événements du "DEUTSCHLAND" et du "LEIPZIG" et les gestes diplomatiques ou militaires qui avaient suivi de la part de l'Allemagne et de la part de l'Italie. La Commission, frappée du fait que certains développements de l'action ROME-BERLIN aboutissaient à inquiéter la sécurité française sur ses lignes de communication méditerranéenne et atlantique, a demandé au Ministre des Affaires Etrangères les précisions nécessaires sur l'attitude prise ces jours-ci par le Gouvernement français dans les tractations en cours relatives à l'indépendance et à l'intégrité de l'Espagne depuis le Maroc jusqu'aux Pyrénées.

M. Yvon DELBOS s'est expliqué entièrement sur les événements des trois dernières semaines et les négociations qui les ont accompagnés ou suivis. Répondant ensuite à diverses questions de M. Marcel PLAISANT, de BLOIS, Pierre LAVAL, Alphonse MILLERAND, LABROUSSE, Paul LAFFONT et HONORAT, le Ministre a fourni à la Commission sénatoriale toutes les informations nécessaires sur les échanges de vues actuels entre les chancelleries européennes. Enfin, sur la prière de M. Henry Bérenger, M. Yvon DELBOS a indiqué la position ferme qu'en plein accord avec le Gouvernement britannique il entendait prendre vendredi prochain au Comité de non-intervention qui siège à Londres.

Cet exposé de M. Yvon DELBOS, ainsi que la conclusion précise qu'il y a ajoutée, ont reçu l'approbation de tous les commissaires. Aussi M. Henry BERENGER s'est fait leur interprète en remerciant le Ministre des Affaires Etrangères qu'il avait projetées sur la situation diplomatique et sur les moyens proposés par la France d'accord avec l'Angleterre, pour sauvegarder nos intérêts nationaux en même temps que la paix générale.

La Commission a chargé son président de se tenir en contact étroit avec le Ministre des Affaires Etrangères pendant la durée des vacances parlementaires et de la convoquer sans délai, si besoin était.

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES .

Séance du 19 Novembre 1937

HOMMAGE AU PRESIDENT MAZARYK

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER qui a donné lecture de son échange de correspondance avec M. OSUSKY , Ministre de Tchécoslovaquie à Paris , à l'occasion du décès de M. le Président MAZARYK et a rendu hommage à sa mémoire .

M. Henry BERENGER a fait ensuite l'éloge funèbre de M. Alexandre ISRAEL , membre de la Commission , décédé au cours de l'intersession parlementaire . Sur la proposition du président quelques minutes de silence ont été observées par la Commission en hommage au disparu .

La Commission a consacré sa séance à l'examen du projet de questionnaire à soumettre à M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères , lors de sa prochaine audition devant la Commission le Mardi 23 Novembre et avant le voyage qu'il doit entreprendre en Europe Centrale .

Après un échange de vues très approfondi auquel ont pris part M.M. René RENOULT , BERGEON , Pierre LAVAL , Charles DUMONT , François LABOUCHE , Aimé BERTHOD , Yves LE TROCQUER André HONORAT , Marcel PLAISANT , Lucien HUBERT , Albert PEYRONNET , René BESNARD , la Commission a approuvé le projet de questionnaire élaboré au cours de la séance sur les propositions de son Président M. Henry BERENGER et l'a remercié d'avoir conservé avec M. le Ministre des Affaires Etrangères un contact étroit pendant l'intersession .

Nomination de rapporteur - M. Alexandre BACHELET a été désigné comme rapporteur des projets de lois relatifs : 1^o à la ratification de la Convention concernant la durée du travail dans les verreries à vitres automatiques et 2^o à la ratification d'une Convention concernant la réduction de la durée du travail dans les verreries à bouteilles .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mardi 23 Novembre 1937

LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ETRANGERES A ENTENDU
M. YVON DELBOS SUR SON PROCHAIN VOYAGE EN EUROPE CENTRALE ET SUR
LA SITUATION INTERNATIONALE .

M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères , a été entendu cet après-midi , entre 16 heures et 19 heures , par la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères au sujet de son prochain voyage en Europe Centrale et des divers problèmes qui compliquent à l'heure actuelle la tension internationale .

Au nom de ses collègues , M. Henry BERENGER , président de la Commission , s'est fait l'interprète des préoccupations de ses collègues en ce qui concerne les rapports entre les diverses puissances de l'Europe et notamment la France et l'Angleterre . Il a soumis à M. DELBOS le questionnaire détaillé qui avait été élaboré par la Commission dans une précédente séance .

M. le Ministre des Affaires Etrangères a répondu avec une grande précision aux différentes parties de ce questionnaire notamment en ce qui concerne les engagements existants de la France avec d'autres puissances et ceux d'autres puissances avec la France ou entre elles .

Diverses questions ont été posées au cours de la séance par M.M. René BESNARD , Aimé BERTHOD , BACHELET , Pierre LAVAL , LABROUSSE , Lucien HUBERT , Charles DUMONT , JOVELET , PORTMANN , de BLOIS , Yves LE TROCQUER , André HONNORAT , de LEUSSE , PAUL-BONCOUR et BERGEON au sujet de la guerre civile espagnole , de nos relations avec l'Italie , des conversations entre Berlin et Londres , du Pacte franco-soviétique et de ses répercussions sur la situation en Europe Centrale et le problème Extrême-Oriental dans ses rapports avec la sécurité de l' Indo-Chine française .

Au nom de ses collègues , M. Henry BERENGER a remercié M. Yvon DELBOS des explications très circonstanciées qu'il a fournies et lui a exprimé les voeux unanimes que la Commission forme pour son voyage d'amitié auprès de la Pologne et des puissances de la Petite-Entente .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mercredi 8 Décembre 1937

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères
~~s'ouest~~ réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER .

Elle a entendu et approuvé deux rapports de M. Alexandre BACHLET :

- 1^o sur le Projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à la ratification du projet de Convention concernant la durée du travail dans les verreries à vitres automatiques , adoptée par la Conférence Internationale du Travail dans sa 18^e session .

- 2^o sur le Projet de loi adopté par la Chambre , tendant à la ratification du projet de Convention concernant la réduction de la durée du Travail dans les verreries à bouteilles adoptée par la Conférence Internationale dans sa 19^e session .

Il a ensuite entendu M. Paul LAFFONT qui a présenté un rapport sur le projet de loi relatif à l'arrangement concernant l'expédition des imprimés par voie postale entre la France et 8 pays de l'Amérique du Sud . Le rapport de M. Paul LAFFONT a été adopté .

La Commission a entendu en outre , M. LEFEBVRE DU PREY qui a présenté un rapport pour avis sur le projet de loi concernant une Convention passée entre la France et la Tchécoslovaquie relative à l'assistance aux chômeurs . Le rapport pour avis de M. LEFEBVRE DU PREY a été adopté .

M. Albert PEYRON ET a donné connaissance à la Commission de son rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre tendant à la ratification du Projet de Convention concernant la réduction de la durée du travail à 40 heures par semaine adoptée par la Conférence internationale du Travail dans sa 19^e session

Un échange de vues s'est engagé entre M.M. Charles DUMONT , Marcel PLAISANT , Albert PEYRONNET , Alexandre MILLERANI RAYNALDY , de BLOIS , LISBONNE , T. STEEG , LE TROCQUER , et Aimé BERTHOD . A la suite de cet échange de vues et sur la proposition de M. Albert PEYRONNET , la Commission a décidé d'entendre prochainement M. le Président du Conseil sur certains points de faits concernant la ratification de cette Convention .

La Commission a ensuite décidé sur la proposition de M.M. Henry BERENGER et T. STEEG , de mettre à son ordre du jour les questions concernant l'Afrique du Nord et de demander à M. Albert SARRAUT , Ministre d'Etat , de venir devant elle lui exposer la situation actuelle et l'ensemble des mesures envisagées ou déjà mises en oeuvre par le Gouvernement de la République .

SÉNAT

République Française

Séance du Mercredi 2 Février 1938

COMMISSION
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'AFRIQUE ET LA MEDITERRANEE

AUDITION DE M. LE PRESIDENT ALBERT SARRAUT PAR LA COMMISSION
SENATORIALE DES AFFAIRES ETRANGERES.

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères , qui a sous son contrôle règlementaire la politique générale des Protectorats et Pays sous Mandat , s'est réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER pour entendre M. Albert SARRAUT , Ministre chargé de la coordination de l'Afrique française du Nord , sur la situation africaine et méditerranéenne dans ses rapports avec la politique extérieure et la sécurité de la France .

M. ROUX-FREYSSINENG , Président de la Commission sénatoriale de l'Algérie , assistait à cette séance .

M. Albert SARRAUT a fait quatre heures durant , une déposition circonstanciée sur les difficultés méditerranéennes dans leurs articulations avec les difficultés d'ordre plus général en Europe et en Asie . Il n'a laissé dans l'ombre aucun des aspects de ce problème si préoccupant pour les communications intercontinentales de la France et de la Grande-Bretagne . M. SARRAUT a montré le jeu des diverses puissances autour de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale dans les cinq dernières années . Analytant le parallélisme des menées séparatistes dans les possessions françaises et britanniques , le Ministre a fourni dans leur détail les informations les plus complètes sur les menées étrangères parmi les populations arabes et musulmanes , l'une de l'Asie Mineure jusqu'à l'Afrique Occidentale . M. Albert SARRAUT a fait connaître ensuite à la Commission l'ensemble et le détail des mesures prises et des réformes accomplies par le Gouvernement français pour répondre à ces menées .

Le tableau ainsi dessiné par M. Albert SARRAUT a profondément impressionné la Commission sénatoriale . Après que diverses questions eurent été posées par M.M. René BESNARD , ARMSTRONG , DESJARDINS , François LABROUSSE , LISBONNE et GASNIER-DUPARC , M. Henry BERENGER , au nom de tous ses Collègues remercia M. le Président SARRAUT de son exposé si impressionnant qui fera l'objet d'une délibération ultérieure de la Commission .

SENAT

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES

Séance du Mercredi 9 Février 1938

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER .

EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE

M. Henry BERENGER a rendu compte à ses collègues des entretiens qu'il a eus ces jours derniers avec M. le Ministre des Affaires Etrangères , M. Yvon DELBOS sur les différents aspects de la situation internationale telle qu'elle s'est présentée depuis les dernières auditions gouvernementales .

A la suite de compte-rendu , un large échange de vues a eu lieu sur les problèmes actuels de la politique extérieure entre les membres de la Commission notamment M.M. Alexandre MILLERAND , François LABROUSSE , Alexandre BACHELET , de LEUSSE , Marcel PLAISANT , F. de WENDEL , René RENOULT , Charles DUMONT , HENRY-HAYE , Aimé BERTHOD et René BESNARD .

A la suite de cet échange de vues la commission a prié son Président de continuer à se tenir en contact avec M. le Ministre des Affaires Etrangères jusqu'à sa prochaine audition.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

Au début de la séance M. BOIVIN-CHAMPEAUX a été nommé rapporteur d'un projet de loi portant approbation d'une Convention entre la France et la Grande-Bretagne . M. Al. BACHELET a été nommé rapporteur de deux projets de loi concernant l'approbation de conventions relatives à l'âge minimum des enfants pour certains travaux . M. Charles DUMONT a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à une caisse de secours des sinistrés français de Russie . M. Albert PEYRON ET a été nommé rapporteur d'un projet de loi concernant l'approbation d'une convention ^{internationale} sur les Congés annuels payés . Enfin M. Albert BUISSON a été nommé rapporteur pour avis de quatre projets de loi concernant l'approbation de quatre conventions internationales relatives à l'assurance-invalide et à l'assurance vieillesse .

La Commission a adopté également deux rapports pour avis présentés par M. THOUMYRE sur deux conventions internationales franco-autrichienne et franco-hellénique .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES .

Séance du Vendredi 25 février 1938

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER . M. le Président de la Commission , au début de la séance , a prononcé l'éloge funèbre de M.M. Yves LE TROCQUER et Lucien SAINT .

DIPLOMATIE ET DEFENSE NATIONALE .

Le Président a rappelé à ses collègues dans quelles conditions il avait été invité par les trois commissions de la Défense Nationale à assister aux séances secrètes concernant l' état actuel de nos armements (armée , marine , aviation , matières premières) . Il s'est félicité de ce lien créé entre les Commissions militaires et la Commission diplomatique du Sénat qui permet de comparer les buts aux possibilités .

M. Henry BERENGER a fait à ses collègues un tableau des séances de ces deux journées dans la mesure où leurs constatations concernaient la politique extérieure de la France .

Après ce compte-rendu qui a recueilli l'approbation unanime des membres présents M. Henry BERENGER a tenu ses collègues au courant des conversations qu'il a eues ces jours derniers avec M. le Ministre des Affaires Etrangères au sujet des évènements diplomatiques depuis l'entrevue SCHUSCHNIGG-HITLER à Bergsted gaden jusqu'aux récentes conversations , non encore terminées , entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Europe Centrale et de la Méditerranée .

Après cet exposé , un échange de vues a eu lieu entre les membres de la Commission , notamment M.M. LISBONNE , JOVELET , RAYNALDY , LABROUSSE , Al. MILLERAND , de LEUSSE , BERTHOD , Lucien HUBERT , HENRY-HAYE , et René RENOUlt .

Il a été décidé que la Commission se réunirait mercredi prochain deux mars à 15 heures pour entendre l'exposé que lui fera M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères , sur les plus récentes négociations concernant la situation internationale

NOMINATION DE RAPPORTEURS .

Au début de la séance M. Paul LAFFONT a été nommé rapporteur pour avis d'un projet de loi relatif à l'approbation d'un Convention internationale concernant les télécommunications et les taxes télégraphiques .

M. François LABROUSSE a été nommé rapporteur du projet de loi portant couverture de crédits destinés à renforcer l'action de la S.D.N. en Chine .

M. Marcel PLAISANT a été nommé rapporteur d'un projet de loi concernant les liquidations de biens autrichiens .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du mercredi 2 Mars 1938

AUDITION DE M. DELBOS MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES .

La Commission des Affaires Etrangères réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER a consacré sa séance à l'audition de M. Yvon DELBOS , Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale et notamment sur l'état actuel des conversations franco-britanniques .

M. Yvon DELBOS a fait un exposé très détaillé des négociations actuelles . Répondant à de nombreuses questions qui lui ont été posées par M.M. DESJARDINS , HENRY-HAYE , René RENOULT de LEUSSE , Marcel PLAISANT , Aimé BERTHOD , François LABROUSSE , ARMERUSTER , René BESNARD , Albert PEYRONNET , Pierre LAVAL , BERGEO Alexandre BACHELET et MILLERAND le Ministre a marqué la volonté du gouvernement français de poursuivre , en étroit accord avec le gouvernement britannique une politique de sécurité nationale et de paix européenne . Il a réitéré les déclarations faites devant la Chambre des Députés que le gouvernement français entendait rester fidèle aux engagements contractés par la France .

Au nom de la Commission tout entière le Président a remercié M. Yvon DELBOS de la précision documentaire qu'il a apportée dans son exposé et aussi de la parfaite probité avec laquelle il a fait à la Commission le tableau de la situation actuelle .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du 16 Mars 1938

LA SITUATION INTERNATIONALE A LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DU SENAT .

La Commission des Affaires Etrangères réunie sous la Présidence de M. Henry BERENGER a procédé à l'examen de la situation extérieure en Europe Centrale, dans la Méditerranées, en Espagne et en Afrique du Nord .

Après l'exposé du président sur les plus récents évènements , la Commission a ouvert un débat des plus émouvants au sujet de la position de la France et de son action diplomatique.

Successivement M.M. Albert PAYRONNET , Pierre LAVAL , DESJARDINS , Alexandre MILLERAND , René RENOULT Francois LABROUSSE , René BESNARD , HENRY-HAYE , PICHERY ; ARMBRUSTER , Marcel PLAISANT , GASNIER-DUPARC , Alexandre BACHELET , Aimé BERTHOD , Lucien HUBERT , et LISBONNE ont exposé leurs points de vue avec beaucoup de précisions et ~~avec~~ grande force .

A l'issue de cette délibération , la Commission a été unanime à charger son Président M. Henry BERENGER , de se mettre en contact avec M. le Ministre des Affaires Etrangères pour prier le Gouvernement de venir aussi rapidement que possible apporter à la Commission sénatoriale les informations nécessaires .

NOMINATION D'UN RAPPORTEUR .

Au début de la séance M. GASNIER-DUPARC a été nommé rapporteur du projet de loi concernant l'approbation d'un arrangement commercial avec le Canada .

SENAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mercredi 23 Mars 1938

A LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ETRANGERES ,

M. PAUL-BONCOUR EST ENTENDU

SUR LA SITUATION INTERNATIONALE ET L'ACTION

DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE .

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères, réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER , a consacré une longue séance de trois heures à l'audition circonstanciée de M. PAUL-BONCOUR , ministre des Affaires Etrangères . 31 membres sur 34 étaient présents à cette audition .

Après avoir salué l'entrée dans la Commission de M.M. Emile MIREAUX et FALLIERES , récemment élus par le Sénat , M. Henry BERENGER a demandé au chef de notre diplomatie de faire connaître à ses collègues les évènements nouveaux de la situation internationale et de préciser la position que le gouvernement français avait prise ou entendait prendre au regard de ces évènements .

M. PAUL-BONCOUR , au nom du Gouvernement , a fait un exposé très-complet , appuyé sur de nombreux documents diplomatiques .

Après avoir retracé les évènements qui viennent de se dérouler en Autriche , rappelé l'action du précédent gouvernement poursuivie même durant la crise ministérielle , et indiqué les réactions provoquées par ces évènements dans les divers pays , le Ministre des Affaires Etrangères a souligné la nécessité et l'urgence d'une coordination de l'action de toutes les Puissances qui , respectueuses de la liberté des peuples , entendent s'opposer à toute tentative d'agression ou d'imixtion susceptibles de mettre en péril la paix européenne . Rappelant la politique affirmée par tous les Gouvernements qui se sont succédés en France depuis la Guerre il a marqué sa volonté de remplir , en ce qui la concerne , et notamment vis-à-vis de la Tchécoslovaquie , les engagements contractés .

Le Ministre a rappelé ensuite les circonstances du conflit polono-lituanien et s'est félicité de son règlement pacifique , auquel s'est employée la diplomatie française par ses conseils de modération à la Pologne amie et alliée , montrant par ailleurs à la Lituanie l'intérêt qu'il y avait pour elle et pour la paix à accepter l'établissement de relations normales entre elle et la Pologne .

M. PAUL-BONCOUR a précisé la situation actuelle en Méditerranée et plus particulièrement en Espagne et marqué sans ambiguïté la position du Gouvernement Français. Rappelant l'importance vitale des intérêts français dans cette région, intérêts dont la sauvegarde appelle la plus ferme vigilance, il a exprimé le souhait de voir les négociations actuellement en cours entre les Gouvernements britannique et Italien, accompagnées et au moins suivies d'une évacuation réelle des troupes étrangères qui combattent actuellement sur le sol espagnol.

Si la politique fixée par les Gouvernements précédents est en effet poursuivie par le Gouvernement actuel elle ne saurait à aucun moment et sous aucune forme avoir pour effet un affaiblissement de la position de la France ni permettre l'installation durable ou temporaire de forces non espagnoles à proximité du territoire français ou sur nos lignes de communication.

Le Ministre a réprouvé énergiquement les bombardements aériens dont l'extension a amené le Gouvernement français à prendre l'initiative d'une action diplomatique tendant à y mettre un terme : une démarche a été faite auprès des autorités de SALAMANQUE, démarche à laquelle s'est associée la Grande-Bretagne et qui a été accompagnée d'une intervention parallèle du Saint-Siège.

Pour conclure M. PAUL-BONCOUR a demandé à la Commission d'employer sa haute autorité pour convaincre l'opinion qu'elle doit, en dehors de toute question de parti, n'envisager que les intérêts du pays et de la paix pour apprécier la situation à laquelle doit faire face la France en Europe Centrale et en Méditerranée.

De nombreuses questions furent posées au Ministre des Affaires Etrangères par M.M. DESJARDINS , LISBONNE , HENRY-HEYER Alexandre MILLERAND , Pierre LAVAL , Aimé BERTHOD , Marcel PLAISANT , Charles REIBEL , Alexandre BACHELET , Albert PEYRONNET ARMBRUSTER et Henry BERENGER .

Après que M. PAUL-BONCOUR eut répondu à ces questions et observations par un ensemble de renseignements précis , M. Henry BERENGER remercia le chef de notre diplomatie d'avoir déféré aux obligations du contrôle parlementaire en apportant un tableau lumineux de l'action gouvernementale à la Commission sénatoriale qui en délibèrera dans sa prochaine séance .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du mercredi 30 Mars 1938

A la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères
son Président
M. Henry BERENGER a fait un exposé détaillé de la situation
internationale et de la position française d'après les communica-
tions diplomatiques qu'il a recueillies du Quai d'Orsay.

A la suite de cet exposé une délibération s'est engagée
devant la Commission à laquelle ont pris part M.M. Charles DUMONT
Marcel PLAISANT, Alexandre MILLERAND, Alexandre BACHELET,
Albert BUISSON, LISBONNE, GASNIER-DUPARC, Aimé BERTHOD, René
RENOULT, ARMBRUSTER, Albert PEYRONNET, HENRY-HAYE, Lucien
HUBERT, de LEUSSE, Charles REIBEL et Henry BERENGER.

Comme conclusion de ce débat la Commission a chargé
son Président de rester en contact étroit avec M. le Ministre
des Affaires Etrangères et d'apporter, dans une prochaine séance
toutes les informations utiles.

NOMINATION DE RAPPORTEURS.

Au début de la séance M. Marcel PLAISANT a été nommé
rapporteur pour avis d'un projet de loi portant approbation d'une
Convention conclue entre la France et la Grande-Bretagne relative
à la double imposition des bénéfices résultant de l'industrie de
la navigation aérienne.

PRESENTATION DE RAPPORTS

M. Aimé BERTHOD a présenté devant la Commission un rapport sur le projet de loi relatif aux Conseils de Prud'hommes en Tunisie qui a été approuvé.

M. Alexandre BACHELET avait également présenté deux rapports pour avis sur deux projets de loi concernant l'âge minimum des enfants pour les travaux industriels et non-industriels (Approbation de conventions internationales).

Ces rapports ont été approuvés par la Commission.

SENAT

Republique Francaise

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mercredi 6 Avril 1938

La Commission des Affaires Etrangères réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER a entendu le compte-rendu que lui a fait son président de la situation internationale dans ses rapports avec l'activité diplomatique de la France .

M. Henry BERENGER a fait connaître à ses collègues , d'après les plus récentes communications du Quai d'Orsay , les relations françaises avec l'Italie , l'Angleterre , l'Espagne , la Tchécoslovaquie , la Pologne , la Russie et l'Allemagne .

Après un échange de vues auquel ont pris part M.M. Charles DUMONT , Pierre LIVAL , HENRY-HAYE , Aimé BE THOD , Alexandre BACHELET et DESJARDINS la Commission a remercié son président de son compte-rendu et l'a chargé de rester , comme les semaines précédentes en contact étroit avec M. le Ministre des Affaires Etrangères .

M.M. BERGEON et DESJARDINS ont présenté des observations appuyées sur de nombreux documents à propos des relations franco-syrienne et des projets de traités dont la ratification doit être soumise , pour que ces traités deviennent exécutoires , au vote de la Chambre et du Sénat français . M. Lucien HUBERT qui avait été chargé par la Commission du rapport sur ces ratifications a présenté à ses collègues un exposé complémentaire très circonstancié et très nourri de documents nouveaux . A la suite de cet exposé et après diverses questions de M.M. BERTHOD , MIREAUX Marcel PLAISANT , HENRY-HAYE et Charles DUMONT , la Commission sur la proposition de M. Lucien HUBERT a décidé d'entendre prochainement M. le Ministre des Affaires Etrangères sur la situation française en Asie Mineure et notamment en Syrie et dans le Sandjak d'Alexandrette . Ce n'est qu'à la suite de cette audition que la Commission sénatoriale sera appelée à délibérer sur la ratification proprement dite .

PRESENTATION DE RAPPORTS .

M. Lucien HUBERT a présenté un rapport sur le projet de loi concernant le jugement des contraventions dans les Echelles du Levant . Ce rapport a été approuvé par la Commission .

ATTRIBUTION DE RAPORTS .

Au début de la séance M. Charles DUMONT a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi relatif à un crédit extraordinaire à l'occasion du voyage en France de S.M. le roi de Grande Bretagne .

M. Marcel PLAISANT a été nommé rapporteur d'un projet de loi concernant l'approbation de conventions internationales relatives à la propriété industrielle .

M. LEFEBVRE DU PREY a été nommé rapporteur d'un projet de loi concernant l'approbation d'une convention internationale relative au travail dans les Mines de charbon .

M. JOVELET a été nommé rapporteur d'un projet de loi concernant l'approbation d'une Convention internationale relative à la réparation des accidents du travail .

SENAT

Republique Francaise

COMMISSION des AFFAIRES
ETRANGERES et de POLITIQUE
GENERALE des PROTECTORATS .

Séance du Mercredi 8 Juin 1938

M. Georges BONNET

s'explique devant la Commission
sénatoriale des Affaires Etrangères
sur la situation internationale et la
politique extérieure de la France .

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. Henry BERENGER qui a tout d'abord fait devant ses collègues l'éloge funèbre de M. Lucien HUBERT , récemment décédé . M. Henry BERENGER a rappelé les grands et longs services que M. Lucien HUBERT avait rendus pendant vingt ans à la Commission , dont il avait présidé les travaux pendant six années de 1924 à 1930 .

AUDITION DE M. Georges BONNET

La Commission a ensuite entendu M. Georges BONNET , Ministre des Affaires Etrangères , qui lui a fait un exposé circonstancié de l'activité diplomatique du gouvernement français depuis l'arrivée au pouvoir du Cabinet DALADIER .

.....

Après avoir rappelé les derniers évènements survenus en Espagne M. Georges BONNET a marqué la fidélité du Gouvernement français à la politique de non-intervention affirmée depuis Août 1936 ; il a mis au courant les Commissaires de l'état des travaux du Comité de Londres dont il souhaite voir prochainement mettre en oeuvre , avec le consentement unanime des puissances représentées et dans le même esprit de loyauté la résolution du 4 novembre 1937 .

Le Ministre a indiqué les démarches effectuées et les mesures prises par le gouvernement en vue d'empêcher toutes incursions d'avions étrangers au-dessus du territoire français .

Après avoir rappelé les principales clauses de l'Accord anglo-italien , le Ministre des Affaires Etrangères a indiqué dans quelles conditions le gouvernement français avait entrepris des négociations avec le gouvernement de Rome ; il a fait le point de ces négociations et a exprimé l'espérance de les voir aboutir dès que possible .

Le Ministre a résumé les entretiens de Londres des 28 et 29 Avril dernier ; il s'est tout particulièrement félicité de la cordialité de l'accueil des hommes d'Etat britanniques et a souligné l'importance tant pour les relations franco-britanniques que pour le maintien de la paix européenne de la collaboration qui s'est de nouveau affirmée dans tous les domaines , si confiante entre les deux pays .

La situation en Europe Centrale a fait l'objet d'un exposé détaillé . Le Ministre a retracé de façon très précise l'évolution de la situation , notamment en Tchécoslovaquie et marqué les attitudes prises par les divers pays intéressés . Pour conclure , il a relevé avec satisfaction que l'ouverture des conversations permet aujourd'hui d'espérer un règlement pacifique et équitable des divers problèmes dans une volonté d'apaisement et de concorde .

.....

Ces déclarations du Ministre et leur conclusion ont été vivement applaudies . Diverses précisions ont été demandées par M.M. REIBEL , DESJARDINS , HENRY-HAYE , René BESNARD , Charles DUMONT , Alexandre MILIERAND , Pierre LAVAL , Aimé BERTHOD , ARMBRUSTER , LABROUSSE et Albert PEYRONNET , concernant certains points relatifs aux livraisons en Espagne & aux difficultés avec l'Italie , à la portée des accords bilatéraux signés par la France , aux relations de la France avec la Russie et l'Allemagne , caractères de l'entente amicale franco-britannique .

A ces questions M. le Ministre des Affaires Etrangères a répondu avec une clarté et une force qui ont entraîné l'adhésion de l'Assemblée .

Au nom de la Commission , son président , M. Henry BERENGER , a vivement remercié M. Georges BONNET des explications si complètes et si claires qu'il avait apportées devant la Commission sénatoriale . Il a félicité le Ministre des Affaires Etrangères de poursuivre avant tout la paix au travers des complications internationales actuelles , en recherchant d'accord avec le gouvernement britannique toutes les solutions capables de concilier la dignité et l'indépendance nationales avec le maintien de la sécurité internationale .

" Pour cette oeuvre difficile , a conclu M. Henry BERENGER , vous aurez la collaboration confiante du Sénat français " .

SENAT

République Française

COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES .

Séance du Mercredi 15 Juin 1938

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER . Elle a examiné divers projets de loi dont la ratification lui est demandée par le Gouvernement avant la clôture de la session ordinaire .

A LA FRONTIERE FRANCO-ESPAGNOLE DES PYRENEES .

Mais préalablement M. Pierre Laval a demandé à porter devant la Commission la connaissance de certaines infractions graves au principe de la non-intervention aux frontières terrestres de l'Espagne pyrénéenne . La Commission a chargé son Président de se rendre auprès de M. le Président du Conseil , Ministre de la Défense Nationale , et de M. le Ministre des Affaires Etrangères pour vérifier l'exactitude des infractions signalées et demander leur cessation immédiate au cas où cette exactitude serait reconnue . M. Henry BERENGER devra en même temps faire connaître au gouvernement la volonté de la Commission sénatoriale de voir définitivement cesser ces errements et de réclamer les sanctions indispensables .

RATIFICATION DES ACCORDS FRANCO-EGYTIENS DE MONTREUX .

M. Charles DUMONT a donné connaissance à ses Collègues du Rapport dont ils l'avaient chargé sur le projet de loi portant approbation des Actes concernant l'abolition des Capitulations en Egypte , signés à Montreux le 8 Mai 1937 .

Le Rapporteur a conclu à la ratification d'accords qui reconnaissent la souveraineté de l'Egypte indépendante . Toutefois le Rapporteur a présenté de nombreuses réserves sur la rédaction de textes où n'a pas été obtenue toute la protection équitable qui reste due aux grands intérêts français en Egypte . Le Rapporteur demande , en conclusion , que des traités d'amitié et d'établissement , de commerce , un statut de nos établissements et la sauvegarde de nos intérêts culturels soient aussitôt que possible négociés et signés entre le Gouvernement égyptien et le gouvernement français . A la suite de ce rapport , dont le Président a félicité M. Charles DUMONT , un débat approfondi a eu lieu .

M.M. Marcel PLAISANT , Albert BUISSON , Ch. DESJARDINS , Henry BERENGER , André HONNORAT , Aimé BERTHOD , Th. STEEG , E. MIREAU ont présenté de nombreuses observations appuyant les critiques et les conclusions du Rapporteur de la Commission . M. Henry BERENGER l'a invité à les développer en son nom à la tribune du Sénat .

ELOGE FUNEBRE DE M. RAYNALDY

Ayant appris , en cours de séance , qu'un des membres de la Commission , M. le Sénateur RAYNALDY , venait de décéder d'une crise cardiaque en son pays natal de Rodez , M. Henry BERENGER a prononcé devant ses Collègues un éloge funèbre de l'ancien Ministre du Commerce , qui avait pris depuis huit ans une part très importante à ses travaux comme rapporteur de nombreux et importants projets de loi .

LES TRAITES FRANCO-SIAMOIS .

(M. René RENOULT est nommé Rapporteur)

Saisi d'un projet de loi portant ratification d'un ensemble de Conventions entre la France et le Siam formant un véritable traité d'établissement , de commerce et d'amitié , la Commission a désigné à l'unanimité M. René RENOULT , ancien Ministre de la Marine et des Finances , comme son Rapporteur pour l'examen et la présentation de ce projet de loi .

LES ACTES DE LONDRES POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE

INDUSTRIELLE .

Le Président donne la parole à M. Marcel PLAISANT pour présenter son rapport sur le projet de loi portant approbation des actes de Londres du 2 Juin 1934 modifiant : 1° la Convention d'Union de Paris du 20 Mars 1883 relative à la protection internationale de la propriété industrielle ; 2° - l'Arrangement de Madrid du 14 Août 1891 concernant la répression des fausses indications de provenance ; 3°- l'arrangement de Madrid sur l'enregistrement international des marques ; 4°- l'Arrangement de La Haye du 6 Novembre 1925 concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels .

M. Marcel PLAISANT met en lumière les avantages substantiels obtenus pour la protection des inventeurs et des créateurs de marques . Il remarque que la Conférence de Londres , par l'ensemble de ses dispositions , a dégagé une tendance vers une valeur internationale accrue et une conception unitaire du titre de l'inventeur .

Le Rapporteur montre l'importance des prescriptions arrêtées et des déclarations produites pour assurer la protection des appellations d'origine qui présentent pour la France un intérêt capital .

M. Marcel PLAISANT tient à mettre en relief qu'aux termes des cinq actes signés à Londres le français demeure la seule langue officielle internationale pour l'Union de la propriété industrielle qui comprend aujourd'hui cinquante-cinq Etats .

M. le Président remercie M. Marcel PLAISANT de son rapport qui est approuvé et qu'il est autorisé à déposer .

.....

LES TRAITES FRANCO-SYRIEN ET FRANCO-LIBANAIS

Préoccupée de la ratification éventuelle des Traités signés entre la France , la Syrie et le Liban ainsi que de leur répercussion sur les rapports franco-turcs , la Commission bien que non encore saisie par la Gouvernement , avait nommé comme son Rapporteur M. Lucien HUBERT , aujourd'hui disparu . La Commission en a délibéré . Un débat a eu lieu auquel ont pris part M.M. Aimé BERTHOD , MIREAUX , LISBONNE , de LEUSSE , .

La Commission a chargé son Président de se mettre en contact avec M. le Président du Conseil , Ministre des/ la Défense Nationale et de la Guerre et avec M. le Ministre des Affaires Etrangères pour l'application la plus rapide de certaines mesures .

La Commission a en outre désigné comme rapporteurs provisoires M.M. BERGEON et HENRY-HAYE .

COMMISSION
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

29 Septembre , 1938

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie le 29 Septembre 1938 s'est déclarée en permanence et sur la proposition de son Président M. Henry BERENGER elle a décidé à ajourner sa réunion en l'absence du chef du Gouvernement .

an
SENAT

COMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES

Léon
République Française

Commission des Affaires Etrangères

Séance du 4 Octobre 1938.

A une première partie

La Commission des Affaires Etrangères s'est réunie après la séance du Sénat où a été lue la déclaration ministérielle. Son Président M. Henry BERENGER lui a fait un exposé de la question Tchécoslovaque d'après les nombreux entretiens qu'il a eus tous ces temps derniers avec M. le Ministre des Affaires Etrangères et d'après les documents diplomatiques qui lui ont été communiqués par M. Georges BONNET et les services du Quai d'Orsay, notamment le Mémorandum franco-britannique du 18 Septembre, la lettre-rapport RUNCIMAN à M. CHAMBERLAIN du 21 Septembre, le Mémorandum allemand du 24 Septembre, les lettres CHAMBERLAIN-HITLER et CHAMBERLAIN-DALADIER, et, enfin les accords de Munich du 30 Septembre ont fait l'objet d'une analyse comparative qui a permis à M. Henry BERENGER de mettre la question en état devant ses collègues.

Le Président a fait remarquer que de ces accords se dégageait non seulement une substitution à divers traités existants mais aussi une modification profonde de certaines directives européennes dans la politique de la France, de l'Allemagne de l'Italie et de l'Angleterre et, par voie indirecte de la Russie de la Petite-Entente et des autres Etats de l'Europe Centrale et Orientale.

Après cet exposé la Commission a délibéré. Elle a successivement entendu M. MILLERAND et Pierre LAVAL, MM. ARMERISTER, MIREUX, Charles REIFEL, André HONNORAT, Aimé BERTHOD, René BESNARD, Charles DUMONT, Albert BUISSON, de LEUSSE, BERGEON, THOUMLYRE, et François LABLOUSSE et de cette délibération approfondie est issue la conclusion que la politique extérieure de la France devait être réexaminée à la lumière des accords de MUNICH.

La Commission a décidé d'entendre M. le Ministre des Affaires Etrangères le plus tôt possible, vraisemblablement vendredi prochain. Elle a institué immédiatement une sous-Commission présidée par M. Henry BERENGER avec comme rapporteur M. Charles DUMONT pour se saisir de l'ensemble du problème Tchécoslovaque et dresser d'après les documents diplomatiques communiqués un questionnaire à l'audition du Gouvernement.

S E N A T

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

T vendredi
Séance du ~~Mardi~~ 6 Octobre 1938

LA SOUS-COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES EXAMINE LES
ACCORDS DE MUNICH .

La Sous-Commission des Affaires Etrangères du Sénat qui avait été chargée d'examiner les Accords de Munich ainsi que les négociations qui les ont précédés s'est réunie aujourd'hui à 16 heures sous la présidence de M. Henry BERENGER pour entendre le rapport de M. Charles DUMONT .

Après délibération , la Commission a approuvé à l'unanimité le rapport et le questionnaire que M. Henry BERENGER a remis ce soir à M. Georges BONNET en vue de l'audition de M. le Ministre des Affaires Etrangères qui aura lieu demain vendredi à 15 heures 30 et qui portera sur les accords de Munich et la politique extérieure de la France .

Ont pris part à la discussion M.M. Aimé BERTHOD , Albert BUISSON , GASNIER-DUPARC , de LEUSSE , MIREAUX , Charles REIBEL ainsi que le Président et le Rapporteur .

La Sous-Commission a nommé à l'unanimité M. Aimé BERTHOD comme son Vice-Président .

SÉNAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES .

Séance du 23 Novembre 1938

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER pour procéder à un examen de la situation extérieure depuis le 10 Octobre 1938 , date de la dernière audition de M. le Ministre des Affaires Etrangères par la Commission .

M. Henry BERENGER a fait part à ses collègues des entretiens qu'il a eus avec M. Georges BONNET , Ministre des Affaires Etrangères, et des communications diplomatiques qu'il en a reçus .

Après ce compte-rendu que la Commission a unanimement approuvé un échange de vues a eu lieu auquel ont pris part M.M. Alexandre MILLERAND , Pierre LAVAL , Alexandre BACHELET, PAUL-BONCOUR ; HENRY-HAYE , Marcel PLAISANT et GASNIER-DUPARC.

A la suite des observations qui ont été présentées la Commission a décidé d'entendre prochainement M. le Ministre des Affaires Etrangères et elle a prié son président de prendre date avec lui .

SÉNAT

République Française

COMMISSION
DES
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 9 Décembre 1938

Réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères qui s'était mise d'accord avec M. Georges BONNET pour l'entendre sur la situation internationale et sur la politique du Gouvernement , a décidé , sur la demande du Gouvernement , d'ajourner cette audition à Vendredi prochain 16 décembre afin de permettre à M. le Ministre des Affaires Etrangères de répondre aux interpellations de politique extérieure à la Chambre des Députés .

Après audition de M. René RENOULT rapporteur , la commission l'a autorisé à déposer sur le bureau du Sénat son rapport sur le récent traité franco-siameois .

La Commission a ensuite abordé l'examen du problème franco-syrien à l'occasion des deux rapports dont elle avait chargé M.M. BERGEON et HENRY-HAYE relativement à la ratification des traités . Après les interventions extrêmement documentées et saisissantes des rapporteurs et les observations présentées par M. le Président Pierre Laval et par M. Marcel PLAISANT , la Commission a décidé , sur la proposition de son Président , de tenir une séance exceptionnelle mercredi prochain 14 décembre à 15 heure pour mettre au point la question .

SENAT

Republique Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES .

Séance du Mercredi 14 décembre 1938

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER a consacré sa séance à l'examen des projets de traités et d'avenants consécutifs à ces traités concernant les relations de la France et de la Syrie . Les deux rapporteurs que la Commission avait préalablement nommés pour examiner ces questions , M.M. BERGEON et HENRY-HAYE ont présenté leurs observations et leurs conclusions dans deux documents saisissants qui ont vivement frappé la Commission . M. BERGEON , après avoir fait l'analyse des négociations qui se sont déroulées entre le président du Conseil syrien et le Quai d'Orsay , au cours de la dernière année , a montré les graves inconvénients d'une ratification prématurée et il a demandé l'ajoutement de la procédure de ratification devant les Chambres françaises qui restent souveraines .

M. HENRY-HAYE est allé plus loin . Il a exposé que les bases mêmes du traité de 1936 complété par le Protocole et la déclaration commune de 1938 ne lui semblent pas compatibles avec l'intérêt de la France . D'autre part , il a démontré que les priviléges d'autonomie conférés antérieurement aux deux Etats des Alaouites et du Djébel-Druze , ainsi que la différence de régime et d'origine des populations de la Haute-Djézireh , n'ont reçu de par ces traités , aucune garantie sérieuse . Comme conclusion il a proposé de dénoncer les accords de 1936 ainsi que leurs amendements ultérieurs . Il a suggéré la reprise de l'exercice du mandat et de l'Administration directe confiée à la France par la S.D.N. jusqu'au moment où sera mise aux point sur des bases nouvelles l'étude poursuivie entre temps pour conférer aux Etats en cause l'indépendance à laquelle ils aspirent compte tenu des sacrifices déjà consentis et des intérêts vitaux de la puissance mandataire .

Le Président a félicité et remercié les deux rapporteurs au nom de la Commission et après les observations présentées par M.M. MIREAUX , Aimé BERTHOD , HONNORAT , René BESNARD , T. STEEG BOIVIN-CHAMPEAU et Pierre LAVAL et François LABROUSSE il a été décidé qu'une lettre serait adressée par M. le Président à M. le Ministre des Affaires Etrangères dans laquelle seront résumées les conclusions des deux rapporteurs et sera souligné l'intérêt qu'il y a à prendre immédiatement une décision gouvernementale interrompant tous les délais prévus par les accords ou documents annexes .

Dans cette lettre , M. Henry BERENGER a été mandaté par la Commission pour demander à M. le Ministre des Affaires Etrangères de venir devant elle s'expliquer d'urgence sur les problèmes du Levant au cours d'une séance exceptionnelle .

Au début de la séance M. Charles DUMONT a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant approbation de la Convention franco-suisse relative aux doubles impositions en matière d'impôts directs .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 16 Décembre 1938

M. GEORGES BONNET, MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES,
DEFENSE DEVANT LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ETRANGERES
SUR LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA FRANCE AU REGARD DE LA SITUATION INTERNATIONALE.

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères a entendu pendant plusieurs heures M. Georges BONNET sur la situation internationale et la politique extérieure du Gouvernement français.

La Commission était au complet. En son nom, son président, M. Henry BERENGER avait préparé un questionnaire qu'il avait soumis au chef de notre diplomatie.

" C'est, a-t-il dit, le vendredi 7 Octobre 1938, quelques jours après les accords de Munich que notre Commission a entendu la dernière fois M. le Ministre des Affaires Etrangères " sur la situation internationale .

" Le renouvellement sénatorial d'abord, puis les " visites à Paris des hommes d'Etat britanniques, enfin celle " du Ministre des Affaires Etrangères allemand, ont, à plusieurs " reprises, retardé une nouvelle audition de M. Georges BONNET " devant les commissions parlementaires des deux Assemblées .

" Nous avons aujourd'hui le droit et le devoir de " connaître très-exactement la position du Quai d'Orsay et du " Gouvernement tout entier à l'égard des problèmes si graves que " posent l'attitude et les gestes de certaines puissances en " Europe Centrale et Orientale aussi bien que dans la Méditerranée " et la Mer Rouge, voire même en Extrême-Orient .

" Nous sommes convaincus, a dit M. Henry BERENGER, " que l'audition ministérielle d'aujourd'hui éclaircira nos préoccupations et fixera clairement pour nous les lignes écritables " de la politique extérieure de la France .

Avant de donner la parole à M. le Ministre , M. Henry BERENGER a rappelé les traités et accords sur l 'application desquels notre Commission a demandé des éclaircissements .

- 1°)- traité franco-polonais de 1920 ,
 - 2°) - Accord franco-italien de 1935 ,
 - 3°) - traité franco-soviétique de 1935 ,
 - 4°)- Accords avec la Petite Entente et l'Union Balkanique de 1934 - 1936 ,
 - 5°) - Projet d'accord au sujet de la Tchécoslovaquie nouvelle de 1938 ,
 - 6°) - Accords de Munich en Septembre 1938 ,
 - 7°) - Conversations franco-anglaises de novembre 1938,
 - 8°) - Accord franco-allemand de décembre 1938 .
-
-

Quelle est la valeur précise des engagements réciproques contenus dans ces accords ? Quelle est leur interdépendance réelle ? Et quelle est leur efficacité ?

M. Henry BERENGER a ajouté :

" La France possède-t-elle une force militaire " (terrestre , aérienne , navale) en fonction de ces accords

Le Président de la Commission a conclu ainsi :

" Nous ne voulons pas de facilité , mais de la solidité " pas de faux-semblants , mais la franchise ; pas de buts irréalisables , mais des positions qu'on puisse tenir ; enfin une coordination réelle entre notre politique intérieure et notre politique extérieure " .

M. Georges BONNET a remercié M. Henry BERENGER d'avoir posé le problème de la politique extérieure de la France dans toute son actualité et dans toute sa réalité .

Il a déclaré qu'il acceptait le cadre proposé par le Président de la Commission et qu'il s'expliquerait dès aujourd'hui avec toute la précision que lui permettent ses récents entretiens de Paris et de Londres .

Après un compte-rendu détaillé des conversations franco-britanniques du 24 Novembre , M. Georges BONNET a tenu à souligner l'étroite entente qui existe entre les deux Gouvernements dans tous les domaines et la parfaite harmonie de leurs vues sur tous les sujets qui ont été traités .

Passant ensuite à l'examen des relations franco-allemandes , le Ministre a marqué l'importance de la récente déclaration commune qu'est venu signer à Paris le Ministre des Affaires Etrangères du Reich . Précisant l'esprit dans lequel avaient été amorcées les conversations entre les deux Gouvernements , M. Georges BONNET a insisté sur la portée de cette déclaration qui ouvre entre l'Allemagne et la France une ère de détente permettant

un heureux développement des relations entre les deux pays et qui constitue un facteur important pour la paix générale. Le Ministre a tenu à marquer en outre le caractère cordial des conversations qu'il a eues les 6 et 7 décembre avec M. de RIBBENTROP.

A l'égard des relations franco-italiennes, le Ministre a relaté les différentes manifestations qui se sont déroulées récemment dans certaines villes italiennes. Il a indiqué la réponse du Gouvernement de Rome à la demande d'explications présentée par notre Ambassadeur.

avant-hier M. Georges BONNET a confirmé pleinement la déclaration qu'il a faite au Palais-Bourbon à savoir que : " la France n'acceptera jamais de céder un pouce de territoire à l'Italie et que toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait que conduire à un conflit armé .

Le problème que pose la situation difficile dans laquelle se trouvent les réfugiés a été longuement examinée .

Pour venir en aide aux réfugiés le Gouvernement français a donc déjà pris une série de mesures que connaît la Commission. Il désire apporter à l'amélioration de leur condition une contribution encore plus large. Le Ministre a exposé le plan qu'envisage en leur faveur le Gouvernement .

Répondant ensuite à de nombreuses questions qui lui ont été posées successivement par M.M. Alexandre MILLERAND , Charles DUMONT , Marcel PLAISANT , René BESNARD , Pierre LAVAL , MIREAUX , Aimé BE THOD , Charles REIBEL , Alexandre BACHELET , François LABROUSSE , JOVELET et Albert PEYRONET , le Ministre des Affaires Etrangères a précisé la position gouvernementale telle qu'elle se présentait au moment des accords de Munich et la nécessité d'y faire face .

S'agissant de la question espagnole , il a marqué la volonté du Gouvernement de rester fidèle au plan du Comité de non-intervention de Londres et a recherché tous les moyens qui pourront permettre le règlement le plus prompt du conflit .

Comme conclusion le Ministre a fait savoir qu'une nouvelle séance serait nécessaire pour une étude détaillée de la France avec les diverses puissances de l'Europe Centrale et Orientale et les conclusions à y apporter . Il a été décidé que cette séance aurait lieu après la discussion du budget et à la reprise des travaux parlementaires et qu'elle précéderait un débat général qui s'instituerait devant l'Assemblée plénière du Sénat en Janvier prochain .

A l'issue de cette importante séance , le président a remercié au nom de toute la Commission , M. le Ministre des Affaires Etrangères des éclaircissements si nombreux qu'il a bien voulu apporter aux commissaires . Il l'a félicité des directions qu'il entend imprimer à la politique extérieure de la France et des résultats positifs qu'il n'a cessé d'obtenir depuis son arrivée au Quai d'Orsay en faveur de la Paix internationale .

SÉNAT

République Française

Séance du Mercredi 1er Février 1939

La Commission des Affaires Etrangères renouvelée pour 1939 par le Sénat a procédé à la constitution de son Bureau sous la présidence de M. Alexandre MILLERAND , Doyen d'âge ; sur sa proposition la Commission a réélu à l'unanimité et par acclamations son Bureau précédent qui est ainsi composé : M. Henry BERENGER Président , M.M. Marcel PLAISANT et LEFEBVRE du PREY Vice-Présidents , M.M. Paul LAFFONT et Aimé BERTHOD secrétaires .

M. Henry BERENGER en prenant place au fauteuil a remercié M. le Président MILLERAND des paroles de bienvenue qu'avec sa haute autorité il avait bien voulu adresser au Bureau . Il a également remercié tous ses collègues du témoignage de confiance et de solidarité qu'ils venaient de donner à nouveau à leur bureau des années précédentes . Le Président de la Commission a rendu hommage aux trois collègues sortants M.M. ARMBRUSTER BERGEON et LISBONNE et il a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres de la Commission M.M. Jacques BARDOUX , de CHAMBRUN , de LUDRE et PARAYRE .

Un certain nombre de rapports pour avis ont été ensuite distribués , notamment celui concernant l'aide financière de 15 millions de francs pour les réfugiés espagnols accordée en vertu de décrets pris en application de l'Article 43 de la loi du 30 Avril 1921 . Ce rapport a été confié à M. Paul LAFFONT , Sénateur de l'Ariège .

Séance du Vendredi 17 février 1939

Réunie sous la présidence de M. Marcel PLAISANT la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères a tout d'abord adopté un rapport pour avis présenté par M. Jacques BARDOUX sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à l'approbation d'un arrangement commercial entre la France et la Grande-Bretagne ainsi qu'un avis présenté par M. Charles DUMONT sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés portant création d'une caisse de secours en faveur des sinistrés français de Russie .

La Commission a entendu ensuite le rapport présenté par M. Charles DUMONT chargé de suivre avec le Bureau de la Commission les débats et les conclusions des Commissions de la Défense Nationale réunie pour entendre les Ministres de la Guerre , de la Marine et de l'Air .

La Commission a enregistré avec intérêt le résumé des exposés qui avaient été présentés par les rapporteurs spéciaux et les réponses qui ont été données par les Ministres sur les points essentiels concernant la Défense Nationale .

A la suite de cet exposé un largé débat s'est institué auquel ont pris part M.M. MIREAUX , Charles REIBEL , André HONNORAT , Henri BOURDEAUX , GASNIER-DUPARC , François LABROUSSE , Alexandre MILIERAND , LEFEBVRE DU PREY , de LEUSSE et BOIVIN-CHAMPEAUX .

M. Marcel PLAISANT se faisant l'interprète de la Commission a présenté ses félicitations à M. Alexandre MILIERAND pour le jubilé de ses 80 ans . Il a tenu à rappeler que l'éminent ancien Président de la République avait encore donné un témoignage de son admirable vitalité dans son dernier discours prononcé au Sénat . Il a salué en lui , au nom de la Commission , un grand serviteur de l'Etat .

ATTRIBUTION DE RAPPORTS .

M. GASNIER-DUPARC a été nommé rapporteur , pour avis , de 3 projets de loi tendant à la ratification de projets de Conventions concernant les officiers de la Marine Marchande , le Congé annuel payé des marins et les obligations de l'armateur en cas de maladie des gens de mer , conventions adoptées par la Conférence internationale du Travail dans sa 21^e session .

M. PARAYRE a été nommé rapporteur pour avis de deux projets de loi concernant l'approbation de Conventions commerciales avec la Lettonie et la Lituanie .

SÉNAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 3 Mars 1939

La Commission des Affaires Etrangères du Sénat a tenu cet après-midi une longue et importante séance pour entendre M. Georges BONNET , Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale et notamment sur les rapports franco-espagnols , franco-polonais et franco-italiens .

Au nom de la Commission son Président M. Henry BERENGER avait préalablement informé le Ministre des poings principaux sur lesquels ses Collègues désiraient être renseignés en ce qui concerne les négociations récentes ou en cours .

Après de nombreuses questions qui ont été posées par M.M. René RENOULT , Marcel PLAISANT , PICHERY , Albert BUISSON , Charles REIBEL , Aimé BERTHOD , Pierre LAVAL , Henry BOUFDÉAUX , PARAYRE , Paul LAFFONT , et Charles DUMONT , le Ministre s'est complètement expliqué sur la manière dont s'était accomplie la reconnaissance de jure du Gouvernement Franco . Il s'est également expliqué sur la question des Réfugiés espagnols et sur les solutions que dans l'ordre diplomatique le Gouvernement français envisage pour faciliter leur rapatriement .

Le Ministre a également fourni des explications très complètes sur les relations amicales de la France avec la Pologne . Il a enregistré avec satisfaction les rapports de bon voisinage entre la France et l'Allemagne et il s'est félicité de la solidarité étroite entre les Gouvernements français et britannique pour la consolidation de la paix générale .

Au nom de ses Collègues , M. Henry BERENGER a remercié M. Georges BONNET de la clarté et de la précision avec laquelle il avait fourni à la Commission tous les éléments nécessaires à ses délibérations .

Au début de la séance la Commission a procédé à la nomination de 5 rapporteurs pour avis pour les projets de loi suivants :

- a)- Projet de loi portant approbation et annulation de crédits en vue de la transformation en Ambassade de la Légation de France en Roumanie .
(M. André HONNORAT)
- b)- Projet de loi tendant à l'approbation de l'échange de lettres franco-japonais du 19 février 1938 complétant les dispositions de la Convention de Commerce et de navigation entre la France et le Japon du 19 Août 1911
(M. Albert BUISSON)
- c)- Projet de loi tendant à l'approbation de la Convention commerciale franco-nicaraguayenne du 4 mai 1938
(M. Albert BUISSON)
- d)- Projet de loi tendant à l'approbation de l'Avenant à la Convention commerciale franco-tchécoslovaque du 2 Juillet 1928 et à l'Avenant à cette Convention en date du 12 Mai 1933 , signé à Prague , le 2 Mars 1937 .
(M. Aimé BERTHOD)
- e)- Proposition de loi de M. Charles REIBEL , ayant pour objet la soumission au service militaire et l'incorporation dans des unités spéciales des étrangers autorisés à travailler en France .
(M. le Comte de LEUSSE)

La Commission a ensuite entendu la présentation de deux rapports pour avis de M. Marcel PLAISANT sur :

- a)- le Projet de loi portant approbation de la Convention conclue entre la France et la Grande-Bretagne pour éviter la double imposition des bénéfices résultant de l'industrie de la navigation aérienne .
- b)- Projet de loi tendant à l'approbation de l'Avenant à la Convention franco-morégasque du 10 Avril 1912 et à l'avenant à cette Convention en date du 9 Juillet 1932 , signé à Paris le 4 février 1938 .

Ces deux rapports pour avis ont été adoptés par la Commission .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Jeudi 16 Mars 1939 .

AUDITION
de M. Georges BONNET
Ministre des Affaires Etrangères .

Auc cours d'une longue séance de trois heures tenue par la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères et répondant à un questionnaire qui lui était présenté par M. Henry BERENG Président de la Commission , M. Georges BONNET , Ministre des Affaires Etrangères s'est expliqué avec le plus grand détail sur la crise internationale survenue brusquement en Europe Centrale et Orientale à la suite de l'occupation allemande de la Tchécoslovaquie .

De nombreuses questions ont été en outre posées par M.M. Alexandre BACHELET , Aimé BERTHOD , Alexandre MILLERAND , Pierre LAVAL , HENRY-HAYÉ , T. STEEG ; de LEUSSE , François LABROUSSE , Albert PEYRONNET , Charles DUMONT , de LUDRE , et René BESNARD , concernant les relations diplomatiques actuelles de la France avec les différentes Puissances .

A l'issue de la séance , M. Henry BERENGER , au nom de la Commission a remercié M. Georges BONNET des explications qu'il a fournies aux Commissaires en réponse aux nombreuses questions qu'ils avaient posées au représentant du Gouvernement .

Au début de la séance la Commission a entendu lecture de trois rapports de M. Marcel PLAISANT sur :

- 1^o) le projet de loi tendant à fixer un délai de prescription en matière de productions de créances sur les liquidations de biens autrichiens effectuées par application de l'article 249 du Traité de Saint-Germain . (N° 89 - Année 1938)
- 2^o) le projet de loi tendant à la ratification de la Convention sur l'unification de certaines règles en matière d'abordage dans la navigation intérieure , en date à Genève du 9 Décembre 1930 .
(N° 451 - Année 1933)
- 3^o) le projet de loi tendant à la ratification de la Convention concernant l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure , les droits réels sur ces bateaux et autres matières connexes , en date à Genève du 9 Décembre 1930
(N° 505 - Année 1933)

Ces trois rapports ont été adoptés par la Commission et M. Marcel PLAISANT a été autorisé à les déposer sur la Tribune du Sénat .

La Commission a ensuite entendu lecture d'un rapport pour avis de M. BOIVIN-CHAMPEAUX sur le projet de loi tendant à l'approbation d'un échange de lettres franco-finlandais et à la ratification du décret du 24 août 1937 relatif au bénéfice des droits du tarif minimum à un contingent de machines à fabriquer le papier , en provenance de Finlande .
(N° 13 - Année 1939)

Le rapport de M. BOIVIN-CHAMPEAUX a été adopté et la Commission l'a chargé de le déposer sur le Bureau du Sénat .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mardi 28 Mars 1939

Réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères a d'abord entendu et approuvé la lecture d'un rapport pour avis sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant ouverture et annulation de crédits en vue de la transformation en Ambassade de la Légation de France en Roumanie , et la lecture d'un rapport pour avis présenté par M. de LEUSSE sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à l'accession de naturalisés originaires des pays de Protectorats à certaines fonctions . Elle a ensuite confié à M. Paul LAFFONT le soin de présenter un rapport pour avis sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés relatif à un crédit de 150.000.000 de francs à attribuer aux réfugiés espagnols et , après une délibération à laquelle ont pris part M.M. DESJARDINS , Marcel PLAISANT , Aimé BERTHOD de LEUSSE , Charles REIBEL , René RENOULT et André HONORAT elle a chargé son rapporteur de présenter au Sénat les observations de politique extérieure que comporte la présence en France de 400.000 réfugiés espagnols et de demander au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour le rapatriement le plus rapide de ces réfugiés dans leur pays d'origine .

M. Henry BERENGER a fait ensuite à ses collègues un exposé de la situation diplomatique consécutive aux récent discours de M. MUSSOLINI à Rome . A la suite de cette communication appuyée sur les documents nécessaires , la Commission a procédé à un examen approfondi des rapports franco-italiens . Au cours de cet examen M.M. T. STEEG , Aimé BERTHOD , MIRCAUX , René BESNARD Charles DUMONT , Paul LAFFONT et Marcel PLAISANT ont présenté une série de remarques dont il a été entendu que le Président ferait part au Ministre des Affaires Etrangères .

La Commission a reçu de M. Pierre Laval communication d'un certain nombre de documents importants par lesquels l'ancien Président du Conseil a désiré éclaircir les rapports de la France de l'Angleterre , de l'Italie et de l'Allemagne , depuis les accords de Rome et de Stresa en 1935 jusqu'aux plus récentes conjonctures diplomatiques en Europe Centrale et en Méditerranée .

La Commission a chargé M. Henry BERENGER de rester en contact avec le Ministre des Affaires Etrangères pour qu'elle soit tenue au courant de l'évolution internationale actuelle dans une séance très prochaine qui aura lieu vendredi 31 mars et au cours de laquelle M. Jacques BARDOUX fera part en outre des impressions qu'il a recueillies pendant son séjour en Angleterre lors du voyage de Président LEBRUN .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Mardi 28 Mars 1939

Réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères a d'abord entendu et approuvé la lecture d'un rapport pour avis sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant ouverture et annulation de crédits en vue de la transformation en Ambassade de la Légation de France en Roumanie , et la lecture d'un rapport pour avis présenté par M. de LEUSSE sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à l'accession de naturalisés originaires des pays de Protectorats à certaines fonctions . Elle a ensuite confié à M. Paul LAFFONT le soin de présenter un rapport pour avis sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés relatif à un crédit de 150.000.000 de francs à attribuer aux réfugiés espagnols et , après une délibération à laquelle ont pris part M.M. DESJARDINS , Marcel PLAISANT , Aimé BERTHOD de LEUSSE , Charles REIBEL , René RENOULT et André HONORAT elle a chargé son rapporteur de présenter au Sénat les observations de politique extérieure que comporte la présence en France de 400.000 réfugiés espagnols et de demander au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour le rapatriement le plus rapide de ces réfugiés dans leur pays d'origine .

M. Henry BERENGER a fait ensuite à ses collègues un exposé de la situation diplomatique consécutive aux récent discours de M. MUSSOLINI à Rome . A la suite de cette communication appuyée sur les documents nécessaires , la Commission a procédé à un examen approfondi des rapports franco-italiens . Au cours de cet examen M.M. T. STEEG , Aimé BERTHOD , MIRCAUX , René BESNARD Charles DUMONT , Paul LAFFONT et Marcel PLAISANT ont présenté une série de remarques dont il a été entendu que le Président ferait part au Ministre des Affaires Etrangères .

La Commission a reçu de M. Pierre Laval communication d'un certain nombre de documents importants par lesquels l'ancien Président du Conseil a désiré éclaircir les rapports de la France de l'Angleterre , de l'Italie et de l'Allemagne , depuis les accords de Rome et de Stresa en 1935 jusqu'aux plus récentes conjonctures diplomatiques en Europe Centrale et en Méditerranée .

La Commission chargé M. Henry BERENGER de rester contact avec le Ministre des Affaires Etrangères pour qu'elle soit tenue au courant de l'évolution internationale actuelle dans une séance très prochaine qui aura lieu vendredi 31 mars et au cours de laquelle M. Jacques BARDOUX fera part en outre des impressions qu'il a recueillies pendant son séjour en Angleterre lors du voyage de Président LEBRUN .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 31 Mars 1939 .

LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ETRANGERES

EXAMINE LA SITUATION EUROPEENNE .

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères réunie sous la présidence de M. Henry BERENGER a consacré sa séance à un examen minutieux de la situation européenne .

Elle a d'abord entendu un exposé fait par M. Jacques BARDOUX de son séjour à Londres et de ses conversations avec un certain nombre de membres du Gouvernement et du Parlement britannique au moment du voyage du Président de la République Française à Londres . Après avoir précisé les caractères de l'accueil fait au Président LEBRUN et à ses discours et avoir indiqué que M. Neville CHAMBERLAIN avait désormais groupé autour de lui la presque unanimité du Parlement britannique , M. Jacques BARDOUX a résumé en trois formules les impressions sur le drame européen vu de Londres . Il a indiqué d'abord dans quelles conditions le Gouvernement avait pu être surpris par le drame tchéque du 15 mars . M. Jacques BARDOUX note , d'après les opinions britanniques les origines de cette opération brusquée et analyse les caractères et les formes de la réaction qu'elle a provoquées au sein du Cabinet Britannique . Partant ensuite de la déclaration de M. Neville CHAMBERLAIN du 23 mars , M. J. BARDOUX recherche quelles seraient les étapes prochaines de la poussée hitlérienne et les garanties possibles pour la résistance occidentale : contrepoids oriental et carte méditerranéenne . Il ne semble pas à M. J. BARDOUX , que ces garanties puissent être efficaces sans un effort français de construction diplomatique et d'organisation militaire . Seules la vision éclatante et la sensation précise d'une supériorité occidentale peuvent sauver la paix .

M. Henry BERENGER a vivement remercié et félicité M. J. BARDOUX de l'exposé véritablement saisissant des difficultés européennes telles qu'elles sont vues par l'Angleterre et telles qu'elles doivent être considérées par la France . La Commission a manifesté par ses applaudissements tout l'intérêt qu'elle avait porté au compte-rendu et aux conclusions de M. Jacques BARDOUX .

La Commission a ensuite entendu un exposé circonstancié fait par M. Henry BERENGER de ses récentes conversations avec M. Georges BONNET , Ministre des Affaires Etrangères au sujet des affaires internationales en cours et notamment au sujet des récentes négociations engagées par la France avec la Grande-Bretagne , la Pologne , la Roumanie et la Russie concernant le maintien nécessaire de l'équilibre européen actuel dans le respect des frontières et la défense des indépendances nationales

Diverses questions ont alors été posées au Président par M.M. Charles DUMONT , Camille FERRAND , Alexandre BACHELET André HONORAT , René RENOUlt , T. STEIG , GASNIER-DUPARC et Albert PEYRONNET . A ces questions M. Henry BERENGER a répondu en précisant le caractère des garanties réciproques pouvant jouer en face d'agressions éventuelles . M. Henry BERENGER a conclu en soulignant l'accentuation croissante de l'alliance franco-britannique en face des éventualités pouvant surgir aussi bien à l'est de l'Europe qu'à son Occident ou que sur les rivages méditerranéens ou africains .

La Commission , tout en se félicitant des résultats diplomatiques déjà obtenus a estimé que la situation européenne tant sur le continent qu'en Méditerranée réclamait la vigilance constante de notre diplomatie et elle a chargé son Président de rester en contact permanent avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la tenir au courant de l'évolution des événements toutes les fois qu'il le jugerait opportun .

Au début de la séance M. GASNIER-DUPARC a présenté un rapport pour avis sur le projet de loi , adopté par la Chambre des Députés tendant à l'approbation de l'arrangement commercial entre la France et le Canada intervenu par échange de lettres en date du 30 Juillet 1937 . Le rapport a été approuvé et M. GASNIER-DUPARC invité à le déposer sur la tribune du Sénat .

M. Joseph CAPUS a été nommé rapporteur du projet de loi tendant à l'approbation d'un Protocole additionnel à la Convention commerciale franco-argentine .

M. Jacques BARDOUX a été nommé rapporteur du projet de loi tendant à ratifier le traité de commerce et de navigation du 28 mai 1935 avec le Royaume des Pays-Bas .

M. GASNIER-DUPARC a été nommé rapporteur du projet de loi tendant à faire passer dans la législation française les dispositions de la Convention de Bruxelles sur les priviléges et hypothèques maritimes .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 12 Mai 1939 .

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères a tenu cet après-midi une importante séance concernant :

1^o la situation internationale

2^o les affaires de Syrie et les rapports franco-turcs à propos du Sandjak d'Alexandrette .

ELOGÉ DE M. CHARLES DUMONT

Auparavant , le Président , M. Henry BERENGER a rendu un hommage ému à la mémoire de M. Charles DUMONT , membre de la Commission , brusquement enlevé aux travaux qu'il accomplissait pour elle . M. Henry BERENGER a souligné l'importance des exposés faits devant ses Collègues , à diverses reprises , par M. Charles DUMONT , notamment sur les armements allemands (1930) , sur le Pacte à Quatre (1933) , sur les Emprunts-Or dans leurs rapports avec la politique extérieure de la France (1935) , sur la situation au Maroc (mai 1937) , sur l'affaire de Tchécoslovaquie et les Accords de Munich (6 Octobre 1938) , sur l'état des armements français en fonction de notre diplomatie (février 1939) . Rappelant la conscience extrême et la puissance d'action de M. Charles DUMONT , le Président a souligné l'importance de la perte que la Commission venait de faire . La Commission tout entière s'est associée à cet hommage .

LA SITUATION INTERNATIONALE .

M. Henry BERENGER a ensuite rendu compte à ses Collègues de la situation internationale telle qu'elle résultait des informations recueillies par lui auprès du Ministre des Affaires Etrangères . Il a particulièrement insisté sur les négociations engagées à propos des garanties franco-britanniques à la Pologne et à la Roumanie , ainsi que sur la position prise par la France dans les négociations d'assistance mutuelle entre l'Angleterre , la Russie , la Turquie et la France .

Répondant à diverses questions posées et observations faites , notamment sur les affaires d'Espagne (accords BERARD-JORDANA , Pacte antikomintern , réfugiés) , du Maroc et de la Méditerranée occidentale , par M.M. Albert BUISSON , Aimé BERTHOD PICHERY , Jacques BARDOUX , T. STEEG , MIREAUX , M. Henry BERENGER a fait le point de la situation diplomatique dans ce secteur de notre activité nationale .

La Commission a donné mandat à son Président pour suivre l'évolution internationale en conservant le contact avec le Ministre des Affaires Etrangères et ses services .

.../...

LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE ET LES AFFAIRES

DU PROCHE - ORIENT .

La Commission a enfin procédé à une audition très détaillée de M. le Sénateur GAUTHEROT sur son récent voyage en Syrie et surtout dans le Sanjak d'Alexandrette .

M. GAUTHEROT a fourni à la Commission une information très personnelle et très abondante dont le Président l'a remercié d'avoir réservé le bénéfice à ses Collègues .

Diverses questions ont été posées à M. GAUTHEROT par M.M. HENRY-HAYE , PICHERY et DESJARDINS .

Il a été décidé que la Commission continuerait de poursuivre l'enquête qu'elle a commencée dès 1937 sur les affaires du Proche-Orient et que M. Henry BERENGER était chargé de demander à M. Georges BONNET de venir s'en expliquer devant elle aussitôt que le Président et le Ministre le jugeraient opportun .

SENAT

République Française

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 19 Mai 1939

Sous la présidence de M. Henry BERENGER , la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères s'est réunie aujourd'hui .

Elle a d'abord approuvé un rapport présenté par M. Jacques BARDOUX sur un projet de loi tendant à la ratification d'une Convention commerciale avec les Pays-Bas .

LA SITUATION INTERNATIONALE ; LES NEGOCIATIONS EN COURS

M. Henry BERENGER a fait ensuite à ses Collègues le compte-rendu du mandat que lui avait donné la Commission auprès de M. Georges BONNET , Ministre des Affaires Etrangères , de s'enquérir des négociations actuellement en cours entre la France et l'Angleterre d'une part et la Turquie , la Russie , la Pologne , la Roumanie et la Grèce d'autre part.

Ces négociations progressent favorablement . Déjà une déclaration commune anglo-turque a été signée et doit être bientôt suivie d'un traité complet d'assistance mutuelle en cas d'agression . Des instruments diplomatiques analogues seront signés entre la France et la Turquie aussitôt qu'un accord sera intervenu entre les deux puissances au sujet du Sandjak d'Alexandrette .

Par ailleurs un accord tripartite anglo-franco-russe est en préparation et en délibération depuis le début d'avril 1939 . Les points de vue des trois puissances se rapprochent et l'on peut prévoir que la session du Conseil de la Société des Nations à Genève hâtera l'accord définitif entre les diverses puissances , y compris la Pologne , la Roumanie et la Grèce .

M. Henry BERENGER a ensuite exposé à ses collègues la situation présente en Yougoslavie , en Hongrie et en Espagne .

Il a fourni à la Commission les renseignements les plus récents sur le caractère du traité d'alliance militaire et diplomatique entre l'Allemagne et l'Italie .

Il a rappelé l'intervention du Saint-Siège le 7 mai dernier pour la réunion d'une Conférence à cinq entre la France , l'Allemagne , l'Angleterre , l'Italie , la Pologne , et il a exposé les raisons pour lesquelles cette Conférence , malgré la générosité de son inspiration , n'a pas paru opportune .

M. Henry BERENGER a enfin analysé la position du Japon en face des problèmes posés en Europe et en Asie .

.../...

Un échange de vues a suivi auquel ont pris part M.M. Albert PEYRONNET , Henry BOURDEAUX , Emile MIREAUX , René RENOULT , Camille FERRAND et Charles DESJARDINS . Le Président a été chargé par la Commission de transmettre ses observations au Gouvernement et de continuer à le renseigner sur l'état des négociations internationales et l'activité de notre diplomatie .

EXPOSE DE M A BACHELET SUR LA RUSSIE

M. Alexandre BACHELET a fait ensuite un exposé complet de la situation économique et militaire de la Russie . Il a signalé les progrès réalisés depuis l'établissement des plans quinquéniaux par l'industrie et par l'agriculture en Russie en indiquant la progression réalisée dans différents domaines (production du pétrole , du charbon , du fer , des céréales , du coton , etc ..) puis il a décrit en détail l'organisation militaire de la Russie au point de vue des effectifs , de la motorisation , des armements Il a décrit la puissance de l'aviation russe qu'il considère comme une des premières du monde . M. BACHELET a conclu en préconisant le renforcement du pacte franco-soviétique .

A la suite cet exposé un débat s'est institué auquel ont pris part M.M. MIREAUX , Charles REIBEL , et JOVELET . La Commission a décidé de se prononcer ultérieurement sur les conclusions à donner au rapport de M. Alexandre BACHELET .

Il a été décidé qu'un questionnaire serait adressé à M. le Président du Conseil , Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre pour obtenir toutes informations nécessaires sur l'organisation économique et militaire de la Russie . En outre il a été décidé que l'exposé de M. Alexandre BACHELET serait ronéographié et adressé à chacun des membres de la Commission . M. Henry BERENGER, au nom de ses collègues , a remercié M. Alexandre BACHELET de son exposé si documenté .

SÉNAT

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

République Française

Séance du Vendredi 9 Juin 1939

AUDITION DE M. GEORGES BONNET SUR LA SITUATION
INTERNATIONALE ET LES NEGOCIATIONS DIPLOMATIQUES DE
LA FRANCE .

La Commission sénatoriale des Affaires Etrangères , convoquée spécialement par son Président , M. Henry BERENGER , a tenu hier une séance exceptionnellement importante pour entendre M. Georges BONNET , Ministre des Affaires Etrangères , sur les négociations diplomatiques engagées par la France avec l'Angleterre , la Turquie , l'U.R.S.S. , la Pologne , la Roumanie et la Grèce , pour obtenir la réalisation d'un Front de la Paix en Europe Centrale et Orientale .

La Commission désirait également être renseignée sur la portée et les conséquences du récent traité d'alliance militaire italo-allemand signé à Berlin le 22 mai dernier ainsi que sur la situation internationale exacte en Extrême-Orient à la suite des récentes activités japonaises .

Enfin la Commission demandait au Ministre de lui fournir toutes informations utiles sur les rapports franco-espagnols actuels ainsi que sur la défense des intérêts français en Méditerranée et en Asie-Mineure .

Répondant au Questionnaire qui lui était présenté par M. Henry BERENGER au nom de ses Collègues , le Ministre s'est expliqué , pièces en mains , sur l'action du Gouvernement français depuis le 21 Avril , date de sa dernière audition devant la Commission sénatoriale .

Le Ministre des Affaires Etrangères a commencé son exposé devant la Commission des Affaires Etrangères du Sénat par le problème des relations de la France avec l'Espagne .

Il a indiqué qu'il y avait eu en France , après la prise de Barcelone , environ 500.000 réfugiés . Il en reste actuellement 280.000 . Ainsi 220.000 environ ont quitté la France à destination de l'Espagne ou de pays étrangers qui ont bien voulu les recevoir

Le Ministre a indiqué les efforts actuellement accomplis par le Gouvernement français pour accélérer le rythme auquel les réfugiés retournent dans leur pays . Il a annoncé également dans quelles conditions les volontaires italiens et allemands avaient quitté l'Espagne .

" Nous n'ignorons pas les difficultés graves en face desquelles se trouve le Gouvernement espagnol après deux ans et demi de guerre civile . Mais le Gouvernement espagnol ne doit pas méconnaître la bonne volonté avec laquelle le Gouvernement français s'efforce de résoudre les problèmes pendus entre la France et l'Espagne . Nous poursuivons avec diligence l'exécution des accords BERARD-JORDANA et nous avons le ferme espoir que ,

.../...

suivant les termes de ces accords , nous entretiendrons toujours avec l'Espagne des relations de bon voisinage , et nous aurons avec elle au Maroc cette politique de collaboration loyale et confiante qui doit caractériser nos rapports . "

M. Georges BONNET fait ensuite un large exposé des négociations en cours .

Le Ministre des Affaires Etrangères a rappelé à nouveau que la France n'avait entendu , en aucun cas , se désintéresser de l'Est de l'Europe .

Lorsque le 6 Décembre , M. Georges BONNET avait signé avec M. von RIBBENTROP la déclaration franco-allemande , cette déclaration réservait les relations des deux pays contractants avec les Etats tiers .

M. Georges BONNET n'avait pas manqué d'indiquer au Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne que cette phrase visait notamment les relations de la France avec la Pologne et avec la Russie et réservait expressément le jeu de l'alliance franco-polonaise et le jeu du pacte franco-soviétique .

Le Ministre des Affaires Etrangères a fait alors l'historique des négociations actuellement en cours entre la France , l'Angleterre et l'U.R.S.S.

" Nous avons , a-t-il dit , dès le 13 Avril , saisi le Gouvernement de Moscou d'une proposition sur la base de l'égalité et de la réciprocité . "

Par la suite , une négociation plus large s'est engagée entre la Grande-Bretagne , la France et l'U.R.S.S.

Certaines difficultés subsistent encore en raison de la situation particulière dans laquelle se trouvent certains Etats intéressés /. Mais les négociations se poursuivent et le Gouvernement français n'entend négliger aucun effort pour aboutir à leur prompte conclusion .

○
○ ○

Le Ministre des Affaires Etrangères a exposé ensuite devant la Commission l'état des négociations avec la Turquie . Il a distingué les deux négociations en cours : d'une part , celle qui concerne le règlement définitif des questions territoriales entre la Turquie et la Syrie et , d'autre part , celle relative à déclaration mutuelle d'assistance entre la France et la Turquie

Le Ministre a rappelé les grandes étapes de l'affaire du Sandjak .

" Le Gouvernement kémaliste s'est prévalu du titre qu'il tenait des accords du 20 Octobre 1921 au sujet du Sandjak d'Alexandrette pour soutenir que la garantie , qu'en vertu d'un traité de 1936 avec la Syrie , celle-ci reprenait à sa charge , n'était pas d'égale valeur à celle que nous lui avions donnée . De là naquirent les tractations qui se terminèrent par l'adoption des actes de Genève du 29 mai 1937 .

L'essai du nouveau système comporta des difficultés qui allèrent sans cesse en s'aggravant , au cours de l'année 1938. C'est dans ces conditions que la Turquie demanda , dès le début de cette année, le rattachement du Territoire . Nous avons estimé qu'il était de l'intérêt de la Syrie de dissiper définitivement une équivoque qui aigrit les rapports entre les deux voisins . Tel est l'objet des négociations qui semblent à la veille de se terminer . "

En ce qui concerne la négociation relative à la déclaration mutuelle d'assistance entre la France et la Turquie , le Ministre des Affaires Etrangères a déclaré que sa conclusion était également imminente .

M. Georges BONNET a d'ailleurs insisté sur le fait que ces deux négociations , bien que parallèles avaient un caractère distinct et avaient été menées d'une manière séparée .

Le Ministre des Affaires Etrangères a conclu en déclarant :

" C'est tout-à-fait à tort qu'à l'étranger certains journaux présentent parfois la politique faite par la France et par la Grande-Bretagne comme une politique d'encerclement . Si un pays pouvait se plaindre de menaces d'encerclement sur ses frontières , ce serait plutôt la France . En vérité , la politique de la France ne varie pas . Elle n'entend menacer personne , elle entend respecter les droits de toutes les Nations et elle ne vise à aucune hégémonie en Europe . Son seul but est le maintien de la paix européenne et les engagements d'assistance auxquels elle s'attache à l'heure actuelle n'ont pas d'autre motif . " »

Après cet important exposé dont M. Henry BERENGER a remercié le Ministre pour sa clarté et sa loyauté , diverses questions ont été posées à M. Georges BONNET par M.M. Alexandre MILLERAND , René BESNARD , A. BACHELET , HENRY-HAYE (sur les rapports syro-turcs) Pierre LAVAL (sur l'application des Accords BERARD-JORDANA et les relations italo-françaises) , PAUL-BONCOUR (sur les relations italo-allemandes) , le Ministre a fourni aux Commissaires les explications les plus détaillées sur les problèmes soulevés par eux .

A l'issue de cette audition , M. Henry BERENGER a félicité M. Georges BONNET d'avoir su présenter à la Commission le tableau sincère et complet de l'activité diplomatique française en regard des difficultés internationales actuelles . Il l'a assuré de la collaboration confiante de la Commission pour faire face énergiquement à ces difficultés et les résoudre au mieux de la sécurité française et de la paix générale .

Ajoutons que M.M. Albert BUISSON , GASNIER-DUPARC et Albert PEYRONNET ont donné connaissance à la Commission de leurs rapports pour avis sur des projets de ratification de Conventions internationales relatives notamment à diverses assurances des salariés agricoles et industriels , aux congés annuels payés des marins , aux obligations des armateurs , à la capacité professionnelle des Capitaines et Officiers de la Marine Marchande ,

Enfin la Commission a désigné M. GASNIER-DUPARC comme rapporteur pour avis donnant une subvention à la Mission laïque française et M. E. MIREAUX comme rapporteur pour avis d'un Projet de loi relatif à la condition des fils d'étrangers nés en France et résidant en Tunisie .

S E N A T

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Vendredi 16 Juin 1939 .

LES NEGOCIATIONS EN COURS .

M. Henry BERENGER a rendu compte à ses collègues du mandat qu'ils avaient confié à leur Président en ce qui concerne les communications à recevoir du Ministre des Affaires Etrangères depuis son audition du 9 Juin courant devant la Commission .

Il a relaté ses entretiens de ces derniers jours avec M. Georges BONNET sur les négociations diplomatiques en cours . Il a fait un tableau de la manière dont évoluent ces négociations, notamment celles engagées avec l'U.R.S.S. , la Turquie et la Pologne . Il a souligné le complet accord entre la diplomatie française et la diplomatie britannique pour les méthodes à employer et les buts à atteindre . Il a insisté sur la nécessité de laisser à ces diplomatiqes la liberté de mouvements indispensable dans un ensemble d'affaires aussi enchevêtrées et aussi complexes . Et il a , pour finir , laissé prévoir une issue favorable à la sécurité et aux intérêts supérieurs de la France autant qu'à l'équilibre des forces dont dépend la paix générale .

M. Henry BERENGER a tenu la Commission au courant des difficultés surgies en Extrême-Orient .

Enfin , il a transmis à ses collègues un dossier qui lui a été remis par M. Georges BONNET , mettant à la disposition de la Commission les documents relatifs à la Conférence de Munich en Septembre 1938 , lesquels doivent être prochainement publiés par le Gouvernement Français dans un Livre Bleu .

Pour résumer , M. Henry BERENGER a dit : " La situation internationale réclame partout la plus grande vigilance et un armement sans relâche , mais elle n'autorise aucun pessimisme à la condition que la France et l'Angleterre restent absolument unies et fortes dans leurs leviers de commande comme dans leurs masses profondes . "

Un échange de vues a suivi auquel ont pris part M.M. T. STEEG , Alexandre MILLERAND , René RENOULT , Alexandre BACHELET MIREAUX , Aimé BERTHOD , HENRY-HAYE , JOVELET et Marcel PLAISANT .

La Commission a donné mandat à son Président pour suivre l'évolution internationale en conservant le contact avec le Ministre des Affaires Etrangères et ses services .

PRESENTATION DE RAPPORTS - Au début de la séance M. Marcel PLAISANT a présenté un rapport pour avis sur le projet de loi portant approbation de la Convention internationale pour l'unification de certaines règles concernant les immunités des navires d'Etat .

M. Emile MIREAUX a présenté un rapport pour avis sur le projet de loi portant ratification du décret du 17 juin 1933 relatif à la condition des fils d'étrangers nés en France et résidant en Tunisie .

M. BOIVIN-CHAMPEAUX a présenté un rapport pour avis sur un Projet de loi portant approbation d'une Convention avec la Grande-Bretagne relative à l'assistance judiciaire .

Ces rapports ont été approuvés et leurs auteurs invités à les déposer sur la Tribune du Sénat .

DESIGNATION DE RAPPORTEURS - M. Albert BUISSON a été nommé rapporteur du projet de loi concernant la liquidation de biens hon-grois .

M. THOUEMYRE a été nommé rapporteur de 4 projets de lois concernant des Conventions commerciales internationales avec la Yougoslavie , l'Equateur et l'U.R.S.S.

S E N A T

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Paris , le 28 Août 1939

Le Bureau de la Commission des Affaires Etrangères s'est réuni sous la présidence de M. Henry BERENGER . Il a examiné les conditions dans lesquelles la Commission pourrait être convoquée le plus prochainement possible .

Il a décidé de se tenir en permanence au Sénat pour suivre les évènements internationaux en contact continu avec le Ministre des Affaires Etrangères .

A l'issue de cette réunion le Président de la Commission a été chargé par ses Collègues de se rendre auprès de M. le Ministre des Affaires Etrangères pour conférer avec lui .

S E N A T

COMMISSION
des
AFFAIRES ETRANGERES

Paris , le 29 Août 1939

Le Bureau de la Commission des Affaires Etrangères s'est réuni cet après-midi pour entendre la communication que M. Henry BERENGER , Président de la Commission leur a faite de ses entretiens aujourd'hui avec M. DALADIER , Président du Conseil et M. Georges BONNET , Ministre des Affaires Etrangères .

Le Bureau a décidé , sur la proposition du Président que la Commission des Affaires Etrangères serait convoquée pour Vendredi 1er Septembre à 15 heures 30 .
